Semestre 2
2024/2025

Mis à jour le 25/03/2025

LIVRET DE L'ÉTUDIANT.E

ENSA BOURGES
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART DE BOURGES

Les études

Le premier cycle

Année 1

L'année 1 est conçue comme une année d'orientation commune aux différentes filières. Pratiques et théoriques, les études visent à donner aux étudiant.e.s l'ouverture la plus vaste possible sur le domaine de la création et les bases d'une formation culturelle solide et autonome. Durant ce temps de découverte et d'expérimentation, où il s'agit aussi bien d'apprendre que de désapprendre, les étudiant.e.s sont initié.e.s aux médiums et à des pratiques et méthodologies variées, à travers un large choix d'ateliers et de studios, eux-mêmes souvent distribués entre plusieurs pôles (image, volume, son, performance, spécificité technique de type céramique, textile, illustration, et design graphique, objet ou espace...). Il s'agit aussi d'un temps d'immersion dans le monde de l'art et du design, et ce d'abord sur la scène locale, en lien avec les autres acteurs que sont les lieux de production et de diffusion: musées, FRAC, centres d'art, associations, galeries... L'année 1 est une année probatoire, dans la mesure où l'étudiant.e y fait le constat de ses aptitudes ou non à s'engager dans un cursus artistique de plusieurs années. Elle éveille des questionnements plus qu'elle ne transmet un corpus de connaissances ou un socle défini de fondamentaux. C'est une année de rupture et d'orientation décisive.

Années 2 & 3

Les années 2 et 3 se caractérisent par un passage progressif d'une phase d'initiation et d'expérimentation à la construction des prémices d'une proposition personnelle. Elles se structurent autour de l'apprentissage de méthodologies de travail (pour la conduite du projet, la recherche d'œuvres de référence, le développement d'un regard critique et d'une connaissance historique). Une grande importance est accordée à la relativité des méthodologies, visant à apprendre aux étudiant.e.s à faire la distinction entre une méthodologie apprise auprès des professeur.e.s et reprise chez d'autres artistes et une méthodologie singulière relative à leur propre projet. C'est bien cette dernière qui est privilégiée, notée et appréciée.

Les années 2 et 3 consistent en l'acquisition de connaissances pratiques et d'outils techniques, conceptuels et sensibles. Elles ouvrent des processus et installent un temps dédié à l'observation et à l'invention des formes. Cette partie du cursus peut se définir aussi comme une initiation aux fondamentaux de l'œuvre (pratiques, concepts, matériaux, outils, modes d'existence), déclinant notamment des savoirs en histoire de l'art, en art contemporain et en théorie de l'art, mais aussi des savoir faire en termes d'analyse de l'image et de lecture critique.

C'est enfin un moment où l'étudiant-e est confronté.e au milieu professionnel extérieur par le biais du stage.
L'année 2 répartit souvent le temps de travail entre les ateliers ou studios et les workshops, permettant aux étudiant.e.s de commencer à choisir une voie prédominante. L'année 3 est une année d'orientation axée sur l'émergence du parcours individuel. Elle est aussi une ouverture sur la recherche par la participation possible aux Ateliers de recherche et de création (ARC).

Le DNA (Diplôme National d'Art) sanctionne une étape dans un processus continu et immergé dans l'école, ouvrant le développement d'une recherche personnelle.

Le diplôme consiste en une sélection de propositions plastiques qui s'accompagne d'une présentation orale et d'un dossier de documentation. Celui-ci vient rendre compte de trois ans de travail et de l'émergence d'un projet personnel. Le diplôme est en effet un bilan de trois ans d'études. Les étudiant.e.s se posant comme créateurs.trices potentiel.le.s dans le champ contemporain, ils/elles doivent savoir formuler l'origine, l'enjeu et l'évolution d'une démarche et l'inscrire dans un champ référentiel.

Le deuxième cycle

Le 2e cycle se conclut en cinquième année par le passage du DNSEP, diplôme conférant grade de Master. Regroupant les années 4 et 5, il est destiné à structurer et affirmer une recherche personnelle de haut niveau. Conçue comme un véritable accompagnement «sur mesure», la pédagogie qui y est déployée alterne des apprentissages et des suivis personnalisés. Une pluralité de méthodologies résulte de la multiplicité des projets des étudiant.e.s. Si l'on peut affirmer que des domaines de savoir disciplinaire existent dans l'art contemporain (l'histoire de l'art, la théorie de l'art, le savoir et les compétences techniques par exemple), l'enseignement artistique en 2e cycle ne se pratique jamais à partir des disciplines mêmes.

L'apport de connaissances de la part des professeur.e.s se présente sous forme de dialogues, non plus à partir d'un savoir commun mais précisément à partir du projet et du savoir singulier indispensable à la conduite du travail de création de chaque étudiant.e. Une importance prépondérante est à ce niveau donnée à la définition d'un territoire de recherche et à la création d'une œuvre inédite. Le 2e cycle confère une place centrale aux mécanismes de création, au regard critique et aux processus d'invention dans le domaine du sensible.

Le DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique) sanctionne le 2e cycle en art à l'issue de l'année 5. Inscrit au niveau I de la certification professionnelle, il est accrédité par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, conférant grade de Master. Certaines options peuvent avoir des orientations spécifiques qui sont alors précisées par des mentions. Le DNSEP permet de se présenter aux concours de l'Agrégation, du Capes et du Capet.

L'épreuve du DNSEP consiste en la réalisation d'un travail plastique et la présentation d'un «mémoire», développé en regard du travail plastique. Il accompagne celui-ci et donne une lecture du territoire de recherche à l'œuvre, à travers des formes d'écriture à large spectre, pouvant aller du plus conceptuel au plus expérimental. Le mémoire est une manière d'articuler la forme et le fond, en réinventant les outils de l'écriture afin de les adapter au mieux à un contenu spécifique. De la même manière que pour le projet plastique, il fait l'objet d'un accompagnement collégial. Le passage devant un jury de DNSEP n'est pas un moment d'évaluation, mais la mise à l'épreuve du travail par un collège de pair.e.s. Ce dernier juge de la capacité critique de l'étudiant.e et de l'efficacité de l'œuvre à produire une attention esthétique. Il juge l'intelligence et le territoire déployé, un espace de sensibilité, une production originale. Rappelons aussi que la tradition des écoles d'art ne repose pas sur un examen d'État qui serait une habilitation à exercer une profession. L'école n'évalue pas l'aptitude professionnelle d'un jeune créateur, elle ne juge que la nature inédite du travail accompli.

Extrait de la Chartes des études et de la recherche en école d'art / ANDEA

Les Parcours

Deux champs de recherche historiques de l'école sur la question du Son et celle du Cinéma.

• DIMENSIONS SONORES • EXPOSER, PROGRAMMER

Cette possibilité permet aux étudiant.e.s qui en font le choix, d'asseoir plus particulièrement leur pratique plastique dans ces domaines.

DIMENSIONS SONORES

Le parcours Dimensions Sonores offre aux étudiant.e.s de licence et de master de l'ENSA Bourges un cursus dans lequel le son occupe une place dédiée. Par une approche transdisciplinaire et collective, ce parcours explore par la théorie et la pratique les enjeux historiques et contemporains liés au sonore, qu'ils soient issus des arts sonores ou de la musique expérimentale.

En complément à un tronc commun d'enseignements (ateliers, studios, ARC), les étudiant.e.s rejoignant ce parcours ont la possibilité d'enrichir leur cursus d'un choix de modules théoriques et pratiques spécifiquement liés aux pratiques du son élargies à la musique, à la radiophonie, au dessin, et à d'autres approches et expérimentations plastiques, qu'elles soient analogiques, numériques, intermédias, performatives ou d'installation, ou encore d'édition, de diffusion et d'immersion.

Ce parcours offre des opportunités tout au long du cursus, à la fois :
• en phase programme (Licence) (initiations, stages, modules dédiés, workshops, et plus spécifiquement la Semaine Son)
• et en phase projet (Master) (modules/séminaires/master-classes, workshops, voyages d'études et stages, et les points forts de la Semaine Son et des publications des Cahiers du Son, via des programmes partenariaux et professionnalisants (master-class européenne IMCC ; des programmes expérimentaux transdisciplinaires (RadioRadio, Phases/Déphases).

EXPOSER, PROGRAMMER

Le parcours Exposer, programmer se propose de sensibiliser l'étudiant·e aux questions curatoriales : les enjeux de l'exposition, l'accompagnement éditorial, l'organisation d'événements, la programmation. Le parcours d'enseignement proposé explore les intersections entre l'art, la technologie et la pratique curatoriale dans le champ de l'art contemporain. Il encourage les étudiant.e.s à développer une approche novatrice de l'exposition autour des pratiques photographiques, filmiques et technologiques, ainsi qu'une réflexion critique.

Ce parcours d'enseignement vise à offrir aux étudiant.e.s une expérience immersive dans le monde de l'art et de la technologie. Les cours abordent des sujets variés allant de la photographie au cinéma expérimental, en passant par la création sonore, la programmation, l'intelligence artificielle et les questions de genre dans l'exposition. Les étudiant.e.s auront l'opportunité d'acquérir des compétences pratiques, de développer leur sens critique et d'explorer de nouvelles approches curatoriales.

Les enseignant.e.s

BENJAMIN AMAN
ÉRIC AUPOL
NEAL BEGGS
ÉRIK BULLOT
ALEXANDRE CASTANT
ÉRIC CORNE
MAGALI DESBAZEILLE
ARNAUD DESHAYES (Congé d'étude et de recherche)
VANESSA FANUELE
ANDREAS MARIA FOHR
FERENC GRÓF (Congé d'étude et de recherche)
FRÉDÉRIC HERBIN
STÉPHANIE JAMET
JÉRÔME JOY
TATIANA LEVY
INGRID LUCHE
CEDRIC MIGROYAN
RALF NUHN
HÉLÈNE RAYMOND
DAVID RENAUD
IDA SOULARD
KATYA SHIRSHKOVA
LAURE TIXIER
NICOLAS TOURRE

Les ateliers

Responsable ateliers volume :
Francis Desjeunes

Technicien.ne.s d'assistance pédagogique des ateliers :

BOIS • Jessie Morin
CÉRAMIQUE • Laura Faller
ÉDITION • Hugo Bonnet-Massip
MÉTAL • Francis Desjeunes
MULTIMÉDIA • Mose Sironneau
PHOTO • Jenny Mary
SON • Stéphane Joly et Idriss Madir
VIDÉO • Damien Chaillou et Idriss Madir

Calendrier pédagogique

Dates à retenir

Rentrée des étudiant.e.s
24 au 27 septembre 2024

Début des cours (semestre 1)
Lundi 30 septembre 2024

Journée environnement
Lundi 18 novembre 2024

WORKSHOPS
Du 19 au 22 novembre 2024
Du 26 février au 1er mars 2024

Conseils de coordination
26 novembre, 13 décembre 2024
31 mars, 23 mai 2025

Réunions de la CRPVE
7 novembre, 17 décembre 2024
31 janvier, 10 mars, 25 avril,
et 1er juillet 2025
(Sous réserve de modifications)

CONGÉS DE FIN D'ANNÉE
Vendredi 20 décembre au soir -
Rentrée lundi 6 janvier 2025 au matin

Bilans
du 6 au 29 janvier 2025

Réunions pédagogiques
Jeudi 30 et vendredi 31 janvier 2025

Début des cours (semestre 2)
Lundi 3 février 2025

Soutenances des mémoires
Mercredi 5 et jeudi 6 février 2025

VACANCES D'HIVER
Vendredi 14 février au soir -
Rentrée lundi 24 février 2025 au matin

JOURNÉES PORTES OUVERTES
Les 28 février et 1er mars 2025

Commission d'orientation
Lundi 3 et mardi 4 mars 2025

Journées du son 2025
Du 7 au 12 avril 2025

VACANCES DE PRINTEMPS
Vendredi 11 avril au soir -
Rentrée mardi 22 avril 2025 au matin

Concours d'entrée
29 et 30 avril 2025

Préparation DNSEP : du 5 au 7 mai 2025
Préparation DNA : du 12 au 16 mai 2025

Bilans
du 2 au 13 juin 2025

Diplômes du 16 au 27 juin 2025

Réunions pédagogiques
Lundi 30 juin et mardi 1er juillet 2025

VACANCES D'ÉTÉ
Vendredi 11 juillet 2025 au soir

Les enseignements

Quelques définitions et rappels concernant la nature de certaines de vos offres pédagogiques :

LES INITIATIONS / LES PERFECTIONNEMENTS
permettent à chaque étudiant.e d'avoir un accès privilégié aux techniques et aux pratiques en atelier.
Menées dès la 1ère année, elles permettent de mener à la fois des projets personnels et de mettre en application des exercices donnés au cours des modules.

LES STUDIOS
sont des temps pédagogiques menés par un.e ou plusieur.e.s enseignant.e.s. Ces enseignements sous forme d'ateliers accompagnent la mise en œuvre d'une production liée à un médium ou une technique, au travers de leur processus de recherche spécifique.
Et peuvent prendre la forme d'un dialogue mené par l'enseignant.e avec les étudiant.e.s et de présentation du résultat de recherches autour d'un objet commun. L'enseignant.e fait des interventions construites et encourage les étudiant.e.s à structurer leur pensée. Des lectures et des débats ont lieu à chaque séance sur l'exposé de ces résultats.
Le but premier de la pratique des séminaires est de familiariser les étudiant.e.s avec la méthode convenant à un sujet qu'ils ont choisi, et de leur permettre de discuter en groupe sur les problèmes pratiques qui émergent pendant leur travail de recherche.

LES ENTRETIENS INDIVIDUELS ET CONFERENCES
Les disponibilités des enseignant.e.s pour des rendez-vous individuels sont notées sur Hyperplanning. Ces créneaux sont susceptibles d'être modifiés au cours de l'année. Il vous revient en tous les cas, d'aller au devant des enseignant.e.s afin de les solliciter pour ces rendez-vous, y compris les enseignant.e.s dont vous ne suivez pas les cours.
Ces moments de discussion sont indispensables à la poursuite et à l'évolution de vos projets plastiques. Ils vous permettront d'acquérir un vocabulaire précis et un regard critique sur votre pratique. La diversité de vos rendez-vous individuels sera prise en compte lors de vos bilans.

Les conférences auront lieu un mercredi sur deux à 18h. De la même manière que pour les entretiens individuels, assister aux conférences sera pris en compte pour vos bilans.
Ainsi, il est indispensable de vous y rendre très régulièrement afin d'étoffer votre curiosité et surtout vos connaissances des pratiques plastiques et du monde professionnel auquel vous vous destinez.

LES WORKSHOPS
sont organisés tout au long de l'année et particulièrement durant deux semaines banalisées en novembre et en janvier. Ces temps de travail intensifs sont dispensés par vos enseignant.e.s ou par des personnalités invitées durant ces journées de production.
D'autres workshops sont organisés dans le cadre précis de studios ou d'ARC. Vos enseignant.e.s vous informeront de la forme qu'ils prendront et de leur calendrier.

LES ARC
(Ateliers de Recherche et de Création)
sont des temps d'enseignement transversaux orientés vers la recherche en art. Entre réflexion théorique et production plastique aussi bien personnelle que collective, les ARC sont des propositions pédagogiques aboutissant à des projets issus de nombreux échanges critiques, nourris par les enseignant.e.s mais également des personnalités expertes, invitées à travailler régulièrement dans ce cadre.

Les coordinations

LICENCE 1/2/3

ANNÉE 1

Coordination : **Nicolas Tourre**

Mercredis matins / Semaines paires

Plateau 1

-

Accrochage de travaux et prise de parole collective. Échanges spécifiques à la première année s'appuyant sur des questions artistiques, autour du travail global, sous forme de suivi collectif et individuel.

ANNÉE 2

Coordination : **Magali Desbazeille**

Mardis matins

Plateau 2

-

Assurer le suivi pédagogique des étudiant.e.s (stage, préparation des bilans) et développer les compétences permettant d'aborder les quatre critères d'évaluations du DNA à l'aide d'outils tel de la constitution d'un carnet de références, la rédaction d'une note d'intention abordant les enjeux et la démarche de recherche, le portfolio, l'accrochage, la prise de parole). Le travail se fait de façon collective et collaborative.

ANNÉE 3

Coordination : **Jérôme Joy et Vanessa Fanuele**

Mercredis matins

Plateau 3

-

La coordination de la 3e année est basée sur la nécessité d'un accompagnement personnel artistique, culturel, méthodologique et historique vers le DNA et le master. Elle s'appuiera sur des temps d'échanges en collectif et de mises en commun avec l'ensemble de la promotion, à partir de dispositifs proposés. Ceux-ci, en complément des modules d'enseignement et des suivis individuels de projets, permettront d'éclairer les enjeux et les pratiques de chacun.e et ceux en commun, et aideront à préciser les engagements personnels pour (et après) le diplôme DNA.

Les coordinations

Master 1 et 2

ANNÉE 4

Coordination :

Andreas Maria Fohr et Hélène Raymond

Jeudis matins / Semaines impaires

Bibliothèque et gymnase

-

La coordination de 4e année se fait en articulation avec le module Méthodologie du mémoire, et en lien avec la coordination de 5e année afin de préparer sur deux années les étudiant.e.s au DNSEP, par le suivi collectif et individuel de la promotion, la préparation des bilans et la mise en place du stage/voyage d'étude.
Dès le mois d'octobre, la coordination s'organisera autour de l'élaboration conjointe, par les Master 1 et 2, de séances d'accrochage collectif en Galerie d'essai. Ces accrochages seront l'occasion de tester la présentation des travaux et de penser cette présentation dans un contexte collectif. Ils constitueront un exercice du regard et du discours critique où la discussion suscitée par les pièces d'un.e étudiant.e sera initiée par un.e autre étudiant.e que l'auteur.ice du travail présenté.

ANNÉE 5

Coordination :

Éric Aupol

Jeudis matins

Bibliothèque et gymnase

-

Assurer le suivi pédagogique des étudiant.e.s (contrats, bilans, mémoires). Développer les compétences permettant d'aborder les critères d'évaluations du DNSEP (oral, exposition, mémoire, etc). Les coordinations constitueront en des séances régulières d'accrochage, des préparations aux oraux, et des rencontres avec des professionnel.le.s de l'art.

Semestre 2
2024/2025

Les contrats pédagogiques

CONTRAT PÉDAGOGIQUE
Année 1

SEMESTRE 2

I - Initiation aux techniques et aux pratiques artistiques = 16 ECTS

PERFECTIONNEMENT (2 ATELIERS AU CHOIX) (6 ECTS)

- Atelier Bois • *Jessie Morin*
- Atelier Céramique • *Laura Faller*
- Atelier Edition • *Hugo Bonnet-Massip*
- Atelier Métal • *Francis Desjeunes*
- Atelier Multimédia • *Mose Sironneau*
- Atelier Photo • *Jenny Mary*
- Atelier Son • *Stéphane Joly*
- Atelier Vidéo • *Damien Chaillou, Idriss Madir*

INITIATION AUX PRATIQUES PLASTIQUES (6 ECTS)

Obligatoire

- Diagramme • *Vanessa Fanuele, Nicolas Tourre*
- The Sweet Spot Project - TSSP - Teaching language : english • *Neal Beggs, Ralf Nuhn*

Au choix de l'étudiant.e :

- Dessin(s) sous toutes les formes • *Eric Corne*

ou

- Monte le volume • *David Renaud*

PRODUCTION (3 ECTS)

- Workshop
- Journées du son
- Semaines extraordinaires (x2)

COORDINATION (1 ECTS)

Obligatoire • *Nicolas Tourre*

II – Histoire, théorie des arts et langue étrangère = 10 ECTS

HISTOIRE, THÉORIE DES ARTS (6 ECTS)

- Histoire des pratiques sonores dans le champ de l'art contemporain • *Alexandre Castant*

LANGUE ÉTRANGÈRE ET INITIATION À LA CULTURE PROFESSIONNELLE (4 ECTS)

- Anglais / Let's Talk Semiotic • *Cedric Migroyan*
- FLE - cours supplémentaire pour les étudiant.e.s non francophones • *Krystel Cosquéric*
- Conférences - parcours professionnels des enseignant.e.s de l'école

III – Bilan du travail plastique et théorique = 4 ECTS

• Bilan

Crédit supplémentaire (1 ECTS)
Étudiant.e engagé.e en plus des 30 crédits

Modules Hors contrats
Atelier sonore d'esthétique • *Alexandre Castant*
Atelier « Tv-Tv » • *Damien Chaillou, Idriss Madir*
Préparation des journées du son 2025 • *Benjamin Aman, Alexandre Castant, Jérôme Joy*

CONTRAT PÉDAGOGIQUE

Année 2

SEMESTRE 4

I - Méthodologie, techniques et mises en œuvre = 14 ECTS

3 MODULES À CHOISIR (13 ECTS)

Pas plus de deux modules par Parcours

PARCOURS DIVERS

- À notre seul désir. Sur les traces de George Sand • *Vanessa Fanuele, Stéphanie Jamet, Hugo Bonnet-Massip*
- Arts-scènes-médias • *Magali Desbazeille, Idriss Madir*
- Atelier des pratiques de l'écrit / Création littéraire • *Tatiana Levy*
- Des lieux sans lieu • *Éric Aupol, Frédéric Herbin, Laure Tixier*
- Forma • *Laure Tixier, Sandra Émonet, Laura Faller*
- Grand-Angle • *Éric Corne*
- Les intriguant·e·s : panorama des pratiques textiles historiques et contemporaines • *Ida Soulard*
- Observer-Regarder • *Éric Corne*
- Paradis Sauvage • *Vanessa Fanuele*
- PeintureS • *Nicolas Tourre*
- Présences du dessin • *Benjamin Aman*
- Timeline base • *Magali Desbazeille, Damien Chaillou, Stéphane Joly, Idriss Madir*

PARCOURS PROGRAMMER

- Atelier film • *Érik Bullot, Damien Chaillou, Idriss Madir* °
- Atelier Programmer • *Érik Bullot, Damien Chaillou, Idriss Madir* °
- Queering the exhibition – Queering the archive • *Andreas Maria Fohr, Frédéric Herbin* °

PARCOURS SONORE

- Atelier radiophonique • *Benjamin Aman, Idriss Madir* ° *
- Atelier sonore d'esthétique • *Alexandre Castant* *
- Atelier "Tv-Tv" • *Damien Chaillou, Idriss Madir* *
- Autotune • *Jérôme Joy, Katya Shirshkova* *
- Résonances • *Jérôme Joy, Katya Shirshkova* *

COORDINATION (1 ECTS)

Obligatoire • *Magali Desbazeille*

II – Histoire, théorie des arts et langue étrangère = 8 ECTS

HISTOIRE ET THÉORIE DES ARTS (5 ECTS)

Obligatoire :

- Histoire des pratiques sonores dans le champ de l'art contemporain • *Alexandre Castant*

LANGUE ÉTRANGÈRE ET CULTURE PROFESSIONNELLE (3 ECTS)

- Anglais / Let's Talk Semiotic • *Cedric Migroyan*
- FLE - cours supplémentaire pour les étudiant.e.s non francophones • *Krystel Cosquéric*
- De l'Union européenne à Bourges 2028 • *Pascal Keiser*

III – Recherches et expérimentations = 4 ECTS

PRODUCTION (4 ECTS)

- Workshop
- Journées du son
- Semaines extraordinaires (x2)

IV – Bilan (4 ECTS)

- Bilan

CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE (1 ECTS)
Étudiant.e engagé.e en plus des 30 crédits

MODULES HORS CONTRATS
Préparation des journées du son 2025 • *Benjamin Aman, Alexandre Castant, Jérôme Joy*
Synthèse modulaire avancée • *Stéphane Joly* *

//
Les Parcours (optionnel) : Dimensions Sonores et Exposer, Programmer

Pour suivre le **parcours Dimensions Sonores**
il est obligatoire de s'inscrire à **2 modules minimum inclus dans le contrat pédagogique** mentionnés par une étoile *

Pour suivre le **parcours Exposer, Programmer**
il est obligatoire de s'inscrire à **2 modules minimum inclus dans le contrat pédagogique** mentionnés par un rond °

CONTRAT PÉDAGOGIQUE
Année 3

SEMESTRE 6

I - Méthodologie, techniques et mises en œuvre = 4 ECTS

3 MODULES STUDIO ET/OU ARC À CHOISIR

STUDIO
- Arts-scènes-médias • *Magali Desbazeille, Idriss Madir*
- Atelier des pratiques de l'écrit / Création littéraire • *Tatiana Levy*
- Atelier film • *Érik Bullot, Damien Chaillou, Idriss Madir* °
- Atelier Programmer • *Érik Bullot, Damien Chaillou, Idriss Madir* °
- Atelier radiophonique • *Benjamin Aman, Idriss Madir* ° *
- Atelier sonore d'esthétique • *Alexandre Castant* *
- Atelier "Tv-Tv" • *Damien Chaillou, Idriss Madir* *
- Au bord du monde (SF, féminismes et alter) • *Ingrid Luche, Ida Soulard*
- Autotune • *Jérôme Joy, Katya Shirshkova* *
- Grand-Angle • *Éric Corne*
- Les intriguant·e·s : panorama des pratiques textiles historiques et contemporaines • *Ida Soulard*
- Observer-Regarder • *Éric Corne*
- Paradis Sauvage • *Vanessa Fanuele*
- PeintureS • *Nicolas Tourre*
- Présences du dessin • *Benjamin Aman*
- Résonances • *Jérôme Joy, Katya Shirshkova* *
- Spectres sonores • *Benjamin Aman* *

ARC
- À notre seul désir. Sur les traces de George Sand • *Vanessa Fanuele, Stéphanie Jamet, Hugo Bonnet-Massip*
- Des lieux sans lieu • *Éric Aupol, Frédéric Herbin, Laure Tixier*
- Forma • *Laure Tixier, Sandra Émonet, Laura Faller*
- Moulé, décalé (La Faïencerie de Gien) • *Ingrid Luche, Laure Tixier*
- Queering the exhibition – Queering the archive • *Andreas Maria Fohr, Frédéric Herbin* °
- Timeline base • *Magali Desbazeille, Damien Chaillou, Stéphane Joly, Idriss Madir*

II – Histoire, théorie des arts et langue étrangère = 5 ECTS

HISTOIRE ET THÉORIE DES ARTS (3 ECTS)

Obligatoire :
- Conférences dérivées • *Ida Soulard*

LANGUE ÉTRANGÈRE ET PROFESSIONNALISATION (2 ECTS)

- Self Appreciation • *Neal Beggs*
- FLE - cours supplémentaire pour les étudiant.e.s non francophones • *Krystel Cosquéric*
- De l'Union européenne à Bourges 2028 • *Pascal Keiser*

III – Recherches personnelles plastiques = 4 ECTS

COORDINATION ET ACCROCHAGES (2 ECTS)

Obligatoire • *Jérôme Joy, Vanessa Fanuele*

PRODUCTION (2 ECTS)

- Workshop
- Journées du son
- Semaines extraordinaires (x2)

IV – Diplôme (15 ects)

V – Stage (2 ects)

- Stage • *Enseignant.e référent.e*

CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE (1 ECTS)

Étudiant.e engagé.e en plus des 30 crédits

MODULES HORS CONTRATS

Préparation des journées du son 2025 • *Benjamin Aman, Alexandre Castant, Jérôme Joy*
Synthèse modulaire avancée • *Stéphane Joly* *

//

Les Parcours (optionnel) : Dimensions Sonores et Exposer, Programmer

Pour suivre le parcours **Dimensions Sonores**
il est obligatoire de s'inscrire à 2 modules minimum inclus dans le L'ENSA pédagogique mentionnés par une étoile *

Pour suivre le parcours **Exposer, Programmer**
il est obligatoire de s'inscrire à 2 modules minimum inclus dans le L'ENSA pédagogique mentionnés par un rond °

CONTRAT PÉDAGOGIQUE

Année 4

SEMESTRE 8

DANS LE CAS D'UN STAGE COURT
JUSQU'À 6 SEMAINES

I - Initiation à la recherche - Suivi de mémoire, philosophie, histoire des arts = 9 ECTS

DIRECTION DE MÉMOIRE (4 ECTS)

MÉTHODOLOGIE (5 ECTS)

• Méthodologie du mémoire • *Tatiana Levy, Hélène Raymond*

II – Projet plastique - Prospective, méthodologie, production = 20 ECTS

2 MODULES (STUDIO ET/OU ARC) À CHOISIR (4 ECTS)

STUDIO
• Atelier film • *Érik Bullot, Damien Chaillou, Idriss Madir* °
• Atelier programmer • *Érik Bullot, Damien Chaillou, Idriss Madir* °
• Atelier radiophonique • *Benjamin Aman, Idriss Madir* °*
• Atelier sonore d'esthétique • *Alexandre Castant* *
• Atelier "Tv-Tv" • *Damien Chaillou, Idriss Madir* *
• Au bord du monde (SF, féminismes et alter) • *Ingrid Luche, Ida Soulard*
• Grand-Angle • *Éric Corne*
• Observer/Regarder • *Éric Corne*
• Pratiques d'atelier / Picturalités, mouvements et contextes • *Nicolas Tourre*
• Spectres sonores • *Benjamin Aman* *

ARC
• Des lieux sans lieu • *Éric Aupol, Frédéric Herbin, Laure Tixier*
• Forma • *Laure Tixier, Sandra Émonet, Laura Faller*
• Moulé, décalé (La Faïencerie de Gien) • *Ingrid Luche, Laure Tixier*
• Phases/Déphases • *Magali Desbazeille, Stéphanie Jamet, Jérôme Joy* *
• Queering the exhibition – Queering the archive • *Andreas Maria Fohr, Frédéric Herbin* °

PRODUCTION (4 ECTS)

• Workshop
• Journées du son
• Semaines extraordinaires (x2)

STAGE (9 ECTS)

• Stage • Direction de mémoire

BILAN (3 ECTS)

III – Langue étrangère et professionnalisation = 1 ECTS

ANGLAIS

• Self Appreciation • *Neal Beggs*

CULTURE PRO INFO

• Rencontres et méthodologie de projets professionnels • *Sylvie Chany, Sandra Émonet*

DANS LE CAS D'UN STAGE LONG
7 SEMAINES ET PLUS

I - Initiation à la recherche - Suivi de mémoire, philosophie, histoire des arts = 9 ECTS

EN DISTANCIEL

DIRECTION DE MÉMOIRE (4 ECTS)

MÉTHODOLOGIE (5 ECTS)

- Méthodologie du mémoire • *Tatiana Levy, Hélène Raymond*

II – Projet plastique - Prospective, méthodologie, production = 20 ECTS

STAGE (17 ECTS)

- Production réalisée durant le stage (5 ECTS)
- Rapport de stage • *Direction de mémoire* (12 ECTS)

BILAN (3 ECTS)

III – Langue étrangère et professionnalisation = 1 ECTS

ANGLAIS

- Self Appreciation • *Neal Beggs*

CULTURE PRO INFO

- Rencontres et méthodologie de projets professionnels • *Sylvie Chany, Sandra Émonet*

MOBILITÉ INTERNATIONALE

I - Contrat pédagogique passé avec l'établissement d'enseignement supérieur d'accueil = 24 ECTS

II – Suivi de mémoire et bilan dans l'établissement d'origine = 6 ECTS

DIRECTION DE MÉMOIRE - EN DISTANCIEL (3 ECTS)

RAPPORT DE MOBILITÉ ET BILAN (3 ECTS)

CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE (1 ECTS)
Étudiant.e engagé.e en plus des 30 crédits

MODULES HORS CONTRATS
Autotune • *Jérôme Joy, Katya Shirshkova* *
Paradis Sauvage • *Vanessa Fanuele*
Préparation des journées du son 2025 • *Benjamin Aman, Alexandre Castant, Jérôme Joy*
Résonances • *Jérôme Joy, Katya Shirshkova* *
Synthèse modulaire avancée • *Stéphane Joly* *

//
Les Parcours (optionnel) : Dimensions Sonores et Exposer, Programmer

Pour suivre le **parcours Dimensions Sonores**
il est obligatoire de s'inscrire à **2 modules minimum inclus dans le L'ENSA pédagogique** mentionnés par une étoile *

Pour suivre le **parcours Exposer, Programmer**
il est obligatoire de s'inscrire à **2 modules minimum inclus dans le L'ENSA pédagogique** mentionnés par un rond °

CONTRAT PÉDAGOGIQUE

Année 5

SEMESTRE 10

I - Épreuves du diplôme

MÉMOIRE (5 ECTS)

TRAVAIL PLASTIQUE (25 ECTS)

Les perfectionnements

L’étudiant.e doit choisir 2 ateliers techniques
parmi les perfectionnements

Les perfectionnements

ANNÉE 1

Bois

RESPONSABLE D'ATELIER
JESSIE MORIN

LIEU
ATELIER BOIS

Les règles de bases d'un travail en sécurité. Prise de connaissance des possibilités de l'atelier grâce à l'utilisation d'outils à main et de machine outils.Les différents systèmes d'assemblage du bois. Notions de base des accrochages.

Céramique

RESPONSABLE D'ATELIER
LAURA FALLER

LIEU
ATELIER CÉRAMIQUE

Découverte du fonctionnement de l'atelier ainsi que des fondamentaux techniques de la céramique autour du thème de la cabane.

Introduction à la céramique.

Édition

RESPONSABLE D'ATELIER
HUGO BONNET-MASSIP

LIEU
ATELIER ÉDITION

Cet atelier mettra l'accent sur l'idée de créer un plan et une notice de construction en lien avec le thème de la cabane. Et se manifestera sous la forme d'une formation technique sur la gravure.

Atelier collectif avec une présentation brève autour de l'architecture + une formation sur la linogravure / taille douce, utilisation des presses, choix du papiers etc + discutions autour du plan à réaliser et de la cabane personnelle

Métal

RESPONSABLES D'ATELIER
FRANCIS DESJEUNES

LIEU
ATELIER MÉTAL

L'atelier consiste à se réapproprier l'espace de l'atelier métal, à l'occasion de sa réouverture cette année : des règles de sécurité qui en régissent le fonctionnement à son réaménagement passant par les premiers gestes techniques spécifiques au travail du métal, à l'échelle 1.

Multimédia

RESPONSABLE D'ATELIER
MOSE SIRONNEAU

LIEU
SALLE PROTOTYPAGE

Réalisation de projet à l'aide de logiciels multimedia :

- traitement d'image
- dessin numérique
- 3D

Photo

RESPONSABLE D'ATELIER ET ENSEIGNANT
JENNY MARY

LIEU
ATELIER PHOTO

Présentation de l'atelier.
Découvrir les outils techniques et les ossibles réalisations de l'atelier photo.
De la prise de vue au tirage, approche de la photo argentique et de la photo numérique autour du thème de la cabane.

Les perfectionnements

ANNÉE 1

Son

RESPONSABLE D'ATELIER
STÉPHANE JOLY

LIEU
SALLE D'ÉCOUTE

Découvrir les pratiques du studio.

Vidéo

RESPONSABLES D'ATELIER
DAMIEN CHAILLOU & IDRISS MADIR

LIEU
LA CHAPELLE

Chaque étudiant.e réalisera un plan fixe qui sera ensuite intégré au montage final. L'objectif est de composer une mosaïque d'images, où chaque élément s'assemble comme les pièces d'un jeu de construction.
Ce projet permettra aux participants de développer leur créativité en jouant avec la disposition des images, tout en respectant une esthétique visuelle cohérente.

Sur le plan pédagogique, cet exercice vise à initier les étudiants aux techniques de cadrage et de montage, notamment la composition spatiale et l'organisation visuelle. Ils apprendront à assembler différentes séquences fixes pour créer une œuvre collective harmonieuse, où chaque plan apporte une contribution unique à l'ensemble. Cela leur permettra également de réfléchir à l'importance de la mise en scène et du cadrage dans la création d'une narration visuelle.

Initiation aux pratiques plastiques

Initiation aux pratiques plastiques **ANNÉE 1**

Dessin(s) sous toutes les formes

ENSEIGNANT
ERIC CORNE

LIEU
PLATEAU 1

JOUR ET HEURE
MERCREDI APRÈS-MIDI / 14h > 17h
par demi groupe

OBJECTIFS

La visée de cet enseignement est d'apprendre aux étudiant.e.s à savoir se servir des possibles du dessin, le dessin qui dévoile la forme observée : un paysage, un modèle vivant, une nature morte, leur autoportrait.

La technique de la mise au carreau est un outil indispensable pour la reproduction d'une image bien certainement mais c'est aussi un outil qui permet d'apprendre à cadrer une image, notion importante pour les peintres dessinateurs c'est évident mais aussi pour les photographes, vidéastes etc.

L'interprétation (plutôt que l'illustration) d'un texte par exemple mythologique permet aux étudiant.e.s de s'émanciper d'un contenu trop didactique afin qu'elles et ils trouvent leur propre écriture graphique.

CONTENUS

1 : Dessin d'observation, compréhension de l'espace. Permettre à chacune et chacun de trouver son trait sensible. Qu'elles et ils comprennent qu'il n'y a pas une forme de dessin (stylisée) mais qu'au contraire cet enseignement doit leur permettre à trouver leur propre trait, leur forme personnelle et unique.

2 : Mise au carreau d'une image photographique associée à un cours théorique sur l'hyperréalisme des années 1960 à nos jours.

3 : Interprétation graphique d'un texte

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque proposition est notée

Dessin d'observation = A
Mise au carreau = B
Interprétation = C

Note définitive A+B+C

Diagramme

ENSEIGNANT
VANESSA FANUELE
NICOLAS TOURRE

LIEU
PLATEAU 1

JOUR ET HEURE
MARDI / **9h30** > **12h30** et **14h** > **17h**
Semaines paires

PRÉSENTATION

Ce cours est une occasion de réflexion et de production expérimentale autour de questions graphiques et picturales. Depuis la forme du diagramme au premier semestre jusqu'à celle d'un volume peint au second semestre, il sera possible de développer un projet plastique sur plusieurs séances en combinant dessin, éventuellement maquette, volume, peinture et photographie. Recherche, expérimentation et production seront les trois temps de ce projet bref et soigneusement élaboré.

Initiation aux pratiques plastiques **ANNÉE 1**

Monter le volume

ENSEIGNANT.E.S
DAVID RENAUD

LIEU
ATELIER MÉTAL

JOUR ET HEURE
LUNDI OU MARDI MATIN / 9h30 > 12h30
LUNDI OU MARDI APRÈS-MIDI / 14h > 17h
par demi groupe

PRÉSENTATION

« Monter le volume» est un studio, un atelier d'enseignement pratique et réflexif, qui vise à expérimenter les enjeux de la sculpture et leur actualité. Ce studio se déroule sur une demi journée par quinzaine, il concerne les étudiant(e)s de l'année 1.

Les problématiques abordées sont :

Comment produire des objets qui relèvent du territoire, de la sculpture et de l'art ?

Quelles sont les possibilités et quels sont les différents types de contraintes liées aux médiums et moyens mis en œuvre lors de la fabrication (apprendre à utiliser et maîtriser des techniques et des savoir-faire, pour aborder les problématiques de fabrication des objets et des sculptures) ?

CONTENU

Cette production est toujours accompagnée de réflexions techniques, culturelles, historiques, philosophiques et politiques... L'expérimentation est individuelle et toujours en étroite relation avec les techniciens des différents pôles volumes.

La réalisation est suivie par les techniciens et accompagnée, validée et évaluée par le professeur. Le studio propose un temps de réflexion théorique, sur la base des exposés des étudiant(e)s, passant en revue un artiste ou un groupe d'artistes. Les présentations sont commentées et corrigées par le groupe et le professeur.

SAVOIR-FAIRE ATTENDUS

Savoir identifier et définir des problématiques de la sculpture dans le champ de l'art contemporain. Savoir produire un ou des objets. Savoir présenter/accrocher les objets réalisés. Savoir analyser et formuler les concepts basés sur les objets réalisés. Savoir utiliser une technique spécifique de la sculpture.

CONTENU

À la fin de ce studio, l'étudiant devra être capable de : définir des concepts rencontrés dans le cadre du studio, réaliser différentes phases d'études d'objets concrets. Entreprendre des travaux pratiques, études, expérimentations en relation avec son projet. Utiliser les résultats de l'expérimentation pour la réalisation d'un objet ou une série d'objets dans un des secteurs des pôles techniques. Savoir construire des dispositifs de présentation en relation avec l'objet ou les objets réalisés. Savoir représenter toutes les phases du projet dans un document en utilisant, texte, images et références. Savoir utiliser une ou plusieurs techniques et avoir développé son autonomie dans le travail.

The Sweet Spot Project (TSSP)

ENSEIGNANT.E.S

NEAL BEGGS
RALF NUHN

LIEU

PLATEAU 1

JOUR ET HEURE

MARDI / 9h30 > 12h30 et **14h > 17h**
Semaines paires

PRÉSENTATION

Teaching language : English

The project aims at helping students in the first year to identify the point of intersection between their unique individual creativity, and the wider context of contemporary art, theory, and theeducational framework of the school. This point of intersection we are describing as 'the sweet spot'; that position or moment when one's experience within an unfamiliar or confusing system, such as art school, begins to make sense. The belief being that in acquiring this sense of understanding at an early stage of their art education it will assist the students as they move forward within the school.

The project will take place over two consecutive days (Monday and Tuesday) once every month during the second semester. Due to the large number of students (43) and the limited teaching time (two days) we will take a collective teaching approach. Each session will be divided into two distinct but complementary areas of activity. The first, taking place on Monday will focus on a collective 'real-time' creative experience (a mini-workshop). Followed on Tuesday by a collective 'critical' activity focusing on the personal work of a number of individual students (a group crit).

Whilst by its nature the first activity on Monday can easily accommodate all 43 students. The

second activity, whilst it will involve and integrate all 43 students in the discussion process of the crit, it will only be possible for a small number of students to actually present work for discussion to the group. We propose that 11 students each session present work to their fellow students, Ralf and Neal. In this fashion by the end of April all 43 students will have had the benefit and experience of presenting their personal work. If students wish to go into more depth with either Ralf or Neal regarding their personal work they can arrange a private rdv, either online or within the school.

Students will be encouraged to take advantage of personal rdv's outside the dates of the sessions themselves.

So to recap.

Monday : 'Expansion'. Collective activity, possibly experimental in nature, touching on and pertinent to, those axis of research and creativity already present within the school.

Tuesday : 'Reflection' Collective discussion (a 'group crit') focusing on the personal work of approximately 11 individual students.

Note.

1 : This project is aimed at complementing and contributing to the wider teaching and coordination of the first year. Good communication between Ralf, Neal, and the other teachers working with the first year, and in particular the year coordinator, is essential.

2 : English language.

The language code will not be strictly adhered to. English will be the main language used by the teachers when addressing the students, and it is hoped when possible the students will also respond to the teachers and to each other in English. For obvious reasons the students will benefit from an intensive and immersive use of the English language. But from a conceptual point of view, and also with respect to the 'tonality of language', there are certain advantages in the use of English, namely to slightly shift the perspective and understanding of the students' work and its context.

3 : Guiding principal

At all time during the project there will be a focus on finding the 'sweet spot'. That point when we suddenly begin to understand how things fit together, how our individual practice as artists / students exists within a wider context, regardless of its subject.

Les studios

Arts-scènes-médias

ENSEIGNANTE
MAGALI DESBAZEILLE
IDRISS MADIR

LIEU
LA CHAPELLE

JOUR ET HEURE
LUNDI / 9h30 > 13h
14 étudiant.e.s maxi

Studio
ANNÉES 2•3

PRÉSENTATION

Dans la continuité de l'atelier d'initiation des pratiques performatives, le studio *Arts-scènes-médias* propose de découvrir les processus de travail d'une création «live» de type performance-danse-théâtre contemporain d'un.e artiste invité.e.
Le Studio est en partenariat avec l'Antre Peaux. Un.e des artistes programmé.e à l'Antre Peaux, est invité.e à intervenir pour impulser la problématique et suivre le travail des étudiant.es.
Une restitution publique des expérimentations performatives des étudiant.es est organisée lors d'une carte blanche à l'Antre Peaux.
Cette année, l'artiste invitée envisagé est Maurice Broizat.
La documentation est travaillée, archivages photographiques et vidéographiques.

DISPOSITIF

Le travail se fait dans un aller-retour entre l'expérimentation et la pensée. La mise en espace et la pratique performative sont prioritaires à chaque séance. Les discussions n'ont lieu que si l'expérimentation a été effective. Chaque groupe d'étudiant.es conçoit, produit, participe et documente le travail. CARTE BLANCHE #7 (mai 2024).

MÉTHODOLOGIE

La pratique performative nécessite un travail collaboratif. La présence continue et fiable des étudiant.es est indispensable pour la dynamique de travail du groupe.

BIBLIOGRAPHIE

• *Les 9 evenings à New York,* 1966 : theater and Engineering • *L'artivisme* de Stéphane Lemoine • Archives en acte, arts plastiques, danse, performance. sous la direction de yann Potin • *Interviewer la performance,* Medhi Brit et Sandrine Meats, Manuella éditions • *La performance, vie de l'archives et actualité,* direction Raphael Cuir et Eric Mangion, aux presses du réel.

ÉVALUATION

La progression entre la première séance de travail et la performance finalisée est structurelle dans l'évaluation de ce module. L'évaluation de l'atelier se fait par la présentation d'une performance live, d'une captation vidéo montée de cette expérimentation et d'un document d'archivage comportant des éléments précisés en atelier. L'évaluation porte aussi sur la mise en œuvre collective de la restitution publique : les choix éditoriaux de monstration, les aspects techniques, le déroulé de la restitution.

Atelier des Pratiques de l'écrit / Création littéraire

ENSEIGNANT.E.S
TATIANA LEVY

LIEU
BIBLIOTHÈQUE

Studio

ANNÉES 2•3

PRÉSENTATION

Un atelier des pratiques de l'écrit dans une école d'art a un fonctionnement particulier. D'abord parce que l'image n'est jamais loin, ensuite parce qu'on doit pouvoir accorder toute sa place à la pédagogie du projet personnel qui est au fondement des études artistiques. L'écriture peut, en effet, être un soutien ou un accompagnement du travail artistique, mais elle peut aussi faire partie intégrante de la création.

OBJECTIF

L'objectif de cet atelier est, pour l'étudiant, de travailler son écriture afin de surmonter les difficultés inhérentes à cet exercice ou au contraire de rendre palpable ou visible une écriture déjà affirmée. Tout au long de son cursus en école d'art, l'étudiant se doit de considérer avec attention la pratique quotidienne de la lecture et de l'écrit, indispensables compléments au développement exigeant de sa propre écriture. Tout comme le travail de mise en forme, en voix et en espace (installation / lecture / édition).

DISPOSITIF

Le dispositif mis en place dans cet atelier est une pratique quotidienne de l'écrit à partir de propositions d'écriture en groupe ou individuellement, empruntant toutes les formes de l'écrit et permettant d'interroger l'étudiant(e) sur sa propre pratique. L'étudiant(e) construit ainsi son propre corpus de textes lui permettant de puiser à discrétion du matériau pour les différents écrits qu'il produira ; qu'ils soient critiques ou sous forme de création littéraire. Cette pratique de l'écrit est mise en relation avec la lecture d'auteurs classiques ou contemporains proposée en fonction des différentes propositions d'écritures.

MÉTHODOLOGIE

À chaque séance du 1er semestre, une proposition d'écriture est faite aux étudiant.es, à partir d'un corpus d'œuvres littéraires. Un prétexte pour produire assez librement un texte ou engager un projet d'écriture en fonction de chacun des étudiant.es. Le 2nd semestre est l'occasion, lors des semaines extraordinaires, de travailler et finaliser des projets d'écriture et de création littéraire plus précis et envisager leur mise en forme, en espace et/ou en lecture.

BIBLIOGRAPHIE

Fournie au début de chaque séance et à construire collectivement au fil de l'année.

ÉVALUATION

Présence, engagement et production.

parcours EXPOSER/PROGRAMMER

Atelier film

ENSEIGNANTS
ÉRIK BULLOT
DAMIEN CHAILLOU
IDRISS MADIR

LIEU
SALLE 201

JOUR ET HEURE
MERCREDI
/ 9h30 > 12h30

Studio

ANNÉES 2•3•4

PRÉSENTATION

Atelier de pratique filmique : tournage, montage, projection, programmation.

DISPOSITIF

Cet atelier se propose de programmer et d'organiser des visionnages collectifs, accompagnés de séance critiques. La séance matinale peut se prolonger l'après-midi selon les activités.

BIBLIOGRAPHIE

• *Notes sur le cinématographe,* Robert Bresson • *Au-delà du plaisir visuel,* Laura Mulvey • *Écrits sur l'art et le cinéma,* Maya Deren • *Le Regard féminin,* Iris Brey • *De l'art en duty free,* Hito Steyerl • *Poétique du cinéma,* Raúl Ruiz.

ÉVALUATION

Présence obligatoire. Participation. Rendu des travaux.

parcours EXPOSER/PROGRAMMER

Atelier programmer

ENSEIGNANTS

ÉRIK BULLOT
DAMIEN CHAILLOU
IDRISS MADIR

JOUR ET HEURE

MARDI / 14h > 17h
Salle Boris Lehman et salle 201

Studio

ANNÉES 2•3•4

PRÉSENTATION

Cet atelier se propose d'expérimenter le geste artistique de la programmation. Au cours de séances régulières, l'atelier aura à cœur de mettre en œuve une série d'expériences individuelles ou collectives: production d'œuvres, activation de séances publiques. Il propose également un champ d'expérimentation spécifique sur les gestes de la programmation: concept ou thématique du programme, recherche des œuvres (supports, droits), analyse du contexte de réception, rôle des participants. Un soin particulier sera accordé à l'écriture : argumentaire, feuilles de programmation. Au sein de l'atelier, on réfléchira également, en compagnie d'invités (programmateurs, critiques, artistes), à la préfiguration éventuelle d'une formation spécifique autour de la programmation au sein de l'école.

Au cours du second semestre, l'atelier sera mené en dialogue avec Stefano Miraglia, cinéaste, programmateur, en résidence curatoriale à La Box.

OBJECTIF

Cet atelier a pour enjeu de sensibiliser l'étudiant·e aux enjeux de la programmation sur un plan spéculatif, historiographique et pratique.

DISPOSITIF

Forme du séminaire. Atelier collectif. Lectures, exposés, visionnages.

MÉTHODOLOGIE

L'étudiant·e sera confronté·e à des textes relatifs à la programmation et devra aussi concevoir des programmes. Il sera associé à diverses manifestations (festivals de cinéma, expositions)

BIBLIOGRAPHIE

• Dominique Païni, *Conserver, montrer, Yellow Now,* 1998 • Peter Bosma, *Film Programming,* Columbia University Press, 2015 • Anouk De Clercq, *Where Is Cinema?,* Archive Books, 2019 • Franck Leibovici, Howard Becker, *Exercices,* AOC, 2022 • Alexander Horwath, David Francis, *Film Curatorship: Archives, Museums, and the Digital Marketplace,* Synema Gesellschaft Fur Film u. Medien, 2020 • André Malraux, *Le Musée imaginaire,* 1947 • Phillipe-Alain Michaud, *Aby Warburg et l'image en mouvement,* 2022

ÉVALUATION

L'évaluation est basée sur deux critères : la présence régulière et la participation.

Atelier radiophonique

ENSEIGNANT
BENJAMIN AMAN
IDRISS MADIR

LIEU
Salle d'écoute/Studio radio/Studio son

JOUR ET HEURE
MARDI / 14h > 18h
12 étudiant.e.s maximum

Studio

ANNÉES 2•3•4

PRÉSENTATION

Atelier de pratique radiophonique

OBJECTIF

Penser et pratiquer la radio comme un outil de méthodologie, de réfexion et de création, dans le contexte d'une école d'art.

DISPOSITIF

Chaque mardi, pour un groupe de 10 à 15 étudiant.e.s, ce studio se propose de programmer et d'organiser des émissions radiophoniques (2 à 4 pour l'année 2023-24). Il s'agira de défnir une grille de programmation dès le début de l'année qui accueillera une diversité de formats : création sonore et musicale, interview, documentaire, table-ronde, chronique, magazine... dans des temps directs et/ou diférés. Le format de la session de diffusion radiophonique sera de deux heures. Les étudiant.e.s seront invité.e.s à pratiquer la prise de son, le montage, le mixage, l'habillage sonore, la prise de parole, la conduite d'antenne et à s'emparer d'une cellule de la grille de programmation dont ils.elles auront la responsabilité. La difusion des émissions Radio-Radio se fera en streaming. Un accent sera mis sur la communication en amont des émissions (afches et internet) ainsi que sur l'archivage des diférents modules composant celles-ci (podcasts).
Ce studio sera associé au parcours Programmation et pratiques curatoriales dont il partage certains des objets et des préoccupations. La pratique radiophonique sera envisagée au sein de l'atelier comme un ensemble de gestes de programmation et d'exposition curatoriales. Il sera enfn un outil ouvert à l'actualité de l'école et aux invité.e.s qui traversent celle-ci.

MÉTHODOLOGIE

Il s'agit d'explorer et d'acquérir un ensemble de compétences pratiques et techniques liées à l'enregistrement sonore (prise de son, feld recording, reportage), à la maîtrise des logiciels de montage et de mixage (Reaper), à la régie (mixage, difusion, production, streaming), à la préparation d'une émission radio (construction d'une grille des programme, réfexions sur les contenus), à la gestion d'une plage de production et de difusion en direct, à l'archivage et à

la fabrication de podcasts.

BIBLIOGRAPHIE

Muse en circuit • IRCAM • France musique • France culture • DUUU radio • Hémisphère son • Switch on paper • Radio parleur • Radio Apo-ree • Ergote Radio • Syntone

ÉVALUATION

Présence obligatoire et régulière. L'évaluation portera sur l'engagement des participant.e.s, la compréhension des enjeux et spécifcités de la radiophonie ainsi que sur la capacité à penser et produire des objets radiophoniques situés et adressés.qualité des propositions et des réalisations.

Atelier sonore d'esthétique

ENSEIGNANT
ALEXANDRE CASTANT

LIEU
Salle d'écoute/Studio son

JOUR ET HEURE
JEUDI / 14h > 16h30
12 étudiant.e.s maximum

Studio

ANNÉES 2•3•4

PRÉSENTATION

1. Atelier sonore d'esthétique de la table ronde des Journées du son 2023, à propos de La Bibliothèque des arts sonores, René Farabet, 2023. 2. Réalisation du catalogue raisonné – accompagné du cours de l'Histoire de l'art qu'il nécessite – de La Bibliothèque des arts sonores, René Farabet, 2023. 3. Entretien et documentaire avec Véronique Pittolo, pour L'Atelier sonore d'esthétique en 2024-2025. 4. Éditions courantes des travaux des étudiant.e.s. 5. Préparer l'exposition de L'Atelier sonore d'esthétique, galerie La Box, janvier-avril 2026.

OBJECTIF

Penser et pratiquer la radio comme un outil de méthodologie, de réfexion et de création, dans le contexte d'une école d'art.

DISPOSITIF

Cours, séance d'écoute, réalisation, entretiens, toutes les formes possibles de l'art audio sont convoquées

MÉTHODOLOGIE

Cours, séance d'écoute, réalisation, entretiens, interrogation de toutes les formes possibles de l'art audio.

BIBLIOGRAPHIE

Elle sera donnée lors du premier cours

ÉVALUATION

Création de l'étudiant.e

Atelier “Tv-Tv”

ENSEIGNANTS
DAMIEN CHAILLOU
IDRISS MADIR

LIEU
Salle d'écoute/Studio radio/Studio son

JOUR ET HEURE
MERCREDI / 14h > 17h
10 étudiant.e.s maximum

Studio

ANNÉES 2•3•4

PRÉSENTATION

L’atelier « Tv-Tv » a pour objectif de s'immerger dans l'univers de la diffusion multimédia en direct. Il propose de diffuser différents flux audio et vidéo tels que des émissions de radio, des performances artistiques ou des événements comme la Journée Du Son, tout en réalisant un contenu destiné aux réseaux sociaux tels que YouTube, Twitch, et d'autres plateformes.

Sur le plan pédagogique, cet atelier vise à faire découvrir et maîtriser les différentes étapes de la production audiovisuelle. Les participants apprendront à capturer des images et du son, à utiliser des systèmes multicaméra, à gérer la lumière, et à travailler avec une régie vidéo. De plus, ils seront formés à l’utilisation du logiciel OBS, un outil essentiel pour la diffusion en direct et la gestion de flux multiples. L'atelier encourage ainsi une compréhension globale de l'écosystème de la production audiovisuelle, tout en développant des compétences techniques.

Au bord du monde
SF, féminismes et alter

ENSEIGNANTES
INGRID LUCHE
IDA SOULARD

LIEU
SALLE 210

JOUR ET HEURE
VENDREDI / 9h > 13h
Semaines paires

Studio
ANNÉES 3•4

PRÉSENTATION

La science-fiction définit principalement un genre littéraire et cinématographique. De nombreuses artistes féministes s'emparent de ce genre artistique pour critiquer l'espace normatif et hétéropatriarcal qui caractérise nos sociétés humaines et inventent des mondes alternatifs, utopiques, féministes. Si la science-fiction est ancrée dans les arts populaires et une histoire originellement localisée en Occident, sa géographie s'est étendue, permettant l'intégration d'une diversité de perspectives et la création de langages plastique syncrétiques. À partir d'exemples littéraires, filmiques et artistiques, nous expérimenterons des vocabulaires plastiques pour inventer d'autres mondes et appréhender le réel sous un regard distancié. Toute pratique est la bienvenue.
Titre en référence à l'ouvrage de Ursula Le Guin, *Danser au bord du monde - mots, femmes, territoires.* Editions de l'éclat, 2020. *Original : Dancing in the edge of the world - Thoughts on Words, Women, Places,* 1989].

OBJECTIF

Développer une capacité à construire des propositions plastiques qui mettent en jeu des formes de récits et de spéculations ; apprendre à faire preuve d'une distance critique ; analyser et composer avec des formes complexes.

DISPOSITIF

Séminaire de 4h tous les quinze jours, et le développement de recherches et d'expérimentation matérielles et plastiques. Visites d'expositions, rencontres avec des professionnels, présentations spécifiques.

MÉTHODOLOGIE

Des lectures de textes collectifs, une programmation de films, des présentations, des discussions, des séances d'expérimentation pratique. Un goût pour la lecture et son partage est nécessaire. Des connaissances en anglais sont un atout.

BIBLIOGRAPHIE

• Joanna Russ, *The Female Man* (L'Humanité-femme), 1975 • Joanna Russ, *l'Exoplanète Féministe,* essais, lettres et archives choisies, 2023 • Octavia E. Butler, *La parabole du Semeur / La Parabole des Talents,* 1993 • Octavia E. Butler, *Liens de sang,* 1979 • Céline Minard, Plasma, 2023 • Donna Haraway, *le Manifeste Cyborg,* 1984 • Samuel R. Delany, *Triton,* 1979 • Margaret Cavendish, *The Blazing World,* 1666 • Laboria Cuboniks, *Manifeste Xénoféministe : une politique de l'aliénation,* 2018 • Ian Larue, *Libère-toi cyborg ! : le pouvoir transformateur de la science-fiction féministe,* 2018 • Xia Jia, *A Summer beyond your reach,* 2021 • N.K. Jemisin, *Les livres de la terre fracturée (*tome 1. La cinquième saison), 2019.

ÉVALUATION

Présence et assiduité, rendu final sous forme de compte-rendu de lectures, analyses de documents et présentation d'un travail plastique.

parcours DIMENSIONS SONORES

Autotune

ENSEIGNANT.E.S

JÉRÔME JOY Semaines paires
KATYA SHIRSHKOVA

LIEU

SALLE D'ÉCOUTE
LA CHAPELLE

JOUR ET HEURE

MERCREDI / 14h > 19h
15 à 20 étudiant.e.s maximum

Studio

ANNÉES 2•3

PRÉSENTATION

Autotune se présente sous la forme d'un atelier pratique en collectif comme prélude au parcours Dimensions Sonores pour les étudiant.e.s en en cursus licence (il est accessible aux étudiant.e.s en master en auditorat libre).
Autotune s'est lancé dans l'élaboration d'un "opéra" permettant de croiser plus facilement les pratiques (scènes, installations, performances, etc.) et les supports (sons, musiques, vidéos, scénographie). Autotune s'intéresse aux récits et aux fictions sonores sous toutes ses formes multiples qu'elles soient affirmées dans des narrativités évidentes (vocales, à partir de textes, etc.), et performées (instrumentales, dispositifs), jouant des intimités, des émotions, des représentations et des distanciations (queerness, freak, burlesque, tragique, etc.), et/ou développées dans des modes sonores plus abstraits et excentriques (drones, noise, glitches, etc.). L'intérêt est d'y voir ce qui fait "expérience" non consensuelle et espace commun joué live.
De même seront interrogés les aspects d'immersion et de temporalités, leur fabrication (composition et improvisation), leurs partitions, au travers d'angles fictionnels et narratifs au travers de spatialisations et de mises en espace spécifiques (installations, concerts, shows, clips vidéo, éditions (albums disques) et diffusions).
En cela ce sont : §— la puissance imaginative, extravagante et sonore, hors normes et hors cadres (freak, queer), indisciplinées et distrayant les normalités, et §— le puissant véhicule d'évasion et de potentiels de métamorphoses et de transformations des affects et des apparences (autotune) : qui seront recherchés de façon pratique par des sessions sur toute l'année de jeux en collectifs que l'on abordera dans une réalisation intermédiale (sons, vidéos, performances, installations, dispositifs, etc.) qu'on appellera "opéra" ou encore "opérette".

OBJECTIF

Mise en œuvre pratique d'un début de recherche-création et ouverture à des réalisations inter- et trans-disciplinaires. Réalisations prévues :
• sessions "publiques" pour l'école (par épisodes ou scènes) : 7-11avril 2025 (Semaine du Son) ; et durant chaque session RadioRadio
• sessions "publiques" inter-écoles : 12-17 mai 2025
• orientation vers des stages et voyages d'étude.

DISPOSITIF

Live sessions à l'école (chapelle et sessions Radio Radio) et, en SEM2, dans d'autres écoles pour travailler les conditions publiques de réalisation de "l'opéra". Suivi des deux semaines extraordinaires : du 3 au 8 février 2025 et du 12 au 17 mai.

MÉTHODOLOGIE

Ce module prend la forme d'un séminaire annuel traversé par des séances d'écoutes et de travail à partir de documents (œuvres expérimentales, sonores, radiophoniques, électroniques, etc.) qui permettront l'ouverture de problématiques, et qui sont nourries par des présentations de projets et de réalisations d'étudiant.e.s afin de montrer les dynamiques présentes dans les questions actuelles liées aux pratiques sonores et musicales dans l'art contemporain. La grande partie de chaque session est consacrée à un atelier pratique collectif de live sessions pour la réalisation de l'"opéra", par des moments de test, de travail sur des set-ups et sur une "scénographie" (visuelle, vidéo, etc.). Les Journées Son, les sessions RadioRadio, les présentations dans d'autres écoles et le(s) workshop(s)/semaines extraordinaires associées seront des points forts de ce module en articulation avec le parcours Dimensions Sonores.

BIBLIOGRAPHIE

• Art & Language (leur opéra Victorine et leurs sessions avec The Red Krayola) ; la mouvance Hyperpop (Sophie ; Arca (la série de cds Kick et ses sessions live streaming) ; Caroline Polatchek (chantant avec les oies à Hyde Park) • [...] Complément biblio fourni en début d'année.

ÉVALUATION

Participation, assiduité.

Grand-Angle

ENSEIGNANT
ÉRIC CORNE

LIEU
GRENIER

JOUR ET HEURE
JEUDI / 13h30 > 18h
semaine paire

Studio

ANNÉES 2•3•4

PRÉSENTATION

Grand Angle, L'objectif est de permettre à chaque étudieant.e d'expérimenter les champs du pictural par la pratique, exercices et travail personnel. La visée n'est pas de cloisonner la peinture dans une technique car elle se découvre aussi en marge dans d'autres médiums, pratiques. La perception de l'image et son usage seront aussi un constant sujet de discussion. Nous nous pencherons aussi sur le sens d'une pratique souvent réalisée par la main face aux images de l'intelligence artificielle. Nombre d'architectes contemporains utilisent l'IA dans leurs projets, l'usage de la peinture peut-il aussi se modifier, s'enrichir ou se perdre avec l'IA? Grand Angle est un espace ouvert où chacune et chacun vient avec ses pratiques, ses recherches, son médium de prédilection. L'enjeu est de ne pas les sceller dans un quelconque courant ou déterminisme. Grand Angle est une alternance de propositions, d'exercices, de dialogues.

OBJECTIF

Expérimentation et précision du champ pictural.

MÉTHODOLOGIE

alternance étude et travail personnel de l'étudiant.e chaque séance sera suivie d'une discussion.

BIBLIOGRAPHIE

Biographie sélective selon les problèmatiques des étudiant.e.s.

ÉVALUATION

Assiduité et contrôle continu.

Les intriguant·e·s : panorama des pratiques textiles historiques et contemporaines

ENSEIGNANTE
IDA SOULARD

LIEU
SALLE 210

JOUR ET HEURE
JEUDI / 10h > 13h
7 étudiant.e.s maximum

Studio

ANNÉE 2•3

PRÉSENTATION

La trame appartient au vocabulaire textile et à celui de l'intrigue, du complot, du théâtre, de la criminologie, et du cinéma. Tisser, tramer et nouer ont longtemps été associés au travail du travail des femmes. Les objets textiles, quant à eux, sont équivoques, instables, ambigus, et multifacettes. Ils sont adaptables, pliables et transportables. Ils peuvent avoir une présence stratégique discrète, se placer au premier plan ou disparaître au second plan. Ils sont ambigus, instables, polymorphes et capables de camouflage. Les objets et les opérations textiles s'adaptent, évoluent, et prennent tout autant les traits des lieux hégémoniques du pouvoir qu'ils sont capables de s'y soustraire. L'art textile est un art d'intervention tout autant que d'exposition. Il pénètre les intérieurs domestiques, s'expose sur les corps, intègre les musées, galeries, et les halls des grandes entreprises et s'exhibe dans les rues. Ce séminaire offre un panorama étendu des pratiques et des pensées textiles, tant modernes que contemporaines, explorant les multiples facettes des textiles. Nous nous concentrerons cette année 2024-2025 sur les défis spécifiques liés à l'expositions des textiles : expositions, films, photographie, installations, expositions collectives ou monographiques, performances, décors, comment jouer des multiples facettes des objets textiles ? Comment en présenter les processus de fabrication ? Comment donner à voir le temps long de leur élaboration ? Quelle puissance et traction politique cette pensée souple peut-elle porter ? Un projet commun consistera à réaliser une exposition à l'EESAB Quimper en février 2025. Ce séminaire est co-conçu avec Cécile Vignau, designer textile, Clara Salomon, lissière et artiste de l'ENSA Limoges, Ida Soulard, historienne de l'art de l'ENSA Bourges, et Eva Taulois, artiste, de l'EESAB Quimper. Il est conçu comme une communauté de recherche axée sur les problématiques textiles.

OBJECTIF

Découvrir une histoire de l'art textile moderne et contemporain. Développer une réflexion personnelle autour de l'utilisation du textile dans un ou plusieurs projets personnels.

DISPOSITIF

Séminaires collectif à l'école et séances de discussion en ligne tous les quinze jours avec les autres écoles, lecture de textes, appréhension d'un panorama large d'œuvres et de pratiques, discussion autour des projets personnels des étudiant.e.s. Les séminaires se dérouleront à l'école et en ligne, au premier et au second semestre, en collaboration avec les écoles partenaires. Ils seront suivis d'un temps fort d'exposition et de symposium à Quimper en février 2025.

MÉTHODOLOGIE

Développement d'une pensée critique, construction d'un projet sur une année, initiation à la recherche en pratique.

BIBLIOGRAPHIE

• Anni Albers, *Du Tissage,* 2021 • Anni Albers, *En tissant, en créant,* 2021 • Julia Bryan-Wilson, Fray : *Art and Textile Politics,* 2017 • Glenn Adamson, *The invention of craft,* 2013 • Jessica Hemming, *The Textile Reader,* 2012 • Bibiana Obler, *Taeuber, Arp, and the politics of cross-stitch,* 2009 • Roszika Parker, *The subversive stitch. Embroidery and the making of the feminine,* 2019 • Christopher Reed, *Bloomsbury rooms: modernism, subculture and domesticity,* 2004 • Franck Salomon, *The cord keepers: khipus and cultural life in a peruvian village,* 2004 • [...]

Complément biblio fourni en début d'année.

ÉVALUATION

Assiduité, rendu d'un dossier avec compte-rendu de lectures, analyses de documents et recherches personnelles.

Moulé, décalé
(La Faïencerie de Gien)

ENSEIGNANTES
INGRID LUCHE
LAURE TIXIER

LIEU
SALLE 103

JOUR ET HEURE
MERCREDI / 9h30 > 12h30
Semaines paires
6 étudiant.e.s

Studio
ANNÉES 3•4

PRÉSENTATION

Projet de céramique avec la Faïencerie de Gien qui a été créée en 1821 à Gien dans le Val-de Loire, au cœur de la France.
Parmi les nombreuses faïenceries nées au XIXe siècle, celle de Gien est l'une des plus renommées et la plus importante d'Europe : https://www.gien.com/fr/notre-histoire

OBJECTIF

Deux axes de recherche principaux pour travailler avec les étudiant·es :
- les archives des décors depuis la création de la Manufacture. Nous travaillerons à distance à partir des 120 000 dessins numérisés en imprimant, menant des recherches plastiques : collages à partir des formes, récits, contextes culturels et historiques de ces motifs.
- les moules, les moulages, leurs exigences, défaillances, travailler avec la marge, avec les ratés, interpréter ou modifier les moules usagés pour détourner les formes des collections.
Moulé, décalé propose un jeu de décalage, d'appropriation, de ré-interprétation d'éléments du patrimoine formel, technique, décoratif, narratif, historique de la faïencerie de Gien. Chaque étudiant·e s'en emparera à partir de ses propres questionnements.
Ce projet pourra être autonome ou faire partie d'un ensemble plus large, être le fragment d'une installation mêlant d'autres matériaux.

DISPOSITIF

1/ visite de la faïencerie avec le groupe
2/ travailà distancedans un premiertemps sur les archives (recherches, collages, etc.)
3/partagede cettepremièrerechercheen vuede définirla sessionsurplace(entermede matériel, moule, espace, disponibilité des technicien·nes)
4/ workshopsur placeà définirpourle semestre2 (1 session ou plusieurs jours)
5/ restitution dans le grenier du musée

MÉTHODOLOGIE

Par des aller-retour avec la faïencerie , nous affinons la faisabilité des projets et le choix des processus lors de rendez-vous avant les journées de workhop à Gien.
Ce dialogue amorcé en amont et à distance, se poursuit avec Pierre Gallou dans l'atelier pour qu'il réalise au plus près les intentions de chacun.e dans un temps d'expérimentation.

BIBLIOGRAPHIE

https://www.gien.com/fr/notre-histoire

ÉVALUATION

Assiduité et implication demandées tout au long du module, des rendez-vous toutes les deux semaines aux temps de workshop à la faïencerie.

Observer-Regarder

ENSEIGNANT
ÉRIC CORNE

LIEU
SALLE 105

JOUR ET HEURE
MERCREDI / 9h > 13h
semaine paire

Studio

ANNÉES 2·3·4

PRÉSENTATION

Enseigner une pratique du dessin d'observation, nature morte, paysage, architecture, portrait, modèle vivant etc. Enseignement aussi de la mise au carreau pour la reproduction à partir d'images diverses, photographies, peintures... La visée étant que les étudiant.e.s obtiennent une bonne maîtrise dans le graphisme sous toutes ses formes et développements.

OBJECTIF

Enseignement et perfectionnement.

DISPOSITIF

Ouvert à toutes et à tous, grenier ou à l'extérieur (musée, ville).

MÉTHODOLOGIE

Expérimenter la diversité des médiums du dessin face à un même sujet de représentation. Alternance représentation très rapide et étude longue.

BIBLIOGRAPHIE

Biographie sélective selon les problématiques des étudiant.e.s.

ÉVALUATION

Assiduité et contrôle continu.

Paradis Sauvage

ENSEIGNANTE
VANESSA FANUELE

LIEU
SALLES 210 ET 105

JOUR ET HEURE
MERCREDI / 14h > 17h
Maximum 15 étudiant.e.s

Studio
ANNÉES 2•3

PRÉSENTATION

Si la nature, le moi profond et l'altérité de la civilisation apparaît déjà dans le poème chez les Grecs, le logos va s'emparer de ce concept avec Aristote. Puis elle deviendra l'objet d'études. Descartes va la considérer comme une matière jusqu'à que les philosophes et littéraires américains, lors de la colonisation de l'Amérique, fondent la pensée américaine de la Wilderness, la nature sauvage, un concept nomade à la signification souvent difficile à cerner. Cette terre archétypale et spirituelle est le souvenir instinctif de l'espace du mythe, celui des animaux sauvages, de la "forêt de la nuit" originelle d'où montent les peurs archaïques et les élans des origines et du chaos où l'on perd ses repères familiers.

OBJECTIF

La Wilderness est le pays de la liberté retrouvée, de l'expérience perpétuelle et de l'inspiration, mais aussi du déplacement, de l'errance et des métamorphoses.
Il s'agira de travailler sur un projet portant sur ces lieux sauvages, non explorés, physiques ou mentaux, en abordant les notions d'espaces, de paysages et de lumières mais aussi des réflexions autour des limites, de l'éthique et du primitif.

DISPOSITIF

Toutes les semaines par ½ groupe, travail individuel et réunions collectives.

Les références (visuelles, littéraires, philosophiques) seront le point de départ d'une recherche individuelle. Chaque étudiant développera un projet autour d'un des multiples termes qui définit la Wilderness (exemple : La nature, l'errance, le clair-obscur, la frontière, l'hybride...).

L'avancement des travaux ponctuera les séances et réunira les étudiants pour un dialogue constructif et un travail commun autour d'un projet d'exposition réunissant les diverses approches.

MÉTHODOLOGIE

Des séances de réflexions, de recherches et d'échanges. Les étudiants élaboreront un carnet de bord (processus) pour réaliser leur projet individuellement avec les médiums de leur choix, pour ensuite le mettre en lien avec les projets des autres étudiants.

BIBLIOGRAPHIE

• *La pratique sauvage,* Gary Snyder, éditions du rocher • *Anatomie de l'errance, Bruce Chatwin,* Edition Babelio • *Le chant des pistes, Bruce Chatwin,* Edition Babelio • *Tristes tropiques, Claude Levis Strauss,* édition Plon • *Par delà nature et culture,* Philippe Descola, Folio essais • *L'inexploré, Baptiste Morizot,* Edition Wildproject • *Apprendre* à voir, Estelle Zhong Mengual, Edition Acte Sud • Kenneth White *Le mouvement Géopoétique* (ed Poesis).

ÉVALUATION

Présence et implication, évolution, recherches.

PeintureS

ENSEIGNANT.E.S
NICOLAS TOURRE

LIEU
PLATEAUX 2 ET 3

JOUR ET HEURE
LUNDI / 14h > 17h
Semaines paires

Studio

ANNÉES 2·3

PRÉSENTATION

Depuis des exemples de la modernité initialement empruntés aux avant-gardes du début XXème, jusqu'aux productions les plus hétérogènes de notre présent, ce cours s'intéressera à des picturalités stratifiées, assemblées, ou relatives à d'autres médiums. Autant de particularités des pratiques contemporaines expérimentales de la peinture. Nous nous questionnerons sur l'expérience temporelle qu'elles impliquent, y compris dans sa relation aux autres matériaux.

Pratiques d'atelier / Picturalités, mouvements et contextes

ENSEIGNANT.E.S
NICOLAS TOURRE

LIEU
GRENIER

JOUR ET HEURE
LUNDI / 9h30 > 12h30
Semaines paires

Studio
ANNÉE 4

PRÉSENTATION

Dans la continuité d'un travail initié en premier cycle, les deux dernières années du cursus permettront à chaque étudiant de situer sa question et sa production plastiques dans le contexte historique et esthétique dont elles se déduisent. Nous serons particulièrement attentifs aux relations qu'une forme picturale entretient avec une tradition qui fait notamment du tableau une norme, aussi bien qu'une opportunité d'émancipation. Geste, représentation, image et mise en espace seront abordés de manière critique, et interrogés en relation avec leur histoire aussi bien qu'avec notre présent.

Présences du dessin

ENSEIGNANT
BENJAMIN AMAN

LIEU
Plateaux 2 et 3, salle 201

JOUR ET HEURE
LUNDI / **14h** > **18h**
15 étudiant.e.s maximum

Studio

ANNÉES 2•3

PRÉSENTATION

Ce studio s'adresse aux étudiant.e.s qui souhaitent développer ou découvrir la pratique d dessin. Qu'il soit croquis préparatoire, une trace écrite dans un carnet, une forme déployée dans l'espace, le dessin est partout et prend souvent sa source au cœur d'un geste simple mais déterminant. Il rend compte des méandres complexes de la pensée et parle souvent autrement ou mieux que les mots. Nous verrons ensemble quelle place et quelle dynamique le dessin peu prendre au sein d'une recherche plastique.

OBJECTIF

L'objectif de ce studio est de développer une autonomie du regard dans la pratique du dessin et d'acquérir des techniques, des outils de représentation accordés vers la mise en place d'un projet personnel et singulier. Il s'agit également d'ouvrir à une connaissance des pratiques contemporaines du dessin, de ses formes et de ses enjeux actuels.

DISPOSITIF

Il s'agira dans ce studio d'être attentif de multiplier les expériences de dessin, par des séances collectives pratiques, mais également par-séances d'accrochages et suivis de projets individuels.

MÉTHODOLOGIE

L'année est rythmée par un travail d'atelier régulier et par plusieurs séances pratiques de dessin en extérieur permettant à chaque séance d'aborder une notion concrète (dessin d'observation, approche de la composition, de la perspective, représentations du paysage, croquis, architecture...).
Plusieurs séances d'accrochages et présentations iconographiques liées au cours structurent les deux semestres.

BIBLIOGRAPHIE

• Les éditions *Les cahiers dessinés* • *Vitamine D, D2, D3 - Nouvelles perspectives en dessin,* Éd. Phaïdon • *Le dessin hors papier* publications de la Sorbonne • *Le plaisir au dessin,* Jean-Luc Nancy, Éd. Galilée, 2009 • *Roven* (revue critique du dessin contemporain) bi-annuel thématique • *The Drawer* (publications mongraphiques et revue) • *Drawing Now* (catalogue des foires) / Drawing Lab. • *Le Dessin hors papier* (sous la direction de Richard Conte), publication de la Sorbonne • *Comme le rêve le dessin,* Philippe-Alain Michaud, Éd. Musée du Louvre - Centre G. Pompidou • *Cabinet d'arts graphiques,* Centre Georges Pompidou, Paris, catalogue en ligne • *Monoskop* - site d'accès à une très large banque de données numérisées, important répertoire d'arts graphiques en ligne.

ÉVALUATION

Présence et implication, évolution du travail et qualité des réalisations

parcours DIMENSIONS SONORES

RÉSONANCES

ENSEIGNANT.E.S

JÉRÔME JOY Semaines paires
KATYA SHIRSHKOVA

LIEUX

SALLE D'ÉCOUTE

JOUR ET HEURE

JEUDI / **9h30** > **12h30**
15 étudiant.e.s maximum

Studio

ANNÉES 2•3
étudiant.e.s inscrit.e.s **obligatoirement** au CRD

PRÉSENTATION

Suivi des projets d'étudiant.e.s dont des aspects du travail ou une orientation forte touchent et emploient le son. Il s'agira d'explorer ou de se perfectionner dans les pratiques sonores et musicales tout azimut, sous toutes les formes et quels que soient les connaissances et les techniques : pratiques live (et performances), pratiques de studio (montage, mixage), pratiques d'enregistrement, pratiques de programmation, pratiques d'installations, pratiques de vidéo, etc. Les questions d'art sonore, et celles des arts plastiques quant aux pratiques du son, permettront d'ouvrir, en croisement avec les problématiques musicales, un champ d'exploration et d'expérimentation Arts / Musiques, au regard des pratiques d'installations, de diffusion et de performances et celles de concert, comme celles plus poussées de composition et d'improvisation.

Résonances permettra d'assurer un suivi collectif des projets et des réalisations des étudiant.e.s en bénéficiant des associations et interactions de points de vue et de connaissances entre musiques et arts plastiques, tout comme de renouveler les expérimentations, les problématiques et les recherches animant les deux domaines et alimentant des enjeux actuels.

OBJECTIF

Ouvrir un champ de problématiques communes entre Arts et Musiques à partir des projets d'étudiant.e.s. Tou.te.s les étudiant.e.s travaillant ou abordant d'une manière ou d'une autre le son sont sollicité.e.s pour participer à ce cours en fonction de leur(s) projet(s).

DISPOSITIF

Sessions régulières en collectif (avec Katya Shirshkova en lien avec son projet artistique PAUSE/Collège de France). L'intention est de sensibiliser dès la L2 au parcours Dimensions Sonores et de proposer d'inscrire un travail prononcé ou momentané à partir des pratiques sonores et musicales.

MÉTHODOLOGIE

Suivis de projets. Présentations collectives. Accroches à la recherche (recherche-création). Situation des problématiques dans l'actualité de la recherche et du champ artistique et de la musique contemporaine et actuelle. Participations au événements du parcours Dimensions Sonores. Orientation vers des stages et voyages d'étude : en France et à l'étranger (voir le projet d'échange Ensa/UQàM Montréal).

BIBLIOGRAPHIE

ENSA Bourges, Les Cahiers du Son n°1.

ÉVALUATION

Participation, assiduité.

parcours DIMENSIONS SONORES

Spectres sonores

ENSEIGNANT
BENJAMIN AMAN
KATYA SHIRSHKOVA

LIEU
SALLE D'ÉCOUTE

JOUR ET HEURE
MARDI / 9h > 12h30
12 étudiant.e.s maximum

Studio
ANNÉES 3•4

PRÉSENTATION

Module pratique qui s'articule autour des pratiques croisées du son et pratiques plastiques graphiques et visuelles (surfaces écrites, partitions graphiques, écritures, dispositifs ou installations sonores, espaces d'écoute...). Les liens qui articulent les mondes sonores et visuels ouvrent des expériences et des processus de travail où l'écoute et le regard se croisent en s'interrogeant l'un l'autre. Penser ces liens nous engagera dans la génèse de projets visuels et/ou sonores de leur origine à leurs modalités d'exposition ou de diffusion. Ce module nous mènera également à une réflexion plus large sur les pratiques plastiques du son. Pour l'année 2024-2025 Spectres sonores en s'associant au projet IMCC (International Master Class in composition) propose aux étudiants de l'ENSA de Bourges 2 séjours d'échange à l'Université de sciences humaines de Lisbonne au Portugal et au Conservatoire de Valence en Espagne durant lesquels émergeront des projets communs aux étudiant-e-s des 4 écoles. D'autres part Fanny Testas commissaire de l'exposition qui aura lieu durant les Journées du son 2025 à La Box interviendra ponctuellement durant le studio et offrira une dynamique de travail propice à la préparation des prochaines Journées du son.

OBJECTIF

L'objectif du module est d'ouvrir à une reflexion pratique et théorique à la rencontre du visuel et du sonore. Une forme restituée est à concevoir dans le cadre des journées du son d'avril 2024.

DISPOSITIF

Le module repose sur les projets personnels de l'étudiant-e. Les projets collaboratifs sont possibles. 3 séances de travail auront lieu dans l'année, dans le cadre d'un programme d'enseignements croisés (Pépinières) mis en place à partir de la rentrée 2023 avec le Conservatoire de Bourges.

MÉTHODOLOGIE

Des séances d'écoute dessinée, d'exploration d'œuvres sonores et d'enregistrements de terrain ponctueront le studio tout au long de l'année, ainsi que des moments collégiaux autour des travaux personnels.

BIBLIOGRAPHIE

• Peter Szendy, *Écoute, une histoire de nos oreilles* • *Sons et lumières, une histoire du son dans l'art du XXe siècle,* Éd. Centre G. Pompidou, 2004 • *Sound-art, Beyond music, between categories,* Alan Licht • Revue Roven, septembre 2020, *son et dessin* • Max Neuhaus *évoquer l'auditif* • Max Neuhaus *Les pianos ne poussent pas sur les arbres* • Daphne Oram, *An individual note of music, sounds and electronics,* Anomie Academic • Jean-Luc Nancy, *À l'écoute,* Édition Gallilée • Pauline Oliveiros, *Deep Listening: A Composer's Sound Practice* • *Revue Spectres* Shelter Press.

ÉVALUATION

Présence et investissement. Développement des recherches et finalisation du travail.

Les ARC

À notre seul désir.
Sur les traces de George Sand

ENSEIGNANT.E.S
VANESSA FANUELE
STÉPHANIE JAMET
HUGO BONNET-MASSIP

LIEU
GALERIE D'ESSAI ET SALLE 210

JOUR ET HEURE
MARDI / 9h30 > 12h30
> Semaines impaires

ARC

ANNÉES 2•3

PRÉSENTATION

Partons sur les traces de George Sand. L'auteure, dans sa vie privée autant que dans ses prises de positions publiques, n'a cessé de partager ses passions et découvertes, comme celle des fameuses tentures de La Dame à la licorne en 1833 ou sa défense de la forêt de Fontainebleau dans le journal Le Temps du 13 novembre 1872. Ses romans se nourrissent de son attachement profond au Berry et nous font plonger par les descriptions dans ses paysages, son monde rural et paysan, ses fêtes, musiques et danses.

Partons sur les traces de George Sand, depuis sa demeure et son jardin à Nohant-Vic jusqu'à Paris au musée de la Vie romantique où se trouve une collection de ses dendrites pour enfin suivre les cheminements inattendus de son amour pour la musique.

OBJECTIF

Les étudiant.es mèneront des recherches à partir de médiums et de supports divers dans une approche transdisciplinaire. L'ambition de l'ARC est la mise en place d'une méthodologie de travail de type recherche-création.

DISPOSITIF

Cours avec discussion autour de lectures, rencontres, visites et découvertes.
Voyages : visite de la maison de George Sand à Nohant-Vic et du musée de la Vie romantique à Paris. Rencontre avec un joueur de cornemuse. Découvertes de différentes formes éditoriales.

MÉTHODOLOGIE

Etudes, réflexions et échanges collectifs et individuels. Les étudiant.es élaboreront leur recherche à partir d'outils critiques et de références abordés en cours (littéraires, plastiques, sonores ou encore cinématographiques) ainsi qu'à l'occasion d'une visite de la Maison de George Sand à Nohant ainsi que d'une visite du Musée de la Vie romantique à Paris.

Suivi en dialogue étroit avec l'atelier édition.

BIBLIOGRAPHIE

• George Sand, *« La forêt de Fontainebleau »,* Impressions et souvenirs, édition par Ève Sourian, avec la collaboration de Brigitte Lane, Paris, Éditions des Femmes / A. Fouque, 2005. (perlière parution en 1872) • *George Sand : terroir et histoire,* Noëlle Dauphin, (dir. publication), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015 • *George Sand : visages du romantisme,* Paris, Bibliothèque nationale, (27 janvier-10 avril), 1977 • Christian Bernadac, George Sand : dessins et aquarelles : *"Les montagnes bleues »,* Paris, P. Blefond, 1992 • Joseph Amber Marie, Marie-France Palomea, *George Sand ou Le scandale de la liberté,* Paris, Edition du Seuil 1982 • George Sand, *Histoire de ma vie* 1837 • George Sand, *La mare au diable* 1846 • Martine Reid, *George Sand biographie,* Paris, Gallimard (coll. Folio) 2013.

ÉVALUATION

Présentation régulière, active et impliquée, assiduité, évolution, recherche, restitution.

Des lieux sans lieu

ENSEIGNANT.E.S
ÉRIC AUPOL
FRÉDÉRIC HERBIN
LAURE TIXIER

LIEU
ATELIER PHOTO

JOUR ET HEURE
JEUDI / 14h > 18h
10 étudiant.e.s maximum

ARC
ANNÉES 2•3•4

PRÉSENTATION

Après avoir réalisé l'exposition *Mille villages - Un bruit continu,* présentée à La Box en 2023, *Des lieux sans lieu* propose une nouvelle étape de recherche-création autour des archives : un atelier de production plastique dont elles seront le matériau.
À l'image des artistes présenté.es dans l'exposition, l'ARC propose aux étudiant.es de se saisir des archives exposées ou collectées dans les différents fonds partenaires pour leur donner la forme de leur choix (collage, dessin, vidéo, photographie, volume, installation, son, peinture, édition, etc.).
Nous continuons à nous concentrer sur les expériences de restriction spatiale des corps et de leur déplacement à travers la politique des camps de regroupements en Algérie, qui a organisé le déracinement et le déplacement de 40 % de la population algérienne pendant la guerre d'indépendance.

Au-delà de cette histoire coloniale méconnue, à rendre visible et à mettre en perspective, ce module examine l'archive elle-même et son usage : la commande qui en est à l'origine, les consignes données pour sa fabrication, le contexte de son apparition ou ce qu'elle ne documente pas. Il s'agit également d'observer comment elle se transforme entre les mains des artistes, qu'elle soit juxtaposée avec d'autres au sein de montages comme chez Dalila Mahdjoub ou qu'elle s'efface presque totalement dans le dessin comme chez Massinissa Selmani. Les stratégies d'appropriation et les niveaux d'apparition de l'archive et du document chez les artistes sont infinies, elles témoignent de rencontres riches entre écriture de l'histoire et subjectivité. Nous proposons aux étudiant.es de chercher celles qui leur correspondent.

OBJECTIF

Engager les étudiant.es dans une démarche de recherche-création reposant sur l'utilisation des archives comme matériau artistique d'investigation. Le groupe sera familiarisé avec une approche historique des enjeux spatiaux à travers l'exemple colonial des camps de regroupement et des archives qui en témoignent. Il s'agira de développer des recherches plastiques avec le matériau archivistique afin de mettre en pratique ces savoirs et les enjeux qu'ils soulèvent.

DISPOSITIF

Un après-midi par semaine, le jeudi, le groupe se retrouvera à l'atelier photo autour de propositions diverses : œuvres, textes, archives. Ces présentations ou lectures alimenteront des échanges et soutiendront la pratique individuelle ou collective des étudiant.es. Les séances de travail sur les archives pourront se tenir chez nos partenaires : Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense, Archives du Cher.

MÉTHODOLOGIE

Le travail s'organise autour d'un sujet saisi collectivement à travers des lectures, des analyses et des échanges menés en groupe. Ces temps collectifs appuient les recherches personnelles des étudiant.es, en les accompagnant vers une démarche d'investigation artistique en plusieurs temps : collecte de matériaux théoriques et archivistiques, analyses de ces matériaux, expérimentations techniques et production de formes plastiques à même de témoigner du point de vue élaboré à travers ce processus.

BIBLIOGRAPHIE

• Samia Henni, *Architecture de la contre-révolution – L'armée française dans le nord de l'Algérie,* Éd. B42, 2019 • Leopold Lambert, *États d'urgence : une histoire spatiale du continuum colonial français,* 2022, Éd. Premiers matins de novembre • Pierre Bourdieu, *Abdelmalek Sayad, Le déracinement,* 1964 • Michel Cornaton, *Les camps de la colonisation,* 1967 • Fabien Sacriste, *Les camps de regroupement en Algérie - Une histoire des déplacements forcés,* 2022 • *Made in Algeria, généalogie d'un territoire,* catalogue de l'exposition, co-édition Hazan et Mucem • Michel Foucault, *Les Hétérotopies,* éditions Lignes, Paris, 2019 • Hakim Bey, *TAZ, Zone d'Autonomie Temporaire,* Éd. de l'Eclat, Paris 1997 • Gilles Deleuze, *l'Île déserte et autres textes* (1953-1974), Éd. de Minuit, Paris, 2002, Giorgio Agamben, *Qu'est-ce qu'un camp ?*

ÉVALUATION

Présence assidue, participation orale, recherches personnelles, réalisation pratique, évolution du projet plastique.

Forma
[Jean et Jacqueline Lerat]

ENSEIGNANTES
LAURE TIXIER
SANDRA ÉMONET
LAURA FALLER

LIEU
ATELIER CÉRAMIQUE ET SALLE 103

JOUR ET HEURE
MERCREDI / 14h > 18h
10 étudiant.e.s maximum

ARC
ANNÉES 2•3•4
(réservé en priorité aux étudiant.es inscrits en 2023-2024)

PRÉSENTATION
En latin Forma désigne le moule aussi bien que l'objet moulé. La racine du mot formation contient ainsi une dimension sculpturale et plastique.
Forma s'inscrit de manière fertile dans une histoire de formes et de transmission liées à la terre, à l'échelle d'un territoire et d'une école.
Sur une proposition de Jean-François Lerat, l'atelier de recherche et création, en collaboration avec l'Association céramique La Borne (ACLB) a mis à disposition des moules en plâtre de Jacqueline et Jean Lerat à partir desquels des étudiant.es et des céramistes ont, l'année dernière, expérimenté et recherché de nouvelles formes tout en se glissant dans celles, historiques, des deux céramistes.
À partir des années 1950, Jean et Jacqueline Lerat ont participé au renouveau de la céramique sur le territoire de Bourges et de La Borne avec une renommée internationale. Leur nom est aussi lié à l'Ensa Bourges, puisqu'ils y ont fondé l'atelier céramique en 1976 qui porte aujourd'hui leur nom et dans lequel ils ont enseigné longuement.
Ce projet fera l'objet d'une exposition du 26 juin au 5 octobre 2025 à La Box et d'une publication. Cette seconde année pour laquelle Sandra Emonet, responsable de La Box, rejoint l'ARC consistera à construire cette exposition, à accompagner la publication.

OBJECTIF
Il s'agira de penser l'exposition Forma (et sa publication) dans ses deux aspects :
- comment exposer des céramiques et ici plus précisément les productions des étudiant.es et des céramistes de La Borne ?
- comment exposer des archives, celles concernant l'histoire des Lerat dans l'école, celles sur la construction du four type Sèvres à leur initiative, celles des différents temps de Forma (dans les ateliers des céramistes de La Borne, dans celui de l'ENSA, les enfournements, les cuissons au bois, les défournements), et enfin les moules- archives ?

DISPOSITIF
Nous inventorierons dans un premier temps les dispositifs et scénographies utilisés dans toutes les expositions ayant présenté des céramiques à La Box depuis sa création.
Pour cela nous utiliserons la numérisation des archives de La Box qui vient de s'achever.

Si la céramique était délaissée au sein de l'école dans les années 1990 et l'atelier plus en fonction, La Box a néanmoins présenté très tôt des expositions liées à cette pratique : Johan Creten en 1997 et Elmar Trenkwalder en 1998.

MÉTHODOLOGIE
À travers des dessins et des maquettes, nous penserons la scénographie de l'exposition Forma. Le projet se construit ainsi en intégralité avec les étudiant.es, de l'inventaire des moules dans l'atelier de Jean et Jacqueline Lerat rue de Vauvert en septembre 2023 jusqu'à l'exposition à La Box en juin 2025.

ÉVALUATION
Présence, participation active et pertinence à toutes les étapes de l'ARC (recherche, collecte, sélection des archives, conservation des céramiques produites et des moules, conception et montage de l'exposition, suivi de la publication...).

parcours DIMENSIONS SONORES

Phases / Déphases

ENSEIGNANT.E.S

MAGALI DESBAZEILLE
STÉPHANIE JAMET
JÉRÔME JOY

LIEU

SALLE D'ÉCOUTE ET LA CHAPELLE

JOUR ET HEURE

MARDI / 14h > 18h
14 étudiant.e.s maximum

ARC

ANNÉE 4

PRÉSENTATION

Qu'expérimenter aujourd'hui ? Qu'est-ce qu'expérimenter aujourd'hui ? Ces dernières années ont vu de nombreux.ses artistes se déplacer dans différents contextes, changer de régime d'action, multiplier les supports et les formes, et agir dans des espaces non prescrits. Mais qu'est-ce donc se déplacer ? Et que déplace-t-on ? Comment se déplace-t-on ? Est-ce performer des espaces ou dans des espaces ? La spatialisation doit être entendue dans le fait de se déplacer au travers des trames d'espaces, réels ou virtuels ou de se placer dans des espaces en mouvement, d'être à l'écoute et de les performer. Ce sont les jeux de synchronisation et de désynchronisation qui sont modulés et qui enclenchent des régimes de différentes propriétés perceptibles et particulièrement mises au jour dans l'actualité de ces deux dernières années. Il s'agira donc de discerner et de distinguer les questions de : dé-production, déconcentration, déguerpissement, « ressaisissements », syntonisations, phase et déphasage. Les va-et-vient entre ces régimes notamment de la déconcentration à la concentration ou de la décontraction à la contraction sont continuels. Dans un travail, on passe sans cesse d'un état à un autre, dans des durées plus ou moins longues, voire dans des temps d'arrêt. Du brouhaha, de la cacophonie ou encore de la chorale au silence.Cette année le séminaire interrogera le principe de « Performer les espaces ». Sur scène, en espace public, dans des espaces non prescrits, hors des lieux habituels de l'art... parfois en « Phase » avec les lieux et parfois « Déphasé.e » par rapport au lieu investi et aux contextes traversés.

OBJECTIF

Ce séminaire de recherche-création vise à déployer l'exploration de pratiques en situation, l'élaboration d'un vocabulaire à définir. Les conditions sonores, vocales et musicales sont le point d'entrée dans ces réflexions et ces recherches, tout comme les imaginaires et les formes les plus excentriques que ces pratiques peuvent dévoiler.

DISPOSITIF

Sous formes de travail en collectif, de workshops, d'invitations et de conférences.
Mise en situation dans l'espace public, urbain et non-urbain, mais aussi autour de l'espace virtuel immatériel. Des connaissances historiques et théoriques viendront nourrir les actions.

MÉTHODOLOGIE

Le semestre commencera avec des improvisations performatives dans des espaces déphasés : l'école, la ville, le jardin, La Box... afin que chacun.e se constitue une grammaire de gestes « live » en espaces non dédiés au « live » en questionnant ce qu'est être phasé.e.s et déphasé.e.s ?

Quels espaces ? Quels gestes ? Quels phasages, déphasages ?

ÉVALUATION

Assiduité et participation active au séminaire et aux événements liés ainsi qu'au rendu, restitution publique à confirmer : lors des Journées Son en avril 2025, à la MCB ou dans les vitrines artistiques de la ville.

parcours EXPOSER/PROGRAMMER

Queering the archive Queering the exhibition

ENSEIGNANT.E.S
ANDREAS MARIA FOHR
FRÉDÉRIC HERBIN

LIEU
SALLE 205

JOUR ET HEURE
VENDREDI / 9h30 > 12h30
10 étudiant.e.s maximum

ARC

ANNÉES 2·3·4

PRÉSENTATION

Pour cette deuxième année, notre atelier continue d'explorer comment le champ de pensée et l'agentivité queer permettent d'envisager à nouveaux frais l'exposition et l'archive. D'une part, en poursuivant l'analyse de l'actualité des expositions montrant un intérêt pour les œuvres et les thématiques touchant aux identités non hétéronormées. D'autre part, en contribuant à documenter une histoire des espaces locaux ayant questionnés les normes de genre/sexualité : l'ENSA Bourges, l'association Emmetrop (devenue Antre Peaux), le Festival Désir... Désirs, Désirs, dédié au cinéma LGBTQIA+... Ce travail sera associé à la résidence curatoriale de La Box, qui accueille les commissaires d'expositions Florence Cherrier et Constant Léon pour la préparation de leur exposition qui ouvrira en avril 2026.
Nous nous attacherons aux pratiques de collecte, d'identification et de classement constitutives aux fonds d'archives et aux collections, et aux dispositifs de mise en exposition et de médiation, qui construisent autant de discours/récits dans lesquels œuvres et documents s'inscrivent. Cet ensemble de techniques nous intéresse parce qu'il modèle les savoirs et leur transmission dans les lieux de conservation/monstration et dessine des processus qui peuvent rejoindre ceux de la création contemporaine : prélever, installer, mettre en récit... Nous voulons le confronter à la possibilité d'un « agir queer », d'une « ouverture à ce qui dévie » (Sara Ahmed), c'est-à-dire tester sa capacité à accueillir sans catégoriser, définir, institutionnaliser des gestes et des manières d'agir autrement et souvent dissidentes.

OBJECTIF

Mettre en place une approche de la recherche-création en art : - Se familiariser avec un corpus théorique/critique et les pistes de réflexion qu'il propose pour interroger l'exposition et l'archive autant en matière d'histoire, de contenu que de forme.
- Collecter des archives en lien avec les identités LGBT+ afin que les savoirs et les questionnements amenés par les lectures puissent se mettre en pratique.

DISPOSITIF

Une demi-journée par semaine, le groupe se retrouvera autour d'un texte, d'un cas d'exposition, d'une archive ou d'un.e invité.e. Ces lectures ou présentations alimenteront des échanges et des prises de notes visuelles qui seront au cœur du travail. La collecte d'archives locales sera soutenue par les ateliers son et vidéo. Des séances seront menées conjointement avec nos partenaires : Département d'Histoire de l'Art de l'Université Tours, Ecole supérieure d'art et de design TALM-Tours.

MÉTHODOLOGIE

Le travail est envisagé de manière collective à travers des lectures, des analyses et des échanges menés en groupe. Des sujets de présentation à destination du groupe pourront être distribués à ses membres et les initiatives de proposition de nouveaux contenus à partager seront encouragées. La collecte d'archives donnera lieu à des préparations et des réalisations individuelles ou collectives : écriture d'entretiens, prise de son, filmage.

BIBLIOGRAPHIE

• A. Levin, *Gender, Sexuality and Museums: A Routledge Reader,* Londres, Routledge, 2010 • Elisabeth Lebovici, Éd. François Piron, *Exposé.es : d'après "Ce que le sida m'a fait"* d'Elisabeth Lebovici, cat. d'expo, Paris, Bruxelles, Palais de Tokyo, Fonds Mercator, 2023 • Renate Lorenz, *Art queer : une théorie freak,* Paris, B42, 2018 • [...] Complément biblio fourni en début d'année.

ÉVALUATION

Présence régulière, participation active, réalisation d'une présentation, d'un entretien.

parcours **DIMENSIONS SONORES**

TimeLineBase

ENSEIGNANT.E.S

MAGALI DESBAZEILLE
DAMIEN CHAILLOU
STÉPHANE JOLY
IDRISS MADIR

LIEU

LA CHAPELLE

JOUR ET HEURE

LUNDI / 14h > 18h
14 étudiant.e.s maximum

ARC
ANNÉES 2•3

PRÉSENTATION

L'atelier de perfectionnement TimeLineBase propose un développement de ce qui a été abordé en 1ère année en initiations en son, vidéo et performance. Les étudiant.e.s auront la possibilité de travailler une performance collective impliquant un dispositif technique, vidéo et son, de grande envergure.

Cet atelier de perfectionnement s'inscrit dans la forte tradition de l'ENSA ainsi que dans la perspective du développement du parcours « Dimensions Sonores ». Il propose de nouvelles pratiques artistiques basées sur les synthétiseurs modulaires, en son et en vidéo.

DISPOSITIF

Chaque groupe d'étudiant.es est réparti en 3 pôles : vidéo, son, performance. Lors des trois premières séances, les étudiant.es expérimentent chacun des pôles ; les sept séances suivantes leur permettent d'élaborer un projet collaboratif live, complexe, utilisant pleinement les outils de l'ENSA. Les expérimentations sont préalables et primordiales, elles se font à échelle 1, dans les espaces de travail.

MÉTHODOLOGIE

• *L'art au-delà du digital et arts contemporains, nouveaux médias* de Dominique Moulon • *Sound Art* d'Alan Licht.

BIBLIOGRAPHIE

• *L'art au-delà du digital et arts contemporains, nouveaux médias* de Dominique Moulon • *Sound Art* d'Alan Licht.

ÉVALUATION

L'évaluation se base sur 3 principes : le nombre d'expérimentations menées, le projet présenté en live, la documentation pdf du projet.

Les cours théoriques

Conférences dérivées

ENSEIGNANT
IDA SOULARD

LIEU
AMPHITHÉÂTRE

JOUR ET HEURE
VENDREDI / 14h > 16h

Cours théorique
ANNÉE 3

PRÉSENTATION

Les conférences dérivées sont des séries de conférences qui tentent de cartographier le site du présent et de proposer des outils pour sa navigation. Quels sont les sites et les paysages contemporains ? Dans quels temps vivons-nous ? Qui sont le « contemporain », le « now », le « présent » ? Quelle est la texture des paysages sculptés par « notre temps » (qu'ils soient algorithmiques, soniques, technologiques, écologiques, géologiques, ou sociaux-politiques) et comment les artistes s'y inscrivent et les transforment ?

OBJECTIF

Aborder des champs problématiques contemporains, développer un sens critique.

DISPOSITIF

Conférences en amphithéâtre sur l'année, alternance avec des séances de ciné-débat.

ÉVALUATION

Assiduité, rendu d'un écrit et/ou essai visuel en fin de chaque semestre. Présentations orales.

Histoire des pratiques sonores

ENSEIGNANT
ALEXANDRE CASTANT

LIEU
AMPHITHÉÂTRE

JOUR ET HEURE
VENDREDI / 14h > 16h

Cours théorique
ANNÉES 1•2

PRÉSENTATION

Histoire des pratiques sonores dans le champ de l'art contemporain.

OBJECTIF

- Mettre en perspective les pratiques sonores dans l'histoire de l'art et l'esthétique,

- Par-delà l'expérience, réfléchir à une sémantique du son dans la plasticité et la visualité,

- Réfléchir et peut-être répondre à cette question : pourquoi, depuis la modernité, le monde sonore est-il ainsi exploré dans les pratiques artistiques ? En quoi transforme-t-il l'expérience du regard, des images et du visible ?

CONTENU

Réalité stimulante et inventive, la présence du son dans l'art contemporain s'est affirmée, sans discontinuité depuis les années 2000, dans les pratiques artistiques actuelles. Pourtant, son histoire est ancienne et, surtout, elle engage de nombreuses notions historiques, philosophiques, qui ont irrigué l'histoire de l'art depuis la modernité. Ainsi, sur fond d'obstination ou par fulgurances, les pratiques sonores dans le champ de l'art ont dessiné avec le temps un territoire, hybride et mouvant, dont ces cours étudieront les différentes formes de nouveaux langages. Dès lors, les liaisons image, son et visualité reformulent, depuis le dialogue des arts, les synesthésies symbolistes ou les avant- gardes historiques, la question de l'espace et du temps pour traverser l'invention technique de la sphère audiovisuelle, l'histoire de la sculpture ou des installations, la création de la musique concrète, pop et post-rock : leur iconographie...

SAVOIR-FAIRE ATTENDUS

Culture générale (concernant l'histoire du son dans l'art), esprit critique et esthétique sur le sujet, éloquence à propos de celui-ci.

ÉVALUATION

Épreuve écrite, sur table en amphithéâtre, avec un sujet de réflexion.

La méthodologie

Méthodologie du mémoire

ENSEIGNANTES
TATIANA LEVY
HÉLÈNE RAYMOND

LIEU
BIBLIOTHÈQUE

JOUR ET HEURE
MARDI / 9h30 > 12h30

Méthodologie
ANNÉE 4

PRÉSENTATION

Le 2nd cycle s'envisage comme un projet de recherche et d'expérimentation sur deux ans aboutissant au DNSEP, et comprenant notamment l'écriture d'un mémoire en accompagnement du travail plastique de chacun des étudiant.e.s. Quelle que soit sa forme (édition classique, objet-livre, livre d'artiste...) le mémoire consiste à contextualiser un travail plastique à partir d'une problématique. Tout type d'écrit est donc envisagé : texte de création, texte théorique, texte critique ou autres, à condition que la problématique soit clairement énoncée.

OBJECTIF

Le cours proposé est donc un accompagnement méthodologique à la recherche, l'écriture et l'édition et implique parallèlement l'engagement des étudiants auprès de leurs directeurs de recherche respectifs (avec lesquels ils développent le contenu de leur recherche) et l'atelier édition (pour la conception formelle si le mémoire est fabriqué à l'atelier).

DISPOSITIF

Présentation, définition du mémoire et méthodologie de recherche documentaire au 1er semestre. Sessions intensives d'écriture du mémoire, échange/partage d'expériences sur l'écriture du mémoire avec les 5eA et suivi de leur soutenance au 2nd semestre.

MÉTHODOLOGIE

Calendrier attendu :

- Bilan semestre 7 : rendu d'un plan développé et rédigé accompagné d'une bibliographie détaillée.
- Bilan semestre 8 : rendu d'une rédaction développée d'un ou deux points précis du mémoire et plan de travail établi avec les directeurs de mémoire.
- Juillet/août/septembre : rédaction du mémoire.

BIBLIOGRAPHIE

À construire collectivement en fonction des recherches de chacun.e des étudiant.e.s.

ÉVALUATION

Présence, engagement et production.

Langue étrangère et initiation à la culture professionnelle

Français Langue Etrangère

ENSEIGNANTE
KRYSTEL COSQUÉRIC

LIEUX
COURS EN SALLE 201

JOUR ET HEURE
JEUDI / 9h > 10h30 > Années 2
JEUDI / 10h30 > 12h > Années 3
VENDREDI / 10h30 > 12h30 > Année 1

Langue étrangère
ANNÉES 1•2•3

PRÉSENTATION
Le cours de français langue étrangère proposé à l'ENSA se veut dynamique et inclusif. Au cours de sessions interactives, vous perfectionnerez vos compétences en grammaire, en syntaxe et en vocabulaire. L'accent est mis sur la communication orale et écrite, pour vous permettre de vous exprimer avec confiance dans diverses situations liées à vos études.

- Activités de groupe, débats et discussions pour favoriser la pratique orale et la communication entre les étudiant.e.s.
- Utilisation de supports authentiques : Ressources variées liées à l'actualité artistique pour enrichir le vocabulaire afin de l'exploiter pour son propre portfolio
- Entretiens individuels réguliers pour pouvoir donner un retour individualisé sur les performances linguistiques des étudiant.e.s, en mettant l'accent sur les points forts et les domaines à améliorer, afin de les aider à progresser de manière ciblée.
- La classroom permet aux étudiant.e.s de pratiquer à leur rythme en dehors des heures de cours, avec des exercices d'écoute, de lecture, d'écriture et de prononciation.
- Évaluations régulières pour suivre les progrès des étudiants et ajuster les activités pédagogiques en conséquence.

MÉTHODOLOGIE
Le programme d'enseignement du français langue étrangère est personnalisé et dynamique. Il prend en compte les besoins linguistiques spécifiques de chaque étudiant.e.s.
Une évaluation initiale permet d'identifier les besoins linguistiques et les objectifs spécifiques.
Le programme d'enseignement est conçu avec flexibilité et adaptabilité conçu sur les caractéristiques particulières de l'enseignement en école d'art.
Les sessions en présentiel offrent un espace où les étudiant.e.s peuvent interagir, échanger et pratiquer activement la langue française dans un environnement stimulant et collaboratif.
Lors d'entretiens individuels, un retour régulier est fait sur les performances de chaque étudiant.e, en identifiant leurs forces et leurs faiblesses linguistiques et en proposant des suggestions d'amélioration adaptées à leurs besoins individuels.
En complément des sessions en présentiel, la classroom en ligne permet aux étudiant.e.s de renforcer leurs compétences linguistiques de manière autonome.
L'évolution des besoins des étudiant.e.s tout au long de l'année est pris en compte. Les cours sont adaptés en fonction des retours des étudiant.e.s et des observations de nos enseignant.e.s.

ÉVALUATION
Les évaluations sont continues est repose sur les exercices donnés en classe, la participation ou non aux discussions, et les présentations orales.

Let's Talk Semiotic

ENSEIGNANT
CEDRIC MIGROYAN

LIEUX
DISTANCIEL

JOUR ET HEURE
THURSDAY MORNINGS / Half groups
9:30/12:30 am

Langue étrangère
ANNÉE 1

PRÉSENTATION

Let's Talk Semiotics is an immersive course designed to facilitate discussions and reflections on art and art practices. The course aims to introduce students to the critical studies framework while providing a platform for group discussions centred around their own artwork and that of their peers. The group will conduct collective reading sessions to support a collection of visual and contextual presentations. Students will also have the opportunity to engage in one-on-one interviews to delve into deeper issues and enhance their English language skills within the context of fine art. Additionally, students will attend artist discussions conducted in an informal setting, where they will explore various artists' practices and gain valuable insights.

OBJECTIF

Foster discussions and reflections on art and art practices within an English-speaking environment.
Introduce students to the critical studies system and its application in analysing and interpreting artwork.
Provide a platform for group discussions where students can discuss and receive feedback on their own artwork and that of their peers.

DISPOSITIF

Group Discussions: Share perspectives and critiques on artworks. Individual Artwork Presentations: Present and discuss personal artworks. One-on-One Interviews: Explore artwork in-depth and receive personalised feedback.
Artist Studio Visits: Engage with practicing artists in their studios. Reading / Writing Assignments: Deepen understanding of semiotics and critical studies.
English Practice: Communicate and discuss in English throughout the course. These dispositifs aim to create an immersive and interactive learning experience, enabling students to develop their artistic practices, engage critically with artworks, and enhance their English language skills within a supportive and stimulating environment.

MÉTHODOLOGIE

Experiential Learning: Apply semiotic concepts through activities. Reflective Practice: Connect theory to personal artwork. Collaborative Learning: Engage in group discussions and projects. Scaffolded Learning: Build from foundational concepts to complex theories. Multimodal Teaching: Use various methods to cater to different learning styles. Reflective Writing: Express thoughts and insights through writing.

BIBLIOGRAPHIE

• Berger, J. (1972) *Ways of Seeing,* Penguin Books Ltd, London. Eco, U. (1976) • *A Theory of Semiotics,* Indiana University Press, Bloomington • Eco, U. (1979) *The Role of the Reader: Explorations in the Semiotics of Texts,* Indiana University Press, Bloomington • Hall, S. (Ed) (1997) *Representation: Cultural Representations and Signifying Practices,* Sage in association with the Open University, London • Kosuth, J. (1969) *Art after Philosophy.* • Lucie-Smith, E. (1994) *Race, Sex and Gender in Contemporary Art,* Art Book International, London • Morris, W. (1888) *Useful Work v. Useless Toil,* Penguin Books Ltd, London • Perry, G. (2017) Playing to the Gallery • Perry, G. (1999) *Gender & Art,* Yale University Press. Warr, T. (2000) The Artist's Body, Phaidon, London • Williams, G. (2014) *How to Write about Contemporary Art,* Thames & Hudson Ltd, London.

ÉVALUATION

Attendance and Participation: Active engagement in discussions and activities. Written Assignments: Application of English and critical/analytical concepts. Oral Presentations: Communication and analysis of artworks in English. Alternative Practical Projects: Creative expression through various media. Engagement and Progress: Overall participation and improvement.

Let's Talk Semiotic

ENSEIGNANT
CEDRIC MIGROYAN

LIEUX
DISTANCIEL

JOUR ET HEURE
TUESDAY AND WEDNESDAY MORNINGS
9:30/11:00 am

Langue étrangère
ANNÉE 2

PRÉSENTATION

This immersive course explores art and art practices through discussions, reflections, and critical studies. Students will engage in group discussions, individual artwork presentations, and one-on-one interviews, enhancing their English language skills and understanding of semiotics in art.

OBJECTIF

Conduct one-on-one interviews to delve into deeper issues and encourage the use of English language skills in an art context.
Attend artist interviews in an informal setting to gain insights into diverse artistic practices.
By the end of the course, students will have developed a deeper understanding of semiotics, enhanced their English language proficiency, and gained valuable insights into contemporary art practices through engaging discussions and interviews.

DISPOSITIF

Group Discussions: Share perspectives and critiques on artworks. Individual Artwork Presentations: Present and discuss personal artworks. One-on-One Interviews: Explore artwork in-depth and receive personalised feedback. Artist Studio Visits: Engage with practicing artists in their studios. Reading / Writing Assignments: Deepen understanding of semiotics and critical studies. English Practice: Communicate and discuss in English throughout the course.

MÉTHODOLOGIE

Formative Assessment: Receive regular feedback and evaluations. Integration of Technology: Use online resources and digital tools.

BIBLIOGRAPHIE

• Perry, G. (2017) *Playing to the Gallery* • Perry, G. (1999) *Gender & Art,* Yale University Press • Reilly, M. (2018) *Curatorial Activism: Towards an Ethics of Curating,* Thames & Hudson Ltd, London • Shulman, S. (2017) *Conflict Is Not Abuse* (during the "semaine des discriminations), Arsenal Pulp Press. Stewart, S. (1984) *On Longing,* Johns Hopkins University Press • Thornton, S. (2008) *Seven Days in the Art World,* W. W. Norton, London • Thornton, S. (2014) *33 Artists in 3 Acts,* W. W. Norton, London.

ÉVALUATION

Engagement and Progress: Overall participation and improvement.

Self Appreciation

ENSEIGNANT
NEAL BEGGS

LIEU
AMPHITHÉÂTRE

JOUR ET HEURE
1 LUNDI PAR MOIS/ **18h** > **20h** > en présentiel
ENTRETIENS INDIVIDUELS > en distanciel

Langue étrangère
ANNÉES 3·4

ASSESSMENT

Taking the form of the 'appreciation' as a point of reference. The students will be asked to examine and prepare both an appreciation and a defence of their own artistic practice in English.

This process will unfold in two stages.

The students will write a self appreciation which they will submit for assessment both as a text and a video recording (the student reads their text to camera). For each semesters, assessment will be based on an appreciation of the written text and the oral presentation of that text.

Important note: The assessment will take into consideration the students willingness to both engage and to fail in the use of a foreign language. The aim and the sucess of the course is to build confidence and not to destroy it.

OBJECTIVES

1: To promote confidence and competence in the use of the English language.
2: To better equip students wishing to work within a multi-national context where English is the utilized language.
3: Increase a better understanding of the difference between linguistic cultural etiquette.
4: Increase understanding and ability to communicate key elements pertinent to each students personal art practice.

SCHEDULE

Beginning of Semester one : A collective meeting to introduce and explain the project.
End of semester one : Each student will submit their text plus a video reading for assessment.
Beginning of Semester two : A collective meeting to discuss the assessment of semester one and explain the requirements for assessment during semester two.
End of semester two : Each student will submit their finished text plus perform a life reading of their text. Followed by a brief Q&A and feedback.

MONITORING

A minimum of one personal RDV during each semester for each student. One RDV each semester is mandatory. Students can arrange more RDV's if desired or required.

INITIATION CULTURE PRO
Conférences : parcours d'enseignant.e.s

ENSEIGNANTS

BENJAMIN AMAN
ALEXANDRE CASTANT
MAGALI DESBAZEILLE
DAVID RENAUD
IDA SOULARD

LIEUX

AMPHITHÉÂTRE
SALLE 210
LA CHAPELLE

Culture Professionnelle

ANNÉE 1

PRÉSENTATION

Pour ces rencontres, il s'agit pour chacun.e des enseignant.e.s volontaires de faire le récit de son parcours, de ses pratiques artistiques, intellectuelles parallèlement à ses activités d'enseignement.

Pour les étudiant.e.s de 1ere année, l'idée est de découvrir des enseignant.e.s qu'ils ne connaissent pas nécessairement, de leur ouvrir de nouvelles possibilités d'accompagnement de leurs propres pratiques à leur contact et de faciliter, très concrètement, la prise de rendez-vous individuels avec certain.e.s d'entre elles et eux, à l'issue de ces rencontres et dans les mois qui viennent. En imaginant un dispositif ouvert à l'échange direct avec chacun.e d'entre eux, il s'agit aussi de donner de premiers repères dans les conditions matérielles, administratives et sociales de déploiement d'une activité artistique à l'issue d'un parcours en école d'art.

Les intervenants : Ida Soulard, Magali Desbazeille, Alexandre Castant, David Renaud, Benjamin Aman.

Cours obligatoire qui fait l'objet d'une attribution d'ECTS. En fin de parcours, un écrit sera demandé aux étudiant.e.s. Il aura pour objet de comprendre ce que chacun aura retenu des interventions, en lien avec son parcours. La participation active et la prise de notes sont donc fortement conseillées.

CULTURE PRO EUROPE
De l'Union européenne à Bourges 2028

INTERVENANT
PASCAL KEISER

LIEUX
AMPHITHÉÂTRE

JOUR ET HEURE
MARDI / 17h > 19h

Culture Professionnelle
ANNÉES 2•3

PRÉSENTATION

Le cours donne des éléments de base sur la construction européenne, les piliers du fonctionnement de l'Europe et de la démocratie européenne, les enjeux de cette construction européenne dans l' environnement international du 21e siècle.

Un second chapitre traite de l'histoire des politiques culturelles européennes, des programmes de financement de la culture dans l'Union, l'histoire des Capitales européennes de la Culture, les financements autres que culturels de l'Union pouvant toucher des opérateurs culturels.

Un troisième chapitre présente le projet Bourges 2028, sa stratégie, sa conception, ses axes artistiques et les enjeux qu'il porte à l'échelle européenne.

La dernière partie propose une mise en situation dans le cadre des appels à projets à venir de Bourges 2028 (CRI – Contributions pour réinventer des imaginaires).

Les modules hors contrats

Atelier sonore d'esthétique

ENSEIGNANT
ALEXANDRE CASTANT

LIEU
Salle d'écoute/Studio son

JOUR ET HEURE
JEUDI / 14h > 16h30
12 étudiant.e.s maximum

Studio
ANNÉE 1

PRÉSENTATION

1. Atelier sonore d'esthétique de la table ronde des Journées du son 2023, à propos de La Bibliothèque des arts sonores, René Farabet, 2023. 2. Réalisation du catalogue raisonné – accompagné du cours de l'Histoire de l'art qu'il nécessite – de La Bibliothèque des arts sonores, René Farabet, 2023. 3. Entretien et documentaire avec Véronique Pittolo, pour L'Atelier sonore d'esthétique en 2024-2025. 4. Éditions courantes des travaux des étudiant.e.s. 5. Préparer l'exposition de L'Atelier sonore d'esthétique, galerie La Box, janvier-avril 2026.

OBJECTIF

Penser et pratiquer la radio comme un outil de méthodologie, de réfexion et de création, dans le contexte d'une école d'art.

DISPOSITIF

Cours, séance d'écoute, réalisation, entretiens, toutes les formes possibles de l'art audio sont convoquées

MÉTHODOLOGIE

Cours, séance d'écoute, réalisation, entretiens, interrogation de toutes les formes possibles de l'art audio.

BIBLIOGRAPHIE

Elle sera donnée lors du premier cours

ÉVALUATION

Création de l'étudiant.e

parcours DIMENSIONS SONORES

Autotune

ENSEIGNANT.E.S
JÉRÔME JOY Semaines paires
KATYA SHIRSHKOVA

LIEU
SALLE D'ÉCOUTE

JOUR ET HEURE
MERCREDI / 14h > 19h
15 à 20 étudiant.e.s maximum

Studio
ANNÉE 4

PRÉSENTATION

Autotune se présente sous la forme d'un atelier pratique en collectif comme prélude au parcours Dimensions Sonores pour les étudiant.e.s en en cursus licence (il est accessible aux étudiant.e.s en master en auditorat libre).
Autotune s'est lancé dans l'élaboration d'un "opéra" permettant de croiser plus facilement les pratiques (scènes, installations, performances, etc.) et les supports (sons, musiques, vidéos, scénographie). Autotune s'intéresse aux récits et aux fictions sonores sous toutes ses formes multiples qu'elles soient affirmées dans des narrativités évidentes (vocales, à partir de textes, etc.), et performées (instrumentales, dispositifs), jouant des intimités, des émotions, des représentations et des distanciations (queerness, freak, burlesque, tragique, etc.), et/ou développées dans des modes sonores plus abstraits et excentriques (drones, noise, glitches, etc.). L'intérêt est d'y voir ce qui fait "expérience" non consensuelle et espace commun joué live.
De même seront interrogés les aspects d'immersion et de temporalités, leur fabrication (composition et improvisation), leurs partitions, au travers d'angles fictionnels et narratifs au travers de spatialisations et de mises en espace spécifiques (installations, concerts, shows, clips vidéo, éditions (albums disques) et diffusions).
En cela ce sont : §— la puissance imaginative, extravagante et sonore, hors normes et hors cadres (freak, queer), indisciplinées et distrayant les normalités, et §— le puissant véhicule d'évasion et de potentiels de métamorphoses et de transformations des affects et des apparences (autotune) : qui seront recherchés de façon pratique par des sessions sur toute l'année de jeux en collectifs que l'on abordera dans une réalisation intermédiale (sons, vidéos, performances, installations, dispositifs, etc.) qu'on appellera "opéra" ou encore "opérette".

OBJECTIF

Mise en œuvre pratique d'un début de recherche-création et ouverture à des réalisations inter- et trans-disciplinaires. Réalisations prévues :
• sessions "publiques" pour l'école (par épisodes ou scènes) : 7-11avril 2025 (Semaine du Son) ; et durant chaque session RadioRadio
• sessions "publiques" inter-écoles : 12-17 mai 2025
• orientation vers des stages et voyages d'étude.

DISPOSITIF

Live sessions à l'école (chapelle et sessions Radio Radio) et, en SEM2, dans d'autres écoles pour travailler les conditions publiques de réalisation de "l'opéra". Suivi des deux semaines extraordinaires : du 3 au 8 février 2025 et du 12 au 17 mai.

MÉTHODOLOGIE

Ce module prend la forme d'un séminaire annuel traversé par des séances d'écoutes et de travail à partir de documents (œuvres expérimentales, sonores, radiophoniques, électroniques, etc.) qui permettront l'ouverture de problématiques, et qui sont nourries par des présentations de projets et de réalisations d'étudiant.e.s afin de montrer les dynamiques présentes dans les questions actuelles liées aux pratiques sonores et musicales dans l'art contemporain. La grande partie de chaque session est consacrée à un atelier pratique collectif de live sessions pour la réalisation de l'"opéra", par des moments de test, de travail sur des set-ups et sur une "scénographie" (visuelle, vidéo, etc.). Les Journées Son, les sessions RadioRadio, les présentations dans d'autres écoles et le(s) workshop(s)/semaines extraordinaires associées seront des points forts de ce module en articulation avec le parcours Dimensions Sonores.

BIBLIOGRAPHIE

• Art & Language (leur opéra Victorine et leurs sessions avec The Red Krayola) ; la mouvance Hyperpop (Sophie ; Arca (la série de cds Kick et ses sessions live streaming) ; Caroline Polatchek (chantant avec les oies à Hyde Park) • [...] Complément biblio fourni en début d'année.

ÉVALUATION

Participation, assiduité.

Paradis Sauvage

ENSEIGNANTE
VANESSA FANUELE

LIEU
GRENIER ET SALLE 103

JOUR ET HEURE
MERCREDI / 14h > 17h
Maximum 15 étudiant.e.s

Studio
ANNÉE 4

PRÉSENTATION

Si la nature, le moi profond et l'altérité de la civilisation apparaît déjà dans le poème chez les Grecs, le logos va s'emparer de ce concept avec Aristote. Puis elle deviendra l'objet d'études. Descartes va la considérer comme une matière jusqu'à que les philosophes et littéraires américains, lors de la colonisation de l'Amérique, fondent la pensée américaine de la Wilderness, la nature sauvage, un concept nomade à la signification souvent difficile à cerner. Cette terre archétypale et spirituelle est le souvenir instinctif de l'espace du mythe, celui des animaux sauvages, de la "forêt de la nuit" originelle d'où montent les peurs archaïques et les élans des origines et du chaos où l'on perd ses repères familiers.

OBJECTIF

La Wilderness est le pays de la liberté retrouvée, de l'expérience perpétuelle et de l'inspiration, mais aussi du déplacement, de l'errance et des métamorphoses.
Il s'agira de travailler sur un projet portant sur ces lieux sauvages, non explorés, physiques ou mentaux, en abordant les notions d'espaces, de paysages et de lumières mais aussi des réflexions autour des limites, de l'éthique et du primitif.

DISPOSITIF

Un après-midi ou matin deux fois par mois. Toutes les semaines par ½ groupe, travail individuel et réunions collectives.

Les références (visuelles, littéraires, philosophiques) seront le point de départ d'une recherche individuelle. Chaque étudiant développera un projet autour d'un des multiples termes qui définit la Wilderness (exemple : La nature, l'errance, le clair-obscur, la frontière, l'hybride...).

L'avancement des travaux ponctuera les séances et réunira les étudiants pour un dialogue constructif et un travail commun autour d'un projet d'exposition réunissant les diverses approches.

MÉTHODOLOGIE

Des séances de réflexions, de recherches et d'échanges. Les étudiants élaboreront un carnet de bord (processus) pour réaliser leur projet individuellement avec les médiums de leur choix, pour ensuite le mettre en lien avec les projets des autres étudiants.

BIBLIOGRAPHIE

• *La pratique sauvage,* Gary Snyder, éditions du rocher • *Anatomie de l'errance, Bruce Chatwin,* Edition Babelio • *Le chant des pistes, Bruce Chatwin,* Edition Babelio • *Tristes tropiques, Claude Levis Strauss,* édition Plon • *Par delà nature et culture,* Philippe Descola, Folio essais • *L'inexploré, Baptiste Morizot,* Edition Wildproject • *Apprendre à voir,* Estelle Zhong Mengual, Edition Acte Sud.

ÉVALUATION

Présence et implication, évolution, recherches.

parcours DIMENSIONS SONORES

Préparation des journées du son 2025

ENSEIGNANT

BENJAMIN AMAN
ALEXANDRE CASTANT
JÉRÔME JOY
KATYA SHIRSHKOVA
DAMIEN CHAILLOU
IDRISS MADIR

LIEU

SALLE D'ÉCOUTE

JOUR ET HEURE

MARDI / 12h30 > 13h30
Semaines paires

Studio
ANNÉES 1•2•3•4

PRÉSENTATION

Semaine Son à développer, en inter-écoles (en national et international) (accueil d'étudiant.e.s, d'enseignant.e.s et de projets d'autres écoles), liens avec la Box (résidence articulée avec le parcours Dimensions Sonores), perspective de développement avec projet de résidences Son en Espace au Château d'Eau (à la suite d'Onde Absorbée). Publications des Cahiers du Son.

parcours DIMENSIONS SONORES

RÉSONANCES

ENSEIGNANT.E.S

JÉRÔME JOY Semaines paires
KATYA SHIRSHKOVA

LIEUX

SALLE D'ÉCOUTE

JOUR ET HEURE

JEUDI / **9h30** > **12h30**
15 étudiant.e.s maximum

Studio

ANNÉE 4
étudiant.e.s inscrit.e.s **obligatoirement** au CRD

Suivi des projets d'étudiant.e.s dont des aspects du travail ou une orientation forte touchent et emploient le son. Il s'agira d'explorer ou de se perfectionner dans les pratiques sonores et musicales tout azimut, sous toutes les formes et quels que soient les connaissances et les techniques : pratiques live (et performances), pratiques de studio (montage, mixage), pratiques d'enregistrement, pratiques de programmation, pratiques d'installations, pratiques de vidéo, etc.
Les questions d'art sonore, et celles des arts plastiques quant aux pratiques du son, permettront d'ouvrir, en croisement avec les problématiques musicales, un champ d'exploration et d'expérimentation Arts / Musiques, au regard des pratiques d'installations, de diffusion et de performances et celles de concert, comme celles plus poussées de composition et d'improvisation.

Résonances permettra d'assurer un suivi collectif des projets et des réalisations des étudiant.e.s en bénéficiant des associations et interactions de points de vue et de connaissances entre musiques et arts plastiques, tout comme de renouveler les expérimentations, les problématiques et les recherches animant les deux domaines et alimentant des enjeux actuels.

OBJECTIF

Ouvrir un champ de problématiques communes entre Arts et Musiques à partir des projets d'étudiant.e.s. Tou.te.s les étudiant.e.s travaillant ou abordant d'une manière ou d'une autre le son sont sollicité.e.s pour participer à ce cours en fonction de leur(s) projet(s).

DISPOSITIF

Sessions régulières en collectif (avec Katya Shirshkova en lien avec son projet artistique PAUSE/Collège de France). L'intention est de sensibiliser dès la L2 au parcours Dimensions Sonores et de proposer d'inscrire un travail prononcé ou momentané à partir des pratiques sonores et musicales.

MÉTHODOLOGIE

Suivis de projets. Présentations collectives. Accroches à la recherche (recherche-création). Situation des problématiques dans l'actualité de la recherche et du champ artistique et de la musique contemporaine et actuelle. Participations au événements du parcours Dimensions Sonores. Orientation vers des stages et voyages d'étude : en France et à l'étranger (voir le projet d'échange Ensa/UQàM Montréal)

BIBLIOGRAPHIE

ENSA Bourges, Les Cahiers du Son n°1.

ÉVALUATION

Participation, assiduité.

Synthèse modulaire avancée

ENSEIGNANT
STÉPHANE JOLY

LIEU
ATELIER SON

JOUR ET HEURE
MARDI OU JEUDI / 14h > 17h30

Studio

ANNÉES 2•3•4

PRÉSENTATION

Dans ce module nous aborderons la découverte de la synthèse et de la création sonore en général. Un projet en particulier consistera à réaliser son propre synthètiseur à partir de composants et de modules numériques. Chaque instrument sera unique, avec un développement et une réflection en particulier sur l'interface/ et son design. A trés court terme, nous preparerons la séance du 22 novembre organisée à l'Antrepeaux: Jam session musique expérimentale, en partenariat avec la classe de musique Electroacoustique du consevatoire.

https://antrepeaux.net/wp-content/uploads/PROG_TRIM_2024_V10.pdf

Règlement à destination des étudiant.e.s

ENSA BOURGES

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART DE BOURGES

Règlement à destination des étudiant.e.s

Références juridiques

Les dispositions contenues dans ces documents ont été approuvées par le conseil d'administration et la commission de la Recherche, de la Pédagogie et de la Vie Étudiante, réunies le 29 juin 2022. Ils entrent en vigueur le 1er septembre 2022.

*Code de l'éducation relatif aux enseignements artistiques (dispositions issues notamment de la loi n° 88-20 du 6 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques et de la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions relatives aux collectivités territoriales.

*Décret n°2002-1514 du 23 décembre 2002 transformant l'École nationale supérieure d'art de Bourges en établissement public national et portant statut de cet établissement.

*Arrêté du 16 juillet 2013 modifié portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes.

* Arrêté du 30 août 2019 fixant les montants des droits de scolarité, d'examen et d'inscription aux concours ainsi que les montants des droits d'inscription en vue de l'obtention d'un diplôme par validation des acquis de l'expérience, dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de la Culture paru au JO du 2 août 2023.

TITRE I – CADRE GÉNÉRAL / RÈGLEMENT INTÉRIEUR

HORAIRES D'OUVERTURE

L'accès à l'école n'est autorisé **que pendant les heures d'ouverture,** sauf autorisation exceptionnelle accordée par la direction.

L'établissement est ouvert et accessible aux étudiant.e.s :
• Durant la période scolaire,
du lundi au jeudi de 8h45 à 21h,
et le vendredi de 8h45 à 18h.
• L'école est fermée les jours fériés ;
durant les vacances de fin d'année ;
une semaine pendant les vacances d'hiver et de printemps ; et du 15 juillet au 31 août.

Ces plages horaires sont susceptibles d'être modifiées en cas de nécessité impérieuse (contraintes sanitaires, plan vigipirate...).
Dans ce cas, une annonce est faite par voie de mail à l'ensemble des usagers.

ENSEIGNEMENT

Le statut étudiant.e et les avantages qui lui sont attachés sont accordés dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur (voir en fin de règlement).

Le contrôle des études est assuré par les coordinateur.trices et la direction des études.

Des appréciations sont portées chaque semestre sur le travail des étudiant.e.s dans le cadre de la réglementation en vigueur, par les professeurs concernés.

L'implication de l'étudiant.e dans l'ensemble des projets proposés est prise en compte, notamment la fréquentation des conférences, la participation aux workshops et aux voyages d'études, le suivi d'un stage à l'extérieur de l'établissement.

---------- • ----------

ASSIDUITÉ et ABSENCES

Les étudiant.e.s s'engagent à suivre les cours auxquels il.elle.s sont inscrit.e.s et à en respecter les horaires. **La présence est obligatoire.**

L'assiduité est une des conditions d'obtention des crédits. Toute absence doit être motivée dans les plus brefs délais en fournissant un document justificatif (certificat médical, de stage,...) au secrétariat pédagogique.

Les demandes d'absence exceptionnelles doivent être anticipées et remises au secrétariat pédagogique afin d'être examinées par la direction des études. Elles doivent être présentées au moins une semaine à l'avance.

L'exercice d'un emploi salarié sur le temps de cours n'est autorisé qu'à titre exceptionnel. Il ne peut justifier une absence à une évaluation ou le rendu différé des travaux et exercices demandés. Il doit faire l'objet d'un rendez-vous avec la direction des études afin d'envisager des solutions possibles.

L'équipe enseignante peut proposer une évaluation différée après une absence justifiée (maladie, autre...). **En cas de non-justification de l'absence l'évaluation se traduira par un 0/20 (note prise en compte dans le calcul des ECTS).**

Toute absence répétée et non justifiée entraînera la non-attribution des crédits. Elle peut également entraîner des sanctions telles qu'un avertissement, un blâme ou une exclusion partielle ou totale de l'établissement et sur décision du Conseil de discipline comprenant des représentants de l'équipe pédagogique, la direction des études et la direction.

---------- • ----------

STAGES

Réalisation d'un stage d'une à deux semaines à la fin du semestre 1 ou au mois de juin du semestre 2. Sa réalisation compte dans l'appréciation générale pour la validation de l'année de licence 1. Il sera évalué au moment du bilan du semestre 2.
Le stage de niveau Licence, pour l'obtention du DNA est d'une durée de 15 jours. Il peut potentiellement être découpé en une ou deux semaines, sur un ou deux lieux de stage différents avec l'approbation de la coordination de l'année. Ce stage doit être effectué au mois de juin du semestre 4 pour être crédité au plus tard au semestre 6.

De manière dérogatoire, le stage peut avoir lieu lors d'autres périodes au cours des semestres 5 et 6 avec l'accord de la direction des études.

L'ENSA est lauréate en 2024 du dispositif *Culture Pro,* qui vise à favoriser l'insertion professionnelle des étudiant·e·s et des jeunes diplômé·e·s de l'enseignement supérieur culture.
À partir de ses programmes d'expositions, de résidences et d'événements, La Box vous ouvre *Le Labo pro de La Box.**

Pour plus de renseignements
contactez Sandra Émonet
Responsable de la galerie La Box
sandra.emonet@ensa-bourges.fr

** Le Labo pro* de La Box permet de se former à la médiation, l'assistanat d'artiste, la régie, la logistique, etc. à travers **des stages,** des vacations, des ateliers ou des rencontres professionnelles.

---------- • ----------

MOBILITÉ

La mobilité internationale (mobilité d'études et/ou de stage) a lieu au cours des semestres 7 ou 8. Le stage s'effectue en fonction d'un projet défini entre l'étudiant.e la responsable du service international et de la mobilité la coordination de l'année la structure d'accueil ou le maître de stage et la direction des études. Il se termine avant le bilan du semestre 8. Cependant sa fin peut être adaptée à la situation de l'établissement d'accueil ou du maître de stage ou du projet de l'étudiant.e.

À l'issue de cette mobilité un rapport devra être remis à la directeur.trice de mémoire.

---------- • ----------

ANNÉE DE CÉSURE

La circulaire n°2019-030 du 10 avril 2019 du MSERI, relative à la « Mise en œuvre de la suspension temporaire des études dite période de césure dans les établissements publics » en précise les conditions.
La césure est un report ou une suspension temporaire et volontaire des études qui a pour but d'acquérir une expérience professionnelle ou personnelle en France ou à l'étranger. Il peut ainsi s'agir de réaliser un projet entrepreneurial, social ou culturel, d'occuper des fonctions en entreprise, administration ou association.
La durée d'une césure peut varier d'un semestre académique au minimum c'est-à-dire une période indivisible de 6 mois à deux semestres universitaires au maximum.
Seul.e.s les étudiant.e.s en formation initiale peuvent bénéficier d'une césure.

L'Article 2 de l'Arrêté du 30 août 2019 fixant les montants des droits de scolarité, d'examen et d'inscription aux concours ainsi que les montants des droits d'inscription en vue de l'obtention d'un diplôme par validation des acquis de

l'expérience, dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de la Culture précise que :
Les étudiant.e.s inscrit.e.s dans un établissement d'enseignement supérieur relevant du champ d'application de cet arrêté, autorisés par celui-ci à bénéficier d'une année de césure, devront s'acquitter des droits de scolarité réduits.
Ils sont fixés à 2/3 arrondis à l'euro inférieur des droits de scolarité à taux plein - soit 300 €.

Ce temps de césure permet aux étudiant.e.s d'établir un programme visant à préciser leur insertion professionnelle, voire d'orientation universitaire. Ainsi, il s'agit de procéder à des stages (d'une durée maximale correspondante à l'année universitaire dans ce cas précis), des voyages d'études, des expériences professionnelles courtes, et tous projets personnels sous réserve d'un lien évident avec le projet professionnel et de l'avis favorable de l'établissement de rattachement.
Les étudiant.e.s souhaitant s'inscrire dans cette démarche présentent un projet prévu pour l'année de césure. Le dossier est présenté devant la CRPVE qui émet un avis. La décision définitive revient à la direction de l'établissement.
Il est à noter que cet avis favorable sur l'année de césure n'entraînera pas l'admission en année supérieure au retour de l'étudiant.e s'il.elle n'a pas obtenu les crédits nécessaires avant son départ.

Chaque trimestre, l'étudiant.e s'engage à envoyer un rapport sur ses activités au service de la mobilité avec copie à la direction des études, ainsi que les pièces attestant de ses activités : convention, L'ENSA, attestation, etc.

---------- • ----------

DROITS D'INSCRIPTION et CVEC

(CONTRIBUTION À LA VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS)

Hormis les frais d'inscription et le petit matériel, l'enseignement à l'ENSA Bourges est gratuit.
Les frais d'inscription et de scolarité sont fixés par arrêté du ministre de la Culture.

La base de référence actuelle est l'arrêté du 30 août 2019 modifié fixant les montants des droits de scolarité, d'examen et d'inscription aux concours ainsi que les montants des droits d'inscription en vue de l'obtention d'un diplôme par validation des acquis de l'expérience, dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de la Culture :
• **Les frais d'inscription à l'examen d'entrée : 37 euros** (tarif susceptible d'être modifié selon la loi en vigueur),
• **Les droits de scolarité : 451 €**
Par ailleurs, les étudiant.e.s doivent s'acquitter de la CVEC : 103 €
La CVEC est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiant.e.s et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).
Elle concerne les étudiant.e.s inscrit.e.s en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur en France.
Collectée par les Crous, les étudiant.e.s peuvent y être assujetti.e.s ou en être exonéré.e.s en fonction de leur situation (https://cvec.etudiant.gouv.fr/).
L'ENSA favorise une redistribution de ces moyens notamment en direction des projets étudiant.e.s et de Lasso (association des étudiant.e.s de l'école).
Les frais de scolarité et/ou de caution et de CVEC doivent avoir été réglés à la date de la rentrée universitaire.
Le règlement total conditionne la remise de la carte étudiant.e et la délivrance des attestations et certificats de scolarité, de même que le droit de passer les bilans et diplômes.
Les étudiant.e.s boursier.ère.s du ministre de la Culture sont exonéré.e.s de fait, du versement de droits d'inscription et de CVEC. Ils doivent cependant fournir les attestations d'exonération au secrétariat pédagogique avant la rentrée scolaire.

Procédure d'échelonnement des droits de scolarité et de caution.
En cas de difficultés financières, les droits de scolarité et/ou de caution pourront être réglés en 4 paiements au terme de chaque mois, de septembre à décembre de l'année en cours sur demande écrite de l'étudiant.e adressée au secrétariat pédagogique. La demande devra détailler la situation particulière de l'étudiant.e. Après accord du secrétariat pédagogique, l'étudiant.e recevra un courrier qui précisera le montant à régler au terme de chaque mois.

Fonds d'urgence étudiant.e
Au vu de la précarité de certains étudiant.e.s et de la difficulté qu'il.elle.s peuvent rencontrer pour bénéficier des bourses et des aides sociales prévues par les institutions compétentes, l'ENSA met en place un dispositif d'aide d'urgence pour répondre à des situations individuelles de grandes difficultés financières.
Le dispositif a pour finalité d'attribuer une aide ponctuelle à un.e ou plusieurs étudiant.e.s se trouvant dans des situations financières très difficiles, afin de les aider de manière exceptionnelle et limitée dans le temps, à assumer

les besoins quotidiens les plus urgents (satisfaction des besoins alimentaires, participation aux frais de logement, etc.).
Procédure :
• L'étudiant.e demandeur.euse doit être inscrit.e à l'ENSA Bourges et suivre sa scolarité avec assiduité. Toute demande d'aide ponctuelle doit être accompagnée d'un courrier détaillant la situation et comportant les éléments d'appréciation suivants, sur justificatifs :
  * le montant des ressources perçues mensuellement ;
  * le montant total des dépenses mensuelles (bail, quittance, charges, etc.) pour l'année universitaire (octobre à juin) ;
  * une déclaration sur l'honneur indiquant que les éléments transmis sont sincères et véritables ;
  * le certificat de scolarité, les coordonnées bancaires (RIB), la copie de la CNI ou passeport ou titre de séjour ;
  * le montant de l'aide sollicité.
• La demande d'aide ponctuelle est déposée auprès du secrétariat pédagogique qui vérifie la régularité et la complétude du dossier.

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit par la commission.

Les demandes sont ensuite transmises à la commission pour instruction et décision. Cette commission est constituée de 4 membres : la directrice de l'établissement, la secrétaire générale, la directrice des études et de la recherche, et l'enseignant.e coordinateur.trice de l'année. Les décisions d'attributions des aides seront notifiées par courrier aux bénéficiaires à l'issue de cette procédure.
Le montant maximal de l'aide ne peut dépasser 500€ par an et par étudiant.e.

L'arrêt de la scolarité en cours d'année entraîne la suppression des bourses (démarches faites par l'administration de l'école auprès des services du CROUS). L'abandon en cours de cursus de la part de l'étudiant.e, ou acté comme tel par l'équipe pédagogique, ne donne droit à aucun remboursement de droits d'inscription.
L'étudiant.e doit également restituer dans les meilleurs délais les ouvrages éventuellement empruntés à la bibliothèque ainsi que le matériel emprunté au magasin ou aux ateliers techniques. Les modalités d'accès à la bibliothèque sont précisées en annexe 2 du présent règlement.
Cependant, l'étudiant.e qui s'est pleinement acquitté.e de ses frais de scolarité et qui ne ferait pas l'objet d'une sanction disciplinaire, reste en droit de conserver un espace dans l'école pour y travailler individuellement et sans plus bénéficier des enseignements et ateliers techniques.

---------- • ----------

CAUTION

Une caution globale de 450€ est demandée lors de l'inscription. Cette somme est encaissée par l'établissement puis restituée en fin de cursus, entièrement ou partiellement le cas échéant.

Elle comprend :
• Les éventuels dommages et pertes lors de l'emprunt de matériel au magasin de prêt, aux ateliers techniques ou d'ouvrages à la bibliothèque. Très exceptionnellement, une caution plus élevée peut être demandée à l'étudiant.e pour un prêt ponctuel de matériel très onéreux (vidéoprojecteur HD, caméra HD, appareil photographique de haute définition, micros...).

Aucun prêt n'est possible si l'étudiant.e ne s'est pas acquitté.e de la caution.

• Un prélèvement de 40€ peut être effectué sur la caution si l'étudiant.e ne participe pas à la journée de nettoyage des locaux, en fin d'année scolaire. Dans ce cas, l'étudiant.e en sera informé.e par mail.

Cette somme sera conservée par l'école et affectée au paiement des frais de remise en état des locaux.

---------- • ----------

BOURSES

Un.e étudiant.e peut utiliser jusqu'à sept droits à bourse durant la totalité de ses études supérieures. La bourse est accordée en fonction du nombre de droits déjà utilisés et de la validation de la formation. Ce principe vaut aussi bien dans le cadre d'un cursus linéaire que dans le cadre d'une ou plusieurs réorientations.
Le 3e droit ne peut être accordé que si l'étudiant.e a validé au moins 60 ECTS, 2 semestres ou 1 année.
Le 4e ou 5e droit ne peut être accordé que si l'étudiant.e a validé au moins 120 ECTS, 4 semestres ou 2 années.
Le 6e droit ne peut être accordé que si l'étudiant.e a validé au moins 180 ECTS, 6 semestres ou 3 années.

---------- • ----------

ASSURANCE

Les étudiant.e.s sont assuré.e.s contre les accidents survenus dans l'école pendant la période scolaire normale (déplacements hors les murs y compris) et durant les trajets habituels du domicile à l'école.

Ils doivent souscrire obligatoirement à une assurance responsabilité civile afin de pouvoir répondre des faits dont ils seraient tenus pour responsables.

Leur attestation d'assurance responsabilité civile doit être remise au secrétariat pédagogique au début de chaque année.
L'établissement ne peut être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol d'objets appartenant aux étudiant.e.s. Des casiers individuels pouvant être fermés par cadenas (non fournis par l'école) sont mis à disposition des étudiant.e.s de 1er et de 2e cycle.

Le matériel coûteux et personnel de type appareil photo, ordinateur, caméra... ne doit pas être laissé sur les Plateaux et dans les ateliers, mais emporté par son propriétaire.

Les étudiant.e.s doivent signaler à leur assurance l'emprunt de matériel très onéreux utilisé hors de l'école dans le cadre de leur formation, lors de certaines activités ponctuelles, comme pour leur stage hors les murs à l'étranger.

---------- • ----------

DÉPLACEMENTS SCOLAIRES

Pour chaque déplacement, il est demandé aux étudiant.e.s de remplir une autorisation d'absence jointe à un certificat d'engagement précisant les modalités de prise en charge et garantissant leur participation au voyage.
Ce document leur est fourni par l'enseignant.e référent.e du déplacement ou par le secrétariat pédagogique.
Ce document prévoit particulièrement le remboursement systématique de tous les frais engagés par l'école, en cas de désistement d'un.e étudiant.e, non motivé par un justificatif médical.

Ce montant sera calculé au prorata des dépenses engagées par l'école (déduction faite de la participation forfaitaire pour les déplacements dans le cadre d'activités hors temps pédagogique).
Les déplacements ne peuvent en aucun cas faire appel aux véhicules personnels des étudiant.e.s.
Dans le cadre de situations inédites qui pourraient le cas échéant se produire, les modalités de déplacement des étudiant.e.s pourraient être adaptées.

Déplacements en ***groupe à l'international :***
Modalités :
· Prise en charge du coût du transport d'aéroport à aéroport.
· Prise en charge du logement dans le pays de destination.
· Prise en charge des billets d'entrée des lieux culturels programmés et, le cas échéant, des tests antigéniques ou PCR exigés à l'entrée et à la sortie du territoire de destination (en situation de crise sanitaire).
· Pas de prise en charge des frais de visa.
· Pas de prise en charge d'un éventuel hébergement à Paris avant le départ et à son retour.
· Pas de prise en charge des frais de transports locaux en national, ni des frais de transport locaux dans la ville ainsi que la zone d'étude.
· Pas de prise en charge des frais de repas.

Ces conditions de prise en charge et/ou de remboursement peuvent être amenées à différer en fonction du type de financement obtenu par l'ENSA.

Déplacements ***sur le territoire dans le cadre d'enseignements particuliers :***

Modalités :
· Prise en charge des transports en train soit par commande globalisée auprès d'une agence de voyage, soit par remboursement direct aux étudiant.e.s dans des cas exceptionnels ou Prise en charge des transports avec un ou plusieurs véhicules de l'ENSA.
· Prise en charge du montant des entrées dans les lieux de visites (entrée de fondations privées, visites guidées, etc.)
· Pas de prise en charge des déplacements périurbains.
· Pas de prise en charge des frais de repas.
· Pas de prise en charge de l'hébergement, sauf cas ou période particulière (situation sanitaire particulière).

Déplacements pour des ***workshops, journées d'études, festivals :***

Modalités :
· Prise en charge des transports en train soit par commande globalisée auprès d'une agence de voyage, soit par remboursement direct aux étudiant.e.s dans des cas exceptionnels ou Prise en charge des transports avec un ou plusieurs véhicules de l'ENSA.
· Prise en charge de l'hébergement soit par paiement direct au loueur, soit par versement direct à l'étudiant.e d'un forfait de 40€ maximum.
· Prise en charge du montant des entrées dans les lieux d'accueil.
· Pas de prise en charge des déplacements périurbains.
· Pas de prise en charge des frais de repas.

Déplacements ***sur le territoire dans le cadre d'activités hors temps pédagogique :***

Modalités :
· Prise en charge des frais de transport (train, bus, etc.).
· Prise en charge du montant des entrées dans les lieux d'accueil.
· Pas de prise en charge des frais de repas.
· Pas de prise en charge de l'hébergement
· Participation forfaitaire des étudiant.e.s définie par la Direction de l'Ensa et réglée à la régie de recettes.

Prise en charge des billets de train :
Pour tout voyage d'étude d'un groupe de 10 personnes et plus, l'ENSA prend en charge l'achat des billets de train.
Pour cela, une demande d'achat doit être adressée à l'assistante du pôle pédagogique, au minimum 15 jours avant la date prévue du départ. Cette liste devra comporter le nom et prénom des étudiant.es, leur date de naissance, le type de carte de réduction, la date et l'heure de départ, la date et l'heure du retour souhaité.
Pour un groupe de moins de 10 personnes, l'école rembourse l'étudiant.e sur la base du tarif groupe SNCF en vigueur, sur production d'un justificatif de paiement et de la copie du billet de train.
L'ENSA ne procède à aucun achat ou remboursement de billet de train pour les animaux de compagnie des étudiant.es.

---------- • ----------

COMMUNICATION

L'usage des mails, des listes de diffusion et de l'intranet sont au cœur du dispositif de communication interne de l'école.
Chaque étudiant.e se voit attribué une adresse personnelle sous la forme suivante :
prenom.nom@ensa-bourges.fr

Il/elle lui appartient de l'installer et la consulter quotidiennement. Toute information communiquée par mail est considérée comme connue de tou.te.s.
L'usage des boîtes mails de l'école est exclusivement réservée à une communication propre au fonctionnement pédagogique et administratif de l'établissement et ne s'apparente pas à un réseau social destiné à une communication d'ordre privé.

L'usage inapproprié des boîtes mails pourra entraîner des sanctions comme indiqué dans le chapitre afférent.

---------- • ----------

SANCTIONS

Tout comportement qui nuit au bon fonctionnement et au respect de chacun est passible de sanctions disciplinaires (article 18 du Décret n°2002-1514 du 23 décembre 2002 transformant l'École nationale supérieure d'art de Bourges en établissement public national et portant statut de cet établissement).

Les sanctions disciplinaires applicables aux étudiants, déterminées par la gravité des actes, se caractérisent par l'échelle suivante :
- l'avertissement,
- le blâme,
- l'exclusion temporaire ou définitive de l'établissement d'enseignement supérieur ; l'interdiction temporaire ou définitive de passer tout examen conduisant à un titre ou diplôme délivré par un établissement public d'enseignement supérieur et l'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public d'enseignement supérieur.

Le pouvoir disciplinaire est exercé par la direction de l'établissement. Aucune sanction ne peut être prononcée sans que la personne poursuivie ait été à même de présenter ses observations. L'intéressé doit être invité à consulter son dossier administratif ; la procédure contradictoire préalable étant la règle (voir mémoire cabinet d'avocat Sorel et associés). Sauf pour l'avertissement et la blâme, la direction statue après audition de l'intéressé et avis du conseil de discipline.

<u>Composition du conseil de discipline :</u>
• La direction générale de l'établissement ou son représentant (membre de droit), en tant que présidente de la commission,
• La direction des études ou sa représentante (membre de droit),
• Trois enseignants dot la coordination de l'année de l'étudiant et deux membres de la CRPVE,
• Un représentant étudiant (membre du conseil d'administration ou de la CRPVE).

Un membre de droit qui pourrait être mis en cause directement dans le cadre de la procédure disciplinaire diligentée ne peut siéger à ladite commission de discipline (voir mémoire cabinet d'avocat Sorel et associés).

Après décision collégiale de la nécessité d'une sanction, la présidence de la commission de discipline convoque la personne poursuivie devant la commission de discipline par l'envoi d'un courrier en recommandé avec accusé de réception à son adresse personnelle et double cette démarche d'un envoi par email, permettant de conférer date certaine, quinze jours au moins avant la date de la séance.

Cette vocation mentionne le droit, pour l'intéressé, de consulter le rapport d'instruction et les pièces du dossier pendant une période débutant au moins dix jours avant la date de la séance. La convocation mentionne également le droit, pour l'intéressé, de présenter des observations orales pendant la séance, le cas échéant par le conseil de son choix.

En l'absence de la personne poursuivie dûment convoquée, la commission de discipline peut décider, soit de siéger si l'intéressé n'a pas fourni de motifs justifiant son absence, soit de renvoyer l'examen de l'affaire à une date ultérieure. Dans ce cas, une nouvelle convocation sera envoyée en recommandé avec accusé de réception à son adresse personnelle et cette démarche sera doublée d'un envoi par email, permettant de conférer date certaine, quinze jours au moins avant la date de la séance.
La personne poursuivie peut se faire accompa-

gner par un conseil de son choix lors de la défense de ses intérêts devant les membres de la commission de discipline (parent, ami, représentant des étudiants).
Lors du déroulement du conseil de discipline, la personne poursuivie a la parole en dernier. Son conseil pourra avoir la parole uniquement pour compléter ses propos.
Un des membres du conseil de discipline est désigné à chaque début de séance en tant que secrétaire.

Après la levée de la séance, la décision de sanction est prise par les membres de la commission de discipline ayant assisté à la totalité de la séance.

Un procès-verbal de la séance est dressé et signé par la direction de l'école, ainsi que par le secrétaire de séance. Il est consigné dans un registre des procès-verbaux conservé par l'établissement.

La sanction rendue doit être proportionnelle à la gravité des faits reprochés à l'intéressé. Envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse personnelle, elle doit être motivée et comporter un énoncé précis des griefs reprochés et être motivée en faits et en droit (voir mémoire cabinet d'avocat Sorel et associés).

Les membres de la commission de discipline et le secrétaire sont tenus de respecter le secret sur l'ensemble des opérations d'instruction et sur les débats relatifs à l'affaire examinée.

---------- • ----------

DISCRIMINATIONS, HARCÈLEMENT

L'école s'engage dans la lutte contre toutes les formes de discrimination, le harcèlement et les violences. **Deux responsables de prévention contre les discriminations,** les violences et le harcèlement sexuels et sexistes sont présent.es au sein de l'établissement.
En cas de situation vécue ou suspectée, que vous soyez victime ou témoin, il est important de les contacter le plus rapidement possible.

Pour cela, vous pouvez utiliser l'adresse dédiée : **egalite@ensa-bourges.fr**
ou **en cas d'urgence,** vous rendre au bureau d'Emmanuelle Paulin (responsable des ressources humaines - 2e étage).

Une cellule travaillant pour le ministère est également **dédiée aux signalements** (anciennement Allo Discrim) :
au **numéro vert 08 01 90 59 10**
du lundi au vendredi de 9h à 13h,
par message électronique à l'adresse :
signalement-culture@conceptrse.fr

Vous pouvez également vous connecter à l'adresse https://conceptrse.fr/plateforme-de-signalement/ et cliquer sur *Plateforme de signalement* ou encore envoyer un courrier à l'adresse :
Cabinet Concept RSE
Pôle tertiaire ECO WORK
2 ZI Chartreuse Guier
38380 Entre-deux-Guiers
Des actions peuvent également être menées, telles que le dépôt de plainte auprès des services de police ou la saisine du Défenseur des droits qui est compétent en matière de discrimination :
Monsieur Alain BELHADJ, 02.48.67.34.45
alain.belhadj@defenseurdesdroits.fr
réception des personnes à la Préfecture,
Place Marcel Plaisant, le mardi.
For foreign students see :
https://www.etudiant.gouv.fr/cid127963/lutte-contre-lesdiscriminations.html

Pour rappel :
L'article 40 du code de procédure pénale précise : *« Le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner conformément aux dispositions de l'article 40-1. Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. »*
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006574933?init=true&page=1&query=article+40+code+p%C3%A9nal&searchField=ALL&tab_selection=all

Pour s'informer :
Le site de l'Association Nationale des Écoles d'Art (ANdÉA) propose une liste d'organismes pouvant venir en aide à toute personne victime ou témoin d'une situation de discrimination et /ou de violence :
https://andea.fr/ressources/discriminations-et-harcelement/

Le cadre réglementaire :
La discrimination, le harcèlement ou la violence sont punis par la loi. Ils font l'objet d'une obligation de signalement.

Les textes de référence :
• Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
• Loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses mesures d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations.
• Code pénal : articles 222-33, 225-1 à 225-4 et 432-7 relatifs au harcèlement sexuel et aux discriminations.
• Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales.

• Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.
• Loi organique n° 2011-333 du 29 mars 2011 relative au Défenseur des droits.
• Protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, 8 mars 2013.
• Protocole Égalité professionnelle du ministère de la Culture du 22 novembre 2018.

Les discriminations prohibées par la loi et l'obligation de signalement

• Article 6, loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires «Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation ou identité sexuelle, de leur âge, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur situation de handicap ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race.» (...) « Les dispositions du présent article sont applicables aux agents non titulaires de droit public.»
• Article 6 bis «Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leur sexe.»
• Article 225-1, Code pénal «Constitue une discrimination directe la situation dans laquelle, sur le fondement de son origine, de son sexe, de sa situation de famille, de sa grossesse, de son apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur, de son patronyme, de son lieu de résidence ou de sa domiciliation bancaire, de son état de santé, de sa perte d'autonomie, de sa situation de handicap, de ses caractéristiques génétiques, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son âge, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales, de sa capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de son appartenance ou de sa non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable. Constitue une discrimination indirecte une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner, pour l'un des motifs mentionnés au premier alinéa, un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifié par un but légitime et que les moyens pour réaliser ce but ne soient nécessaires et appropriés. La discrimination inclut tout agissement lié à l'un des motifs mentionnés au premier alinéa et tout agissement à connotation sexuelle, subie par une personne et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.»
• Article 40 du code de procédure pénale : « Le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner conformément aux dispositions de l'article 40-1. Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs.» Les violences sexistes Art. L. 1142-2-1 du Code du travail : «Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.»

Le harcèlement sexuel

Article 222-33 du Code pénal créé par LOI n° 2012-954 du 6 août 2012 – art. 1 «I. — Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. II. — Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.»

La diffamation

La diffamation est une notion juridique qui désigne le fait de tenir des propos attentatoires à l'honneur et à la dignité d'une personne de manière intentionnelle. La personne visée peut être une personne physique (un individu) ou bien une personne morale (une entreprise, une association, un journal...). La loi du 29 juillet 1881 : «Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation.»

La dénonciation calomnieuse

La dénonciation calomnieuse est un délit défini dans les articles 226-10 à 226-12 du Code pénal. Ce délit consiste à dénoncer une personne pour un fait que l'on sait inexact – au moins partiellement. Pour être qualifiée de «dénonciation calomnieuse», la dénonciation doit porter sur un fait passible de sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires.

L'article 226-10 du Code pénal dispose : « La dénonciation, effectuée par tout moyen et dirigée contre une personne déterminée, d'un fait qui est de nature à entraîner des sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires et que l'on sait totalement ou partiellement inexact.»

---------- • ----------

---------- • ----------

Si vous avez la nécessité de changer de civilité durant l'année, vous trouverez ci-dessous un formulaire à remplir et remettre par voie numérique à : egalite@ensa-bourges.fr

---------- • ----------

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT

DE CIVILITÉ ET/OU DE PRÉNOM D'USAGE

Ce document est à retourner par voie numérique à : egalite@ensa-bourges.fr

VOTRE IDENTITÉ (au sens de l'état civil)

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Date de naissance : ___ ___/___ ___/___ ___ ___ ___

Lieu de naissance : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

VOTRE DEMANDE

☐ CIVILITÉ ☐ Madame ☐ Monsieur CIVILITÉ CHOISIE : ☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Neutre

☐ PRÉNOM D'USAGE (choisi) : _____

J'ai pris note de la liste des documents principaux sur lesquels cette modification de prénom e/ou de civilité figurera :

. Listes d'inscription et d'émargement, liste électorale
. Carte étudiante
. Adresse de messagerie de l'ENSA

J'ai également pris note que cette modification de prénom et/ou de civilité ne pourra être effective, sur les documents principaux suivants, que sur présentation de l'acte d'état civil modifié ou d'une décision de justice :

. Certificat de scolarité
. Relevé de notes
. Attestation de réussite / Diplôme

Fait à....., le

Signature

Rappel information :

Cette démarche auprès de l'ENSA n'a pas de valeur officielle ou définitive.

- Si vous souhaitez effectuer cette démarche de changement de prénom de manière officielle, vous devez vous adresser aux services de l'état civil.

L'article 60 du code civil indique que : *Toute personne peut demander à l'officier de l'état civil à changer de prénom. La demande est remise à l'officier de l'état civil du lieu de résidence ou du lieu où l'acte de naissance a été dressé. S'il s'agit d'un mineur ou d'un majeur en tutelle, la demande est remise par son représentant légal. L'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms peut également être demandée.*

- Si vous souhaitez changer la mention du sexe dans les actes de l'état civil, vous devez vous adresser au tribunal de votre lieu de résidence ou de naissance (articles 61-5 à 61-8 du code civil).

---------- • ----------

CESSION DES DROITS PATRIMONIAUX

L'étudiant.e conserve la propriété matérielle et intellectuelle des travaux produits durant son cursus au sein de l'établissement, sauf dispositions expresses particulières avec l'école.
L'étudiant.e concède à l'ENSA Bourges, à titre gratuit et non exclusif, le droit de reproduire et de communiquer au public sur tous supports et médias, tout ou partie de ses travaux, dans un but de communication externe et interne.
Cette autorisation (voir en fin de règlement) est accordée pour la durée de protection du droit d'auteur pour le monde entier.
Le cas échéant, toute exploitation à but lucratif de ses productions fera l'objet d'un accord particulier avec l'ENSA Bourges.

L'ENSA Bourges n'est investie d'aucune obligation de garde et/ou de conservation des travaux qui sont entreposés par l'étudiant.e dans ses locaux. À ce titre, l'étudiant.e est seul.e responsable de la garde et de la bonne conservation de ses travaux et réalisations durant toute la durée où elles sont laissées au sein de l'établissement - excepté dans le cas d'un stockage placé de façon officielle sous la responsabilité de l'établissement (par exemple : dans le cadre d'expositions et de manifestations diverses...).
L'étudiant.e s'engage à les déplacer vers un lieu de son choix, sur demande de l'administration, et au plus tard à la fin de l'année académique.

---------- • ----------

LE BÂTIMENT - RÈGLES GÉNÉRALES

Il est formellement interdit de fumer dans les locaux (Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif).

S'agissant d'un établissement d'enseignement supérieur, la détention et la consommation d'alcool, ainsi que la possession de substances illicites, sont formellement interdites.

L'utilisation de peintures et de colles en aérosol et de solvants, est interdite dans les ateliers.

En cas d'incendie, dès le déclenchement du signal sonore diffusé par les sirènes, les personnes présentes dans l'établissement devront évacuer les locaux dans les plus brefs délais et se conformer strictement aux instructions données par les personnels faisant fonction de serre-file pour se rendre au point de ralliement le plus proche.
Lors de la survenue d'un accident, il conviendra de prévenir au plus vite tout membre du personnel.
Les personnels habilités « Sauveteur secouristes du travail » sont à même d'exécuter les premiers gestes de secours. En cas de lésions ou de dommages corporels, toute intervention non habilitée (secouristes, services de secours) est proscrite.

---------- • ----------

STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Le stationnement dans la cour d'honneur est interdit à tout véhicule. Très exceptionnellement et ponctuellement, les étudiant.e.s peuvent garer leurs véhicules dans la cour basse et après avoir préalablement recueilli l'accord du service technique.

---------- • ----------

ACCÈS AUX ATELIERS ET AUX SALLES DE COURS

Les ateliers sont des espaces pédagogiques au service de projets déterminés préalablement avec les enseignant.e.s. L'accès des étudiant.e.s et artistes (résident.e.s, post-diplômes, etc.), aux ateliers techniques et aux salles de cours, n'est autorisé qu'en présence d'un.e enseignant.e, d'un.e responsable d'atelier.

Il conviendra que chaque étudiant.e dispose d'une tenue adaptée (combinaison, chaussures de sécurité) pour les ateliers techniques (bois, métal, céramique). Les cheveux longs doivent être attachés (risque d'entraînement dans certaines machines).

Toute utilisation de machine devra être validée en amont par le.la responsable d'atelier.

---------- • ----------

RESPECT DU BÂTIMENT

Toute intervention entraînant une modification des espaces est soumise à autorisation du régisseur général du bâtiment et de la direction. Il est strictement interdit aux étudiant.e.s d'engager des travaux entraînant une altération irréversible des lieux, notamment en ce qui concerne les poutres, piliers et colonne de l'école.

En cas de fixation au mur ou au plafond ou d'installation d'un objet très pesant, l'étudiant.e doit recueillir l'accord du régisseur général du bâtiment. Il est absolument interdit de percer, bloquer ou fixer quoi que ce soit sur les portes coupe-feu.

L'usage des cimaises mobiles nécessite l'aide de l'équipe technique car leur manipulation peut s'avérer dangereuse. De même pour les projecteurs d'éclairage installés sur rails.

Il est impératif que l'étudiant.e rende propre l'espace qu'il.elle occupe, en raison de l'organisation des bilans et des diplômes ; nettoyage, peinture des murs, si nécessaire.
La caution pourra être amputée en cas de non-respect de ces obligations.

Une journée à la fin de l'année scolaire est consacrée au déblaiement des espaces et à leur nettoyage. **Il est obligatoire à chaque étudiant.e d'y participer.**
Il.elles.s doivent impérativement récupérer les travaux qu'il.elle.s souhaitent conserver.
Après cette journée, les travaux qui n'auront pas été récupérés seront évacués et jetés par l'équipe technique.

Tout matériel déplacé (tables, chaises, etc.) doit, après usage, être rapporté dans le local où il a été pris et, si nécessaire, nettoyé et/ou remplacé avant sa remise en place.

---------- • ----------

MATÉRIEL ET FOURNITURES

Chaque étudiant.e doit prévoir les outils et consommables, notamment papier, toile, crayons, peinture, mais doit également s'équiper du petit matériel nécessaire à ses travaux en atelier, dont une blouse mais également tournevis, marteau, mètre, cutter, forets, cadenas, etc.
Exceptionnellement, certains matériels et fournitures peuvent être fournis par l'école, en particulier pour les étudiant.es en année de diplôme et au regard de leur situation. Ceci fera l'objet d'un accord préalable du ou des enseignant.e.s concernés.

Les copies sont payantes par cartes prépayées.
Les étudiant.e.s de 3e année ont droit à 50 copies couleur et 100 copies noir et blanc gratuites pour leur DNA.
Les étudiant.es de 5e année ont droit à 5 copies gratuites pour l'édition de leur mémoire et à 100 copies couleur et 150 copies noir et blanc gratuites pour leur DNSEP.
Les étudiant.es de 3e et 5e année bénéficient d'une bourse d'aide à la production de leur diplôme.
La somme de 100 euros est allouée aux étudiant.es de 3e année. La somme de 150 euros est allouée aux étudiant.es de 5e année.

Le montant de cette bourse est versé sur le compte de l'étudiant.e au début du 2e semestre. Pour cela, il est demandé de fournir un relevé d'identité bancaire en début d'année scolaire au secrétariat pédagogique.

---------- • ----------

LES INSTANCES

Les étudiant.es sont pleinement impliqué.es dans la tenue de ces instances. Il.elles élisent chaque année leurs représentant.es au Conseil d'administration (CA) et à la Commission de la Recherche, de la Pédagogie et de la Vie Étudiante (CRPVE).

Rôle des représentant·es des étudiant·es au CA
Élu·es par les étudiant·es, les représentant·es participent aux délibérations du conseil d'administration, lesquelles déterminent les orientations générales de la politique de l'établissement, structurent l'organisation de l'établissement, arrêtent le budget, fixent le règlement intérieur. La durée du mandat des représentant·es des étudiant·es est fixée à un an.

Rôle des représentant.es des étudiant.es à la CRPVE
Élu·es par les étudiant·es, les représentant·es participent aux délibérations de la commission pour la recherche, la pédagogie et la vie étudiante, lesquelles abordent les questions concernant l'organisation pédagogique, les objectifs et orientations pédagogiques, les axes de recherche, les voyages d'étude, les projets hors-les-murs, l'attribution des années de césure, etc.

Élection - Listes électorales
Les listes électorales sont composées d'es étudiant·es qui votent pour le/la représentant·e et son/sa suppléant·e.
Sont électeur·rices et éligibles tou·tes les étudiant·es régulièrement inscrit·es.

Suffrage
Les élections ont lieu au suffrage direct et au scrutin uninominal majoritaire à un tour. Les candidat·es ayant obtenu le maximum de voix sont élu·es.

Candidatures
Tout·e étudiant·e à jour de ses droits d'inscription peut se porter candidat·e en déposant sa candidature auprès du secrétariat pédagogique. Le dépôt des candidatures doit se faire au plus tard 10 jours avant la date du scrutin. Chaque candidat·e se présente avec un·e suppléant·e pour former un binôme.

Les déclarations de candidatures doivent être signées et accompagnées d'une photocopie de la carte d'étudiant·e ou du certificat de scolarité, ainsi que d'une profession de foi. Les candidatures et professions de foi seront affichées et envoyées par mail. Le dépouillement des résultats est public

-

Le Conseil d'administration
Le CA comprend quatorze membres :
1° Deux représentant.es de l'État :
a) Le directeur général de la création artistique au ministère chargé de la culture ou son.sa représentant.e ;
b) La directeur.trice régional des affaires culturelles dans la région Centre ou son.sa représentant.e ;
2° Le maire de Bourges ou son.sa représentante ;
3° Le président du conseil régional de la région Centre-Val de Loire ou son.sa représentant.e ;
4° Trois personnalités désignées, en raison de leurs compétences dans le domaine d'activité de l'établissement, par arrêté du ministre chargé de la culture pour une période de trois ans renouvelable ;
5° Trois représentant.es des enseignant.e.s, élu.e.s pour une période de trois ans renouvelable ;
6° Deux représentant.es des autres catégories de personnel, élu.es pour une période de trois ans renouvelable ;
7° Deux représentants des étudiant.es, élu.es pour une période d'un an renouvelable.

Le président du conseil d'administration est nommé pour un mandat de trois ans renouvelable, par arrêté du ministre chargé de la culture.

Pour chacun des représentant.es élu.es, un.e suppléant.e est élu.e dans les mêmes conditions que le.la titulaire et pour la même durée. Les modalités d'élection de ces représentant.es sont fixées par un arrêté du ministre chargé de la culture.

Ce conseil d'administration se réunit sur convocation de son.sa président.e au moins deux fois par an. Il est également réuni lorsque la demande est formulée par au moins un tiers de ses membres ou par le ministre chargé de la Culture.

Il délibère notamment sur :
• le L'ENSA d'objectifs de l'établissement ;
• le programme et le rapport d'activité ;
• l'organisation des études et de la scolarité sur proposition du directeur, et après avis de la commission de la recherche, de la pédagogie et de la vie étudiant.e présentée par la direction de l'école ;
• le règlement intérieur ;
• le budget et ses modifications pour l'ensemble des activités de l'établissement ;
• le compte financier et l'affectation du résultat d'activité ;
• les conditions de rémunération des agents recrutés par l'établissement ;
• les projets d'achat ou de prise à bail d'immeubles et, pour les biens dont l'établissement est propriétaire, les projets de ventes et de baux d'immeubles ;
• l'acceptation des dons et legs ;
• l'exercice des actions en justice et des transactions ;
• les prises, extensions et cessions de participation ;
• les conditions générales de passation des marchés. Il détermine les catégories de L'ENSAs, conventions et transactions qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumises pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité à la direction. Il est informé sur l'organisation des différents services de l'école. Il peut créer, après avis de la direction, toute commission dont il définit la mission.
• Il délibère sur le rapport de ces commissions.

-

La Commission de la Recherche, de la Pédagogie et de la Vie Étudiante comprend treize membres.

Elle est composée de :
• la directrice générale, qui préside la commission ;
• cinq représentant.es des enseignant.es élu.e.s pour une période de trois ans renouvelable ;
• trois représentant.es des étudiant.es élu.e.s pour une période d'un an renouvelable ;
• un.e représentant.e des personnels techniques d'assistance pédagogique, élu.e pour une période de trois ans renouvelable ;
• trois enseignant.es, coordinateur.trices des années sanctionnées par un diplôme, élu.es par le personnel enseignant pour une période d'un an renouvelable.
• Elle peut entendre des experts issus de l'établissement ou des personnalités extérieures.
• Un arrêté du ministre chargé de la Culture détermine les modalités de l'élection des membres élus de la commission.

Calendrier :
La CRPVE se réunit environ toutes les six semaines, à l'initiative de la direction ou à la demande de la moitié des membres élus.

La CRPVE est consultée sur :
• L'adaptation des enseignements aux objectifs de formation ;
• La définition des orientations pédagogiques et de recherche de l'établissement ;
• La définition des recherches susceptibles d'être conduites au sein des diverses filières d'enseignement, qui permettent l'évolution des enseignements supérieurs dans le domaine des arts plastiques ;
• La répartition des fonctions d'enseignement permanentes et temporaires entre les diverses disciplines pouvant être enseignées dans l'établissement, ainsi que sur les compétences et qualifications correspondantes ;
• L'attribution des bourses de voyage et d'études autres que celles fixées par arrêté du ministre de la Culture ;
• La mise en œuvre des partenariats et des échanges ;
• La définition de la politique d'expositions, de publications et de diffusion des travaux et recherches.

• L’attribution des années de césure motivées par un courrier adressé au service de la mobilité.

Sanction :
Si un étudiant fait l'objet de sanctions, la CRPVE est impliquée dans le déroulement du conseil de discipline.
Y siègent :
• deux de ses enseignant.es élu.es
• Un de ses étudiant.es élu.e

Césure :
La CRPVE est consultée pour donner son avis lorsque un.e étudiant.e souhaite entreprendre une période de césure.
Ce projet fait l'objet d'un courrier écrit de la part de l'étudiant.e. La décision finale est prise par la direction de l’établissement.

---------- • ----------

TITRE II– RÈGLEMENT DES ÉTUDES

L'enseignement supérieur d'arts plastiques conduisant à des diplômes nationaux délivrés par des établissements d'enseignement supérieur d'arts plastiques autorisés à cet effet, comporte deux cycles.

Le premier cycle d'enseignement supérieur d'arts plastiques prévu par le 1° de l'article 1er de l'arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes est constitué de six semestres (semestre 1 à 6) et **conduit au DNA - Diplôme National d'Art.**

Le second cycle prévu par le 2° de l'article 1er de l'arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes est constitué de quatre semestres (semestre 7 à 10).
Il conduit au DNSEP - Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique.

---------- • ----------

CONTRAT PÉDAGOGIQUE

Le contrat pédagogique comprend la liste des cours auxquels l'étudiant.e peut prétendre. Il précise les offres de cours par année auxquelles les étudiant.es doivent s'inscrire afin de valider leur année académique.
Ces contrats pédagogiques sont signés en début de chaque semestre et engagent les étudiant.es dans un emploi du temps réparti sur la semaine, comportant des offres de cours obligatoires et/ou transversaux et optionnels.
Toute modification en cours d'année doit obligatoirement être signalée au secrétariat pédagogique et à la direction des études. Elle doit faire l'objet d'une autorisation, en accord avec les enseignant.e.s concerné.e.s, et doit être dûment motivée.

Deux types de contrats pédagogiques sont proposés aux étudiant.e.s de M1 au 2e semestre :
Un contrat pour les étudiant.e.s réalisant un stage ou une mobilité de moins de 7 semaines ; un contrat pour les étudiant.e.s réalisant un stage ou une mobilité de 7 semaines ou plus.
Il est essentiel de signaler préalablement au secrétariat pédagogique la durée de la mobilité afin de mettre en place le contrat approprié.

Les contrats pédagogiques permettent à l'étudiant.e d'être suivi.e tout au long de son cursus.

---------- • ----------

VALIDATION DES SEMESTRES/ PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE

La volonté de l'Union Européenne de créer un espace ouvert en matière d'éducation et de formation vise à favoriser la coopération et les échanges entre les établissements européens d'enseignement supérieur. Issue de la déclaration de Bologne de 1999, elle a instauré un système européen de transfert de crédits (système ECTS : European Credit Transfer System).
Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits est un système centré sur l'étudiant.e, fondé sur la charge de travail à réaliser par l'étudiant.e afin d'atteindre les objectifs du programme qui se définissent en termes de connaissances finales et de compétences à acquérir.

L'ECTS repose sur la convention selon laquelle le travail à fournir par un.e étudiant.e à plein temps pendant une année universitaire correspond à **60 crédits**, soit 30 crédits par semestre. La charge de travail d'un.e étudiant.e inscrit dans un programme d'études est d'une durée de 34 semaines par an, la valeur d'un crédit représente donc 25 à 30 heures de travail.

La charge de travail de l'étudiant.e se compose du temps nécessaire pour participer à toutes les activités éducatives telles qu'assister aux cours, participer à des séminaires, colloques, conférences, workshops, étudier de manière autonome et personnelle, se préparer et se soumettre aux examens, préparer des projets, etc.

Les ECTS ne s'obtiennent qu'après l'achèvement complet du travail à fournir et après l'évaluation appropriée des résultats de la formation. Ces résultats correspondent à un ensemble de compétences définissant ce que l'étudiant.e saura, comprendra ou sera capable de faire après avoir achevé son parcours de formation, quelle qu'en soit la durée. À noter que les crédits sont insécables.

Les ECTS sont attribués selon des critères précis en tenant compte d'un contrôle continu (dont l'assiduité aux cours) et d'un examen final pour chaque enseignement, lui-même sanctionné par une note sur 20. Un bilan clôt chaque semestre. Il est également sanctionné par l'attribution d'une note et d'un certain nombre d'ECTS.

Les critères d'évaluation de chaque enseignement sont clairement définis dans le livret de l'étudiant.e. Ils donnent lieu à une notation de 0 à 20 enrichie par une appréciation circonstanciée.

Pour se présenter aux épreuves des diplômes, le.la candidat.e doit avoir obtenu le nombre de crédits requis :

Pour être recevable à l'admission aux semestres 3, 5 et 9, les étudiant.es doivent justifier respectivement de **60, 120** et **240** crédits européens.

Le nombre de crédits pour l'obtention du Diplôme National d'Art est de **180 ECTS** et de **300 ECTS** pour le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique.

Le passage de l'étudiant.e au semestre suivant est subordonné à l'obtention d'au moins 24 crédits
> à l'exception du passage au semestre 3, qui nécessite l'obtention obligatoire de **60 crédits,**
> du passage au semestre 6, qui nécessite l'obtention obligatoire de **150 crédits,**
> et du passage au semestre 10, qui nécessite l'obtention obligatoire de **270 crédits.**

L'étudiant.e n'ayant pas obtenu la totalité de ses crédits à la fin de chaque semestre, peut rattraper ses ECTS sous certaines conditions.

>> **Les semestres 2, 5, 6 et 9** ne peuvent pas être rattrapés le semestre suivant. Il est donc obligatoire d'obtenir la totalité de ses ECT à la fin de ces semestres. Le cas échéant, un rattrapage sous deux semaines est possible en cas d'échec à l'épreuve de fin de semestre.
Attention, aucun rattrapage n'est possible en cas d'absence totale ou partielle à un cours.

>> Les étudiant.es qui n'obtiennent pas le nombre minimum de crédits européens requis à l'issue des semestres 4 ou 8 peuvent être autorisés à s'inscrire de nouveau dans l'établissement.
>> Il est donc autorisé de doubler son année de Licence 2 ou de Master 1.
Dans ce cas, l'acquisition des crédits manquants du semestre précédent s'effectue le semestre suivant uniquement.

>> En fin d'année académique, les étudiant.es qui n'obtiennent pas tous les crédits européens attachés aux épreuves des diplômes sont autorisé.es à s'inscrire à nouveau dans l'établissement.

DEFL B2

https://www.france-education-international.fr/diplome/delf-tout-public/niveau-b2?langue=fr

Arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes.

Art.11
Pour les candidats hors de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, la validation du semestre d'intégration suivant l'admission entraîne l'attribution des crédits des semestres antérieurs.
Un test de français correspondant au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues est requis pour l'entrée en année de diplôme.
Pour les autres années, la maîtrise de la langue française est requise dans les conditions fixées dans le règlement des études.
Par conséquent, tout.e étudiant.e hors espace européen doit être en mesure de fournir une attestation de réussite au DELF B2 au moment de son inscription à l'ENSA.
Pour les étudiant.es déjà inscrit.es dans le cursus, l'inscription en année supérieure ne peut avoir lieu sans avoir fourni cette attestation.

Extrait du site Services-publiques https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34739 B2 correspond à un niveau d'utilisateur indépendant (niveau avancé ou indépendant).

Cela signifie que vous avez les capacités suivantes :
• Comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité.
• Communiquer avec spontanéité et aisance avec un locuteur natif.
• S'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités

---------- • ----------

REDOUBLEMENT

En cas de non-obtention du minimum de crédits requis, l'étudiant.e est en situation de redoublement ou de réorientation.

Le redoublement est une possibilité exceptionnelle laissée à l'appréciation de l'équipe pédagogique. Un seul redoublement par cycle est autorisé en raison de l'échec à la validation d'un semestre ou de l'échec à des rattrapages.
Un seul redoublement est autorisé suite à l'échec au diplôme.
L'étudiant.e ne peut pas se réinscrire dans l'établissement s'il.elle a déjà bénéficié d'un redoublement au cours du même cycle – sauf cas exceptionnel (raisons médicales notamment).

À la fin du semestre 2, le redoublement n'est accepté que très exceptionnellement pour des raisons médicales et sur justificatif.

---------- • ----------

RATTRAPAGE

L'étudiant.e n'ayant pas ou très occasionnellement assisté à un cours quel qu'il soit, ne pourra rattraper ses crédits qu'au semestre suivant. Aucun devoir ne remplacera des absences répétées même si elles ont été justifiées.

Le rattrapage se fait dans un cours figurant dans la même Unité d'enseignement que le cours manqué qui s'ajoute au L'ENSA pédagogique du semestre suivant. Pour cela, l'étudiant.e doit veiller à réguler sa situation auprès de secrétariat pédagogiques, dès la réception du bulletin.

Le rattrapage des crédits manquant n'est possible qu'au semestre suivant.

L'assiduité est un des critères d'obtention des crédits. L'étudiant.e n'ayant pas ou très occasionnellement assisté à un cours quel qu'il soit, ne pourra rattraper ses crédits qu'au semestre suivant uniquement.

Le rattrapage se fait dans un cours figurant dans la même Unité d'enseignement que le cours manqué qui s'ajoute au L'ENSA pédagogique du semestre suivant.
Pour les semestres 2, 5, 6 et 9, la totalité des ECTS doit obligatoirement être obtenue pour le passage au semestre suivant.
Cependant pour les semestres 5 et 9, un rattrapage est possible dans les 2 semaines après le bilan.
Il est donc impératif d'être assidu.e aux cours et de rendre les devoirs dans les temps.

Sans la totalité des ECTS à la fin du semestre 6 et 10 (165 au semestre 6 et 270 au semestre 10), l'étudiant.e pourra présenter l'épreuve plastique sans possibilité de valider son DNA ou son DNSEP.

Commission d'orientation
Au cours du semestre 6, une commission d'orientation est organisée afin que les étudiant.es présentent leur projet de passage en

master ou de réorientation dans une autre école, sous la forme d'un écrit, et sur présentation orale devant un jury.
Cette commission est composée des coordinateur.trices de 3e année et d'un groupe d'enseignant.e.s dont les référent.es de l'année en cours.
Son objectif est d'anticiper d'éventuelles inscriptions dans d'autres établissements.
Cette commission détermine l'entrée en master à l'Ensa Bourges sous condition de l'obtention du DNA.
Cependant, elle ne se substitue pas à l'épreuve de passage du DNA.

Par ailleurs, l'obtention du DNA ne conditionne en rien l'inscription en Master à l'ENSA Bourges. Seule la commission d'orientation est souveraine pour cette poursuite d'études.

---------- • ----------

PLAGIAT ET FRAUDE

Toute fraude constatée lors d'une épreuve écrite fera l'objet d'un rapport de fraude, transmis à la direction de l'école, qui pourra réunir le conseil de discipline.

En cas de citation d'une ou plusieurs parties d'un document dans les mémoires, rapports de stages ou tout autre rendu, les sources du ou des emprunts doivent être citées. Lorsque l'enseignant.e constate un plagiat, il/elle en informe l'étudiant.e et la direction des études. L'enseignant.e peut décider, au choix, de faire réécrire le document ou de ne pas valider le cours. Il peut aussi soumettre la décision au directeur, qui peut saisir la commission de discipline.

---------- • ----------

LE DNA

L'épreuve du diplôme national d'art, d'une durée de trente minutes, prend la forme d'un entretien avec le jury comprenant la présentation par l'étudiant d'un projet plastique accompagné par une sélection de travaux plastiques et d'un document écrit sélectionné parmi ceux réalisés pendant les semestres 5 et 6.
À l'issue de ces épreuves, le jury délibère sur l'attribution du diplôme national d'arts plastiques et attribue les crédits correspondants.

Le jury du diplôme national d'art, nommé par la direction de l'établissement, est composé de trois membres :
• Deux personnalités qualifiées extérieures à l'établissement ;
• Un.e enseignant.e de l'établissement.

La constitution du jury doit favoriser la mixité et l'expression de la diversité. L'un.e des membres du jury est un.e représentant.e des sciences humaines. Le.a président.e du jury est désigné.e par la direction de l'établissement parmi les personnalités qualifiées. Des suppléant.es sont nommé.e.s dans les mêmes conditions. Le jury de diplôme national d'art se réunit valablement si les trois membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité absolue. La décision du jury ne peut faire l'objet d'aucune révision.

---------- • ----------

LE DNSEP

Le diplôme national supérieur d'expression plastique comprend deux épreuves :
• La soutenance d'un mémoire ;
• La soutenance d'un travail plastique.

La soutenance du mémoire, d'une durée de vingt minutes, comprend un échange avec les membres du jury du diplôme national supérieur d'expression plastique chargés de la soutenance du mémoire.

La soutenance du travail plastique, d'une durée de quarante minutes, comprend un échange avec le jury du diplôme national supérieur d'expression plastique.

La soutenance du mémoire a lieu au semestre 10 à un moment choisi par l'équipe pédagogique. À l'issue de la soutenance du mémoire, les membres du jury du diplôme national supérieur d'expression plastique chargés de la soutenance du mémoire établissent un rapport écrit, qui est communiqué aux autres membres du jury du diplôme national supérieur d'expression plastique.

En fin de semestre 10, le jury du diplôme national supérieur d'expression plastique assiste à la présentation du travail plastique. À l'issue de cette épreuve, il délibère sur l'attribution du diplôme national d'expression plastique en tenant compte du rapport établi par le jury de soutenance du mémoire. Il attribue les crédits correspondants au mémoire et au travail plastique.

I - Le jury du diplôme national supérieur d'expression plastique, nommé par la direction de l'établissement, est composé de cinq membres :
• Un.e représentant.e de l'établissement choisi parmi les enseignant.e.s ;

• Quatre personnalités qualifiées extérieures à l'établissement.
Le.a président.e du jury est désigné.e par la direction de l'établissement parmi les personnalités qualifiées.
Des suppléant.e.s sont nommé.es dans les mêmes conditions.
Le jury du diplôme national supérieur d'expression plastique se réunit valablement si au moins quatre membres sont
présent.es ou représenté.es.
Les décisions sont prises à la majorité absolue.
En cas de partage égal des voix, celle de la présidence est prépondérante.
La décision du jury ne peut faire l'objet d'aucune révision.

II - Les membres du jury du diplôme national supérieur d'expression plastique chargés de la soutenance du mémoire, dont l'un.e est titulaire d'un diplôme de doctorat, sont :
• Le.la représentante de l'établissement ;
• L'une des quatre personnalités qualifiées.
(Voir Annexe 3 : grilles d'évaluations)

---------- • ----------

MENTIONS ET FÉLICITATIONS

Les diplômes peuvent être accompagnés de mentions ou de félicitations :
• Pour les notes supérieures ou égales à 14 et inférieures à 16, le jury distingue une qualité particulière du travail par une mention.
• Pour les notes supérieures ou égales à 16, le jury accorde les félicitations.

Les candidat.es peuvent obtenir communication de leur note et de l'appréciation portée par le jury sur demande écrite auprès de la direction de l'école.

---------- • ----------

AUTOÉVALUATION

Les étudiant.es ont obligation de remplir le formulaire d'autoévaluation communiqué en début d'année académique pour l'année N-1.

---------- • ----------

SOUTIEN A LA CRÉATION

Chaque année, l'Ensa s'engage à soutenir ses jeunes diplômés en leur proposant un appel à candidature. Ce dispositif s'adresse à des candidats dont la démarche s'inscrit dans un cadre professionnel.
L'ENSA s'engage à accompagner le projet dans sa production par le prêt de ses espaces et ateliers techniques en accord avec l'équipe pédagogique et en particulier les responsables d'atelier. Un comité de suivi de l'ENSA est consulté quant à la faisabilité du projet aussi bien sur le plan artistique, que sur les plans techniques et organisationnels.
Cet engagement est contractualisé par une convention précisant le temps d'occupation des lieux et le temps de travail avec les assistant.e.s pédagogiques. L'artiste s'engage à partager son expérience professionnelle avec les étudiant.es de l'ENSA.

Éligibilité :
Être diplômé.e de l'ENSA de Bourges depuis deux ans maximum.

Modalités de dépôt de candidature :
Les candidatures sont à déposer avant le 1er octobre de chaque année. Elles doivent être adressées par email à l'attention de la directrice des Études et de la Recherche de l'Ensa sous forme de dossier PDF et comporter :
• un curriculum vitæ (2 pages max.)
• un texte présentant la démarche artistique générale (1500 signes espaces compris)
• un texte présentant le projet artistique faisant l'objet de la demande de soutien (1500 signes espaces compris)
• 10 visuels (max.)
• une proposition de calendrier

---------- • ----------

LES ANNEXES

ANNEXE 1

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS ET GRILLES DES CRÉDITS

1er cycle d'arts plastiques
Cursus conduisant au DNA grade Licence
Semestres 1 à 6

ENSEIGNEMENTS	**SEMESTRE 1** Nombre de crédits : 30	**SEMESTRE 2** Nombre de crédits : 30
Initiation aux techniques et aux pratiques artistiques	18	16
Histoire, théorie des arts et langue étrangère	10	10
Bilan du travail plastique et théorique*	2	4
ENSEIGNEMENTS	**SEMESTRE 3** Nombre de crédits : 30	**SEMESTRE 4** Nombre de crédits : 30
Méthodologie, techniques et mises en oeuvre	16	14
Histoire, théorie des arts et langue étrangère	8	8
Recherches et expérimenta-tions personnelles	2	4
Bilan	4	4
ENSEIGNEMENTS	**SEMESTRE 5** Nombre de crédits : 30	**SEMESTRE 6** Nombre de crédits : 30
Méthodologie, techniques et mises en œuvre	12	4
Histoire, théorie des arts et langue étrangère	8	5
Stage	/	2
Recherches et expérimenta-tions personnelles	6	4
Bilan (semestre 5) et diplôme (semestre 6)	4	15

*Le bilan est effectué collégialement. Il évalue en particulier le choix des travaux, un accrochage, la maturité du travail de l'étudiant en fin de semestre.

2e cycle d'arts plastiques
Cursus conduisant au DNSEP - grade Master
Semestres 7 à 10

ENSEIGNEMENTS	**SEMESTRE 7** Nombre de crédits : 30	**SEMESTRE 8** Nombre de crédits : 30
Initiation à la recherche Suivi du mémoire, philosophie, histoire des arts	9	9
Projet plastique	20	20
Langue étrangère	1	1
ENSEIGNEMENTS	**SEMESTRE 9** Nombre de crédits : 30	**SEMESTRE 10** Nombre de crédits : 30
Méthodologie de la recherche (dont suivi du mémoire)	20	/
Mise en forme du projet personnel	10	/
Épreuves du diplôme	/	Mémoire : 5 Travail plastique : 25

ANNEXE 2

RÈGLEMENT RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ENSA BOURGES

1 – Accès

La bibliothèque est un service de l'École destiné aux étudiant.es en cours de cursus, aux post-diplômes, aux Enseignant.e.s et aux autres catégories de personnel ainsi qu'aux partenaires institutionnels de l'ENSA. Elle est également ouverte à tous les publics pour une consultation sur place des documents sans inscription préalable. Certaines catégories de publics peuvent bénéficier d'un service de prêt (voir art. 4 et 5).

2 – Périodes et horaires d'ouverture

En période scolaire, la bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi. Les horaires d'ouverture sont affichés à l'entrée. Ils sont également consultables sur le site internet de l'École. La bibliothèque est fermée au public durant les vacances scolaires aux mêmes périodes que l'École selon un calendrier annuel approuvé par le comité technique de l'établissement.

3 – Consultation

La consultation des documents en salle de lecture est en accès libre. Les bibliothécaires se tiennent à la disposition des étudiant.es et du public pour répondre aux demandes et les assister dans leurs recherches. Les documents rangés en réserve et signalés au catalogue sont communiqués (sur place ou prêtés en fonction du statut des documents) sur demande aux bibliothécaires. Les mémoires d'étudiant.es, rangés en réserve et classés par année de soutenance, sont communiqués uniquement sur place, par l'intermédiaire des bibliothécaires. Les photocopies des documents sont autorisées dans le respect de la législation en vigueur (reproduction de 10% d'un document au maximum). Les reproductions de documents par photographie sont autorisées.

4 – Conditions de prêt au public interne

En interne, le prêt de documents est autorisé après inscription à la bibliothèque aux :
- Étudiant.es de 1er et 2e cycle, post-diplôme et tous les étudiant.es inscrits au SCD d'Orléans ;
- Enseignant.e.s, personnels pédagogiques et administratifs et anciens personnels de l'École ;
- Intervenants pédagogiques de l'année scolaire en cours ;
- Agents du ministre de la Culture.

Pour pouvoir emprunter, les étudiant.es doivent être à jour de leur inscription à l'École et en possession de leur carte d'étudiant. L'inscription est valable pour l'année scolaire en cours et doit être renouvelée à chaque début d'année. Le prêt est consenti à titre individuel et gratuit pour 4 documents tous supports confondus (livres imprimés, brochures, cd, dvd) et pour une durée de 3 semaines. Il est renouvelable 1 fois, soit via le catalogue de la bibliothèque, soit sur demande express auprès de la bibliothèque, pour une durée de 15 jours à condition que le document ne soit pas réservé par une autre personne. Aucun document restitué en retard ne pourra faire l'objet d'une prolongation du prêt.

5 – Conditions de prêt au public externe

En externe, le prêt est autorisé au public après inscription à la bibliothèque. Le prêt s'adresse en particulier aux :
- Enseignant.e.s ;
- Partenaires institutionnels de l'École.

Pour s'inscrire à la bibliothèque, l'emprunteur devra présenter soit un justificatif d'inscription, soit une carte professionnelle ou une carte d'étudiant, ainsi qu'une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Une autorisation parentale sera demandée aux mineurs. L'inscription est valable dès le premier jour d'inscription et durant toute l'année scolaire en cours. Pour le public externe, le prêt à domicile est consenti à titre individuel et gratuit pour 4 documents imprimés et pour une durée de 2 semaines. Le prêt est renouvelable 1 fois sur demande expresse à la bibliothèque, pour la même durée, à condition que le 22document ne soit pas réservé par une autre personne. Aucun document restitué en retard ne pourra faire l'objet d'une prolongation du prêt.

6 – Conditions générales et particulières du prêt

Les documents sont prêtés pour un usage pédagogique et/ou privé et réservé au cercle familial. Tout autre usage doit se conformer à la législation sur la propriété littéraire et artistique. L'École ne peut être tenue pour responsable de tout usage abusif des documents empruntés.

Sont exclus du prêt :
- Les usuels et ouvrages de référence ;
- Les ouvrages abîmés, rares ou précieux signalés par les bibliothécaires ;
- Les documents audiovisuels dont les droits de prêt n'ont pas été négociés ;
- Les mémoires et travaux d'étudiant.es ;
- Les périodiques.

Les documents empruntés relèvent de la responsabilité de l'emprunteur. Il s'engage à les restituer dans les délais et en bon état. En cas de retard non justifié, l'emprunteur reçoit un courriel puis un courrier de relance et les emprunts sont bloqués jusqu'au retour de la totalité des documents concernés. De plus, après le retour des documents rendus en retard, l'emprunt est bloqué pour une période équivalente au retard de rendu. En cas de perte ou de détérioration d'un ouvrage, l'emprunteur doit en assurer le remplacement à l'identique ou par l'équivalent en valeur sur proposition de la bibliothécaire. En cas de non remplacement ou de détériorations répétées, la bibliothèque se réserve le droit d'exclure l'emprunteur concerné. En fin d'année scolaire, les emprunteurs sont tenus d'être en règle avec la bibliothèque : tous les documents doivent être restitués.

7 – Postes informatiques et Internet

Les postes informatiques permettent l'accès à Internet et au catalogue informatisé de la bibliothèque pour la recherche documentaire. Chaque utilisateur s'engage à respecter la charte d'utilisation des moyens informatiques et de l'Internet de l'École (annexe n°7 du règlement intérieur de l'École).

8 – Usage des locaux

Les publics de la bibliothèque sont tenus de respecter le calme et la propreté des salles mises à leur disposition. Les téléphones portables ainsi que les conversations se feront en sourdine. Il est demandé de ne pas boire et manger dans la bibliothèque.

9 - Le présent règlement sera annexé au règlement général de l'École et tenu à disposition des usagers de la bibliothèque.

En tant que membres d'un établissement national d'enseignement supérieur, les étudiant.e.s de l'ENSA Bourges peuvent être inscrit.e.s dans le réseau des bibliothèques universitaires d'Orléans sur présentation de leur carte d'étudiant.e.
A Bourges : la bibliothèque du centre universitaire au 72 rue de Turly - 02 48 23 82 11

Cette inscription ouvre le droit d'emprunt des collections dans toutes les bibliothèques du Service commun de la documentation de l'Université d'Orléans. Elle permet également l'accès aux ressources électroniques souscrites par l'Université d'Orléans (Cairn, Europresse, OpenEdition, etc.) Cet accès est uniquement possible sur place, dans les bibliothèques de l'Université d'Orléans.

ANNEXE 3

RÈGLEMENT CONCERNANTLES MODALITÉS D'EMPRUNT DU MAGASIN DE PRÊT

Généralités :

L'Ensa Bourges met à disposition de l'ensemble de ses étudiant.es du matériel technique délivré par le service magasin (vidéoprojecteur, appareil photo, appareil de captation sonore, systèmes de diffusion sonore, éclairages, par exemple).

Le matériel est mis à disposition après demande formulée pas mail à l'adresse fonctionnelle de ce service : christophe.fortin@ensa-bourges.fr. Le retrait ne pourra être effectif qu'après validation par retour de courriel du responsable du service. Il appartiendra à l'étudiant.e de prévoir ses besoins en matériel suffisamment en amont de la période de prêt.

Le matériel peut être utilisé en dehors de l'Ensa Bourges.
Au préalable, et dans ce cas de figure, une demande de rédaction de convention de mise à disposition de matériel, sera adressée au Régisseur Général de l'établissement et ce uniquement les lundi, par voie de mail (jean-yves.gauthier@ensa-bourges.fr). Cette demande devra comporter les informations suivantes : nom, année de promotion, liste du matériel, justification de l'emprunt, dates de retrait et de retour.

Dans le cas d'une sortie du matériel du territoire national, une attestation de propriété devra être établie en complément du protocole de conventionnement, documents que l'étudiant.e devra avoir en permanence en sa possession notamment lors des passages en douane.

Au préalable à toute demande, l'étudiant.e devra avoir fourni auprès du secrétariat pédagogique une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité. Une copie de ce document pourra vous être demandée par le service Régie Générale.

Aucune convention ne sera rédigée dans l'urgence. Les demandes seront formulées en laissant un temps suffisant de rédaction et d'édition au service référent. Un mail sera adressé pour informer que de la mise à disposition du document final et pour apport du visa de l'étudiant.e au service magasin. Une copie sera remise à l'étudiant.e à l'issue.

En période d'examen ou de bilan, l'étudiant.e devra s'assurer que le matériel qu'il.elle souhaite emprunter est disponible. Il conviendra également de limiter le nombre de matériel. Également, lors des diplômes un ordre de passage est défini et, par voie de conséquence, la mise à disposition du matériel respectera cet ordre.

Le matériel doit être respecté et chaque dysfonctionnement signalé au responsable du magasin.

Retour de matériel :

Lors d'un emprunt en temps normal hors conventionnement, l'étudiant.e apportera sa signature sur une fiche de prêt. Il.elle s'engagera donc à respecter les périodes de mise à disposition. Le principe établi veut qu'il n'y ait aucun retard sur la date de retour sauf cas exceptionnel. Dans ce cas de figure, une explication devra être fournie par écrit, en y adjoignant impérativement tout justificatif nécessaire (par exemple, attestation de retard de train établie par les services de la SNCF).

Les alimentations électriques type rallonges et multiprises devront être restituées parfaitement pliées. Idem pour les Jack/jack, câbles XLR et autres câblages. A l'identique, les rideaux devront être ramenés propres et pliés. Ces préconisations sont également valables pour tout matériel emprunté.

Tout retard vous expose à des pénalités.

Pénalités :

1er retard : rappel des règles de fonctionnement.
2e retard : suspension de prêt de matériel sur une durée de 1 mois.
3e retard : suspension sur l'année sauf périodes de bilans et diplômes.

Dans le cas où il vienne à manquer un matériel prêté, il appartiendra à l'étudiant.e de le remplacer à l'identique :
- soit en assumant pécuniairement le remplacement ;
- soit l'administration procède à l'achat du matériel manquant en retirant le montant financier sur la caution de l'étudiant.e ;
- soit l'assurance de l'étudiant.e règle le montant d'achat du matériel après déclaration par l'étudiant.e.

Bilans et diplômes :

Lors des passages de bilans et diplômes l'étudiant.e aura soin de rapporter, dès la fin de son, passage et sans délai, le matériel au magasin. Ce principe en va du respect de ses condisciples et du responsable du magasin.

Il appartiendra à l'étudiant.e, dans les délais qui lui seront demandés, de prévoir l'ensemble du matériel qu'il.elle souhaite se voir mis à disposition et ce, sur le document « drive » mis en partage avec vous par les coordinateur.trice.ices.

Chaque prêt est individuel. La matériel devra être retourné au magasin et ne pas être mis à disposition d'un.e autre étudiant.e.

Ce système de fonctionnement permet au gestionnaire du magasin d'anticiper les demandes, de les valider en regard au stock disponible et surtout de vous préparer le matériel de manière à ce que l'étudiant.e ne perde pas un temps utile sur ses accrochages et présentations.

Aucun matériel ne sera mis à disposition si ces protocoles ne sont pas respectés.

Matériels et consommables exclus du prêt :

Les matériels informatiques suivants sont exclus du prêt :
- Clés USB
- Cartes SD et mini SD

Les outils suivants sont exclus du prêt :
- Tournevis
- Marteaux
- Pinces diverses
- clés type plate, à cliquet, à pipe, à œil

Il est prévu dans le règlement intérieur général à destination des étudiant.es que : « chaque étudiant.e doit prévoir les outils et consommables et s'équiper de petit matériel nécessaire à ses travaux en atelier ».

Les consommables suivants sont exclus du prêt :
- chevilles
- vis
- clous
- pointes
- équerres
- etc

ANNEXE 4

GRILLES D'ÉVALUATION DES DNA ET DNSEP

ÉCOLE
NATIONALE
SUPERIEURE
D'ART

BOURGES
WWW.ENSA_BOURGES.FR

ANNÉE UNIVERSITAIRE 20../20..
FICHE DE NOTATION

DNA
session 20../20..

Eléments d'appréciation	Observations		Note
Présentation formelle et critique des travaux			/5
Origine et évolution du projet			/5
Inscription culturelle du travail : pertinence des références et diversité des connaissances			/5
Qualité des réalisations			/5
Appréciation générale		Total	/20

Décision du jury	
Mention	

Grille de notation
5 : Excellent
4 : Bien
3 : Assez bien
2 : Médiocre
1 : Faible

Distinctions
14 et + : Mention
16 et + : Félicitations

FICHE INDIVIDUELLE DE NOTATION

D.N.S.E.P.
SESSION : 20...
OPTION : Art

ECOLE : ENSA BOURGES
NOM :
Prénoms :
Date de naissance :
Lieu de naissance :

ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES	NOTATION sur 0 à 5
Présentation du projet (Formelle et critique)		
Élaboration du projet et processus de la recherche		
Positionnement du travail (pertinence des références et des connaissances, niveau de conceptualisation)		
Qualité des productions		
APPRECIATIONS GENERALES :	TOTAL SUR 20 : DÉCISION DU JURY (Eventuellement mention ou félicitations)	

Le :
Noms (en majuscule) et signatures des membres du jury
(Obligatoire sous peine d'invalidité)
-
-
-
-
-

CODE DE NOTATION
5 : Excellent
4 : Bien
3 : Assez bien
2 : Médiocre
1 : Faible
0 : Nul

DISTINCTIONS
14 et au-delà : Mention
16 et au-delà : Félicitations

LES DOCUMENTS

À SIGNER

ATTESTATIONS ET DOCUMENTS À SIGNER PAR L'ÉTUDIANT.E

NOM : ……

Prénom : ……

Année : ……

Adresse postale à Bourges : ……

Adresse postale pendant la période estivale : ……

Adresse courriel personnelle : ……

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ENSA BOURGES 2024-2025.

À Bourges, le ……..

Signature

DROIT À L'IMAGE

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)
Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Le présent document est destiné à recueillir vos consentement et autorisation nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image en tant que personne majeure (photographie, vidéo, voix) quel que soit le procédé envisagé et ce afin de rendre compte, sur le site internet de l'école et sur ses réseaux sociaux, des événements auxquels vous participez (ateliers de recherche et de création, workshops, expositions, journées d'études, journées portes ouvertes, etc.)

□ j'autorise □ je n'autorisepas

l'École nationale supérieure d'art de Bourges à publier sur son site internet et ses réseaux sociaux des photographies et/ou des vidéos me représentant ainsi qu'à mentionner mon nom et prénom.

Signature

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES - RGPD

La législation nous oblige à vous informer de l'utilisation de vos données personnelles (nom, prénom, numéro de téléphone et adresse courriel) afin de vous créer une adresse électronique spécifique à votre statut d'étudiant et faciliter la communication avec les enseignant.e.s et l'administration de l'école.

□ j'autorise □ je n'autorise pas

Signature

CARTE ÉTUDIANTE ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'ENSA Bourges propose une carte étudiante multiservice. Cette carte est obligatoire, avec photo. Elle est personnelle et incessible. Elle vous permet de bénéficier des services suivants (liste non exhaustive et évolutive) :

- ➔ être identifié selon votre statut d'étudiant.e ;
- ➔ emprunter des documents à la bibliothèque de l'ENSA Bourges ;
- ➔ accéder au photocopieur ;
- ➔ obtenir des tarifs réduits liés à votre statut d'étudiant.e, notamment à la Maison de la Culture de Bourges.

La création de votre carte étudiante multiservice est un traitement de données à caractère personnel encadré par le règlement général sur la protection des données, dit RGPD (UE/2016/679).

Conformément à ce règlement, votre consentement est nécessaire pour :

- ➔ créer votre carte étudiante (nom, prénom, date et lieux de naissance, année universitaire, code barre du n° étudiant.e)
- ➔ utiliser la photo de votre carte multiservice pour des services à caractère administratif et pédagogique, tels que l'édition de trombinoscopes (papier et numérique), l'affichage sur les plateformes pédagogiques et les listes d'inscriptions aux ateliers.

□ j'autorise □ je n'autorise pas

l'École nationale supérieure d'art de Bourges à utiliser ma photographie et mes données à caractère personnel afin de créer ma carte étudiante et à utiliser ma photographie d'identité reproduite sur la carte multiservice pour l'élaboration de trombinoscopes (papier et numérique), l'affichage sur les plateformes pédagogiques et les listes d'inscriptions aux ateliers.

Signature

CESSION DES DROITS PATRIMONIAUX

L'étudiant.e conserve la propriété matérielle et intellectuelle des travaux produits durant son cursus au sein de l'ENSA Bourges, sauf dispositions expresses particulières avec l'école.
L'étudiant.e concède à l'ENSA Bourges, à titre gratuit et non exclusif, le droit de reproduire et de communiquer au public sur tous supports et médias, tout ou partie de ses travaux, dans un but de communication externe et interne.
Cette autorisation est accordée pour la durée de protection du droit d'auteur pour le monde entier.

Le cas échéant, toute exploitation à but lucratif de ses travaux fera l'objet d'un accord particulier avec l'ENSA Bourges.
L'ENSA Bourges n'est investie d'aucune obligation de garde et/ou de conservation des travaux qui sont entreposés par l'étudiant.e dans ses locaux. À ce titre, l'étudiant.e est seul responsable de la garde et de la bonne conservation de ses travaux durant toute la durée où ils sont laissés de par son fait au sein de l'établissement - excepté dans le cas d'un stockage placé de façon officielle sous la responsabilité de l'établissement (par exemple : dans le cadre d'expositions et de manifestations diverses…).
L'étudiant.e s'engage à les déplacer vers un lieu de son choix, sur demande de l'administration, et au plus tard à la fin de l'année académique.

□ j'autorise □ je n'autorise pas

l'École nationale supérieure d'art de Bourges à utiliser à titre gratuit et non exclusif, le droit de reproduire et de communiquer au public sur tous supports et médias, tout ou partie de ses travaux, dans un but de communication externe et interne.

Signature

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

ATELIER BOIS
CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Règles à appliquer :

Avoir les cheveux attachés et retirer ses bijoux (bagues, chaines, boucles...)

Demander l'avis du responsable avant d'allumer les machines.

Toujours une seule personne par machine avec la présence obligatoire du responsable.

Ne jamais déranger quelqu'un qui travaille sur une machine.

Ne pas encombrer les issues de secours.

Les outils devront être rangés après chaque utilisation.

L'atelier devra être nettoyé et rangé.

En cas de doute, il conviendra de demander au responsable d'atelier avant d'effectuer une quelconque action

S'équiper de :

- **Lunettes de protection**
- **Masque de protection respiratoire**
- **Gants pour manipulation du bois**
- **Combinaison de travail en coton**
- **Chaussures de sécurité**

ATELIER CÉRAMIQUE
CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Règles à appliquer :

L'utilisaton des machines ne se fera q'avec l'accord du responsable d'atelier et en sa présence.

Les fours ne sont manipulés que par le responsable d'atelier.

Les outils devront êtres rangés après chaque utilisation.

L'atelier devra être nettoyé et rangé.

En cas de doute, il conviendra de demander au responsable d'atelier avant d'effectuer une quelconque action

S'équiper pour l'émaillage :

- Gants
- Combinaison de travail en coton
- Masque selon

ATELIER ÉDITIONS
CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Règles à appliquer :

Être en possession de fournitures scolaires de base (crayons, ciseaux, règles...).

Toujours demander l'avis du responsable avant d'utiliser le matériel.

Interdiction de manipuler les appareils électriques avec les mains mouillées.

Veiller à éteindre les machines après utilisation.

Ranger le matériel et les produits après utilisation.

Ne pas boire ni manger dans l'atelier.

INTERDICTION D'UTILISER SEUL (E) LES MASSICOTS ÉLECTRIQUE.

En cas de doute, il conviendra de demander au responsable d'atelier avant d'effectuer une quelconque action

ATELIER MÉTAL
CONSIGNES DE SÉCURITÉ

S'équiper de :

- Lunettes de protection
- Masque de protection respiratoire (soudure)
- Masque de de soudure à intensité réglable (soudure)
- Gants
- Chaussures de sécurité
- Combinaison de travail en coton
- Casque ou bouchons anti-bruit

En cas de doute, il conviendra de demander au responsable d'atelier avant d'effectuer une quelconque action

Règles à appliquer :

Avoir les cheveux attachés et retirer ses bijoux (bagues, chaines, boucles...)

Les outils devront être rangés après chaque utilisation.

L'atelier devra être nettoyé et rangé.

L'utilisation des machines ne se fera qu'avec l'accord du responsable.

ATELIER PHOTO
CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Règles à appliquer :

Être en possession de fournitures scolaires de base (crayons, ciseaux, règles...).

Toujours demander l'avis du responsable avant d'utiliser le matériel.

Interdiction de manipuler les appareils électriques avec les mains mouillées.

Laver le matériel de tirage photo après chaque utilisation.

Ranger le matériel et les produits après utilisation.

Respecter les espaces secs et accrocher les tirages humides dans le labo film.

Ne pas boire ni manger dans l'atelier.

Pour chaque emprunt de matériel, faire établir une convention de prêt.

En cas de doute, il conviendra de demander au responsable d'atelier avant d'effectuer une quelconque action

ATELIER SON
CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Règles à appliquer :

Être en possession de fournitures scolaires de base (crayons, ciseaux, règles...).

Interdiction de manipuler les appareils électriques avec les mains mouillées.

Ranger le matériel après utilisation.

Respecter les espaces.

Ne pas boire ni manger dans l'atelier.

Pour chaque emprunt de matériel, faire établir une convention de prêt.

En cas de problème électrique et se rapprocher du Régisseur Général.

En cas de doute, il conviendra de demander au responsable d'atelier avant d'effectuer une quelconque action

ATELIER VIDÉO
CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Règles à appliquer :

De requérir l'accord du responsable pour accéder à l'atelier.

De réserver son créneau auprès de l'accueil.

De bien prévoir son temps d'intervention pour ne pas gêner les autres utilisateurs.

Tenir les portes fermées.

Maintenir les rideaux mobiles des fenêtre fermés (le soleil abime les rideaux d'incrustation).

Demander l'accord du responsable avant d'allumer le gradateur.

Toujours éteindre et débrancher les appareils en fin d'utilisation.

Ne pas encombrer les issues de secours.

L'atelier devra être nettoyé et rangé.

En cas de doute, il conviendra de demander au responsable d'atelier avant d'effectuer une quelconque action

Ne pas toucher à l'armoire électrique.

Ne pas utiliser l'escabeau sans autorisation.

Toujours demander l'avis du responsable avant de brancher ou de débrancher les appareils électriques.

RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

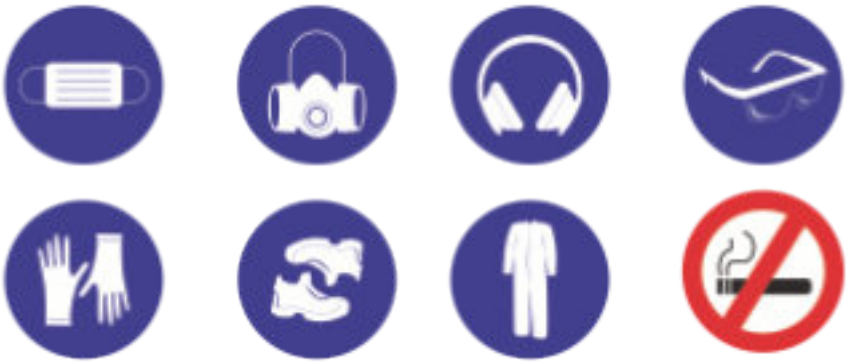

ATTENTION

Vous devez signaler immédiatement à votre responsable d'atelier tout risque de danger grave et imminent pour la santé ou la vie et le prévenir en cas de défectuosité des installations de protection.

NUMÉRO D'URGENCE

SAMU : 15

Pompier : 18

Police : 17

Urgence : 112

Infos pratiques

---

1 - Écrire aux les listes de diffusion de l'ENSA

administration@ensa-bourges.fr = ensemble du personnel administratif
enseignants@ensa-bourges.fr = ensemble des enseignants
responsables.ateliers@ensa-bourges.fr = ensemble des technicien.nes d'assistance pédagogique
equipe@ensa-bourges.fr = ensemble des 3 groupes précédents

annee1@ensa-bourges.fr = ensemble d'une promotion
annee2@ensa-bourges.fr = idem
annee3@ensa-bourges.fr = idem
annee4@ensa-bourges.fr = idem
annee5@ensa-bourges.fr = idem

etudiants@ensa-bourges.fr = ensemble des promotions

2 - Hyperplanning (emplois du temps)

Aide en ligne de l'espace "Étudiants"
https://doc.index-education.com/fr/hyperplanning/etudiants/#t=Accueil.htm

– Vos identifiants vous seront fournis sur votre adresse mail de l'école.

Accès depuis un navigateur :
Connexion à l'espace Étudiants :
https://ensabourges-02.hyperplanning.fr/hp/etudiant

Accès depuis l'application mobile :
Hyperplanning est disponible sur Appstore et Play store
il est nécessaire de se connecter dans un premier temps sur un ordinateur avec le lien ci-dessus afin de synchroniser l'application avec votre compte via un Qr-Code

Bouton permettant de générer le QR Code pour la synchronisation l'application smartphone. Il vous sera demandé de générer un code éphémère (à 4 chiffres) et ce dernier vous sera demandé après avoir scanné le QR Code.

Les fonctions support

Direction
Florence Gendrier - directrice
Manuella Née - secrétaire générale

Assistante de direction
Isabelle Liska

Direction des études
Xavier Girard - directeur

Secrétariat pédagogique
Alicia Deschamps

Assistantes administrative du pôle pédagogique
Edwige Bélair
Sonia Dell Olio

Bureau de l'international et la mobilité / FLE / Stages
Krystel Cosquéric

Service financier
Marie Piet
Bérangère Brecqueville

Bibliothèque
Hélène Raymond
Denis Champeau

Communication
Véronique Fréjabue

Service informatique
Vincent Lelièvre

Magasin
Philippe Jayat

Bâtiment
Jean-Yves Gauthier - régisseur général
Philippe Bourgoin - gardien

Agents d'entretien
Jamila Lamnaouar
Catherine Lecanu

Référente handicap
Sylvie Chany et Manuella Née

Référent.e.s discrimination
Emmanuelle Paulin - responsable RH
Frédéric Herbin - enseignant

Association des étudiant.e.s
lasso@ensa-bourges.fr

—

Contact :
prenom.nom@ensa-bourges.fr

ÉCOLE
NATIONALE
SUPÉRIEURE
D'ART DE
BOURGES

MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité